

667^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 18 décembre 2006

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 25 MAI 2007 (N° 7.809)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2007 (suite) :

- 2) Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens des Services - suite (p. 3.150).
 - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2 et 3 (p. 3.209).
 - Sect. 5 – Services publics (p. 3.211).
 - Sect. 6 – Interventions publiques (p. 3.214).
- 3) Dépenses extraordinaires
 - Sect. 7 – Budget d'équipement et d'investissements (p. 3.232).
- 4) Comptes Spéciaux du Trésor (p. 3.239).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2006**

—
**Séance publique
du lundi 18 décembre 2006**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON et Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : Mme Catherine FAUTRIER, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Avant de reprendre nos travaux au chapitre 51 « Budget et Trésor – Direction » où nous nous étions arrêtés l'autre soir, je voudrais que nous donnions tout d'abord la parole à M. le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures qui devait nous apporter quelques précisions suite à des questions posées lors de la dernière séance, où il n'avait pu répondre sur le siège.

Donc, Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Effectivement, lors de la précédente soirée, avaient été posées trois questions concernant les Relations Extérieures. La première d'entre elles était : où en est-on de la ratification par la Principauté du Deuxième Protocole des Nations Unies sur les droits des enfants ? Alors, en ce qui concerne ce premier point, je voudrais rappeler que lors de la réunion du 30 octobre dernier, le Gouvernement s'était présenté devant la Commission des Relations Extérieures du Conseil National et avait indiqué, effectivement, qu'allait être déposé très prochainement sur le Bureau du Conseil National un projet de loi d'autorisation de ratification concernant ledit Protocole. Depuis, ce projet de loi a été rédigé par les Services législatifs compétents de l'Etat et il devrait être déposé, en principe, soit juste avant le 31 décembre, soit juste après, donc au plus tard, d'ici quinze jours.

Une deuxième question avait été posée concernant la Convention sur la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe et avaient notamment été demandées quelles étaient les raisons éventuelles du retard ou de la non-ratification de ce texte. Alors, je peux vous indiquer que cette Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains a fait d'ores et déjà l'objet d'un premier examen par les Services compétents dans le cadre d'ailleurs même de l'étude de la proposition de loi du Conseil National, n° 184, et il a été effectivement prévu que l'étude se poursuivrait et que priorité serait donnée évidemment à la proposition de loi. Donc, il y aura sur cette Convention sur la traite des êtres humains un examen approfondi et on aura l'occasion lors de la prochaine session législative de vous reparler de ce texte, mais il n'y a pas de raison majeure de retard si ce n'est le fait qu'il y a énormément de textes à l'heure actuelle à l'étude, mais pas de problème particulier concernant ce texte.

En ce qui concerne justement cette proposition de loi, n° 184, sur la protection des enfants, relative au renforcement de la répression des crimes contre l'enfant, avait été indiqué, lors de cette Commission des Relations Extérieures, qu'un certain nombre de dispositions

étaient communes, étaient voisines de celles du Protocole n° 2 de la Convention des Nations Unies et qu'en ce qui concerne cette proposition de loi, elle nécessitait quelques modifications en droit interne, notamment sur le plan pénal. Par ailleurs, il avait été indiqué que le Gouvernement estimait opportun de saisir cette occasion pour enrichir cette proposition de loi de différentes dispositions afin de renforcer encore la répression des crimes contre l'enfant et en conséquence la protection de l'enfance d'une manière générale. Donc, différentes dispositions supplémentaires seront incluses dans la proposition de loi, n° 184, et le projet de loi devrait être déposé auprès du Conseil National vraisemblablement pour la mi-2007. Je rappelle que la proposition de loi a été déposée en mai 2006 ; le Gouvernement, le 8 novembre dernier, a répondu que cette proposition de loi était retenue par le Gouvernement avec les ajouts dont je vous ai parlé et donc le Gouvernement a en principe un an pour revenir devant le Conseil National. Nous ferons le nécessaire pour revenir bien avant ce délai d'un an et je pense que ça devrait être prêt, comme je vous l'ai dit, juste avant l'été.

Le dernier point concernait la Convention du Conseil de l'Europe sur la pharmacopée européenne. La question qui a été posée était de savoir où on en était en ce qui concerne la signature. L'étude d'opportunité relative à l'éventuelle adhésion de Monaco à cet Accord partiel sur la pharmacopée européenne est effectivement actuellement menée par les différents Services administratifs compétents. Au stade actuel de la réflexion, je peux vous dire que Monaco envisage d'envoyer un observateur, dans un premier temps, mais pas forcément d'adhérer à cette convention. Alors, pour quelles raisons ? Parce que les premiers éléments nous laissent penser qu'une adhésion de la Principauté entraînerait un suivi extrêmement lourd pour la Principauté, sans véritable contrepartie, du moins en apparence. Je rappelle également que Monaco ne dispose pas forcément des moyens humains et des compétences nécessaires pour respecter l'ensemble des contraintes, des conditions découlant de cette adhésion. Par ailleurs, une première réflexion nous amène à penser qu'en fait, il n'y aurait, en Principauté, que deux sociétés qui pourraient être concernées par ces considérations. En outre, dans le passé, il n'y a pas eu de cas qui justifie de passer par cette Convention et d'une manière générale, on peut dire que beaucoup de dispositions européennes en matière de pharmacopée sont d'ores et déjà appliquées en Principauté par arrêté ministériel. Ceci étant, il s'agit, Monsieur MARQUET, puisque c'est vous qui aviez posé la question, il s'agit d'une première réflexion. Rien ne dit que de nouveaux éléments ne nous amènent à modifier cette première impression.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il des remarques de la part de Conseillers Nationaux ?

Nous écoutons Monsieur le Vice-Président Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur le Conseiller d'avoir étudié le dossier. Il faut savoir que la pharmacopée européenne porte très mal son nom puisqu'en tant qu'observateurs, il y a les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, la Chine, etc... c'est-à-dire que c'est une pharmacopée mondiale. Maintenant, je comprends le souci des Services de ne pas avoir les structures suffisantes, mais il y a déjà un statut d'observateur qui est très intéressant et qui nous permettra d'avoir les informations plus directement et plus rapidement. Et surtout, cela nous permettra peut-être d'anticiper certains problèmes futurs car tout ce qui est pharmacopée, contrairement à ce que pensent beaucoup de gens, ne dépend pas de l'Union Européenne, mais est aussi une des attributions du Conseil de l'Europe avec un autre organisme qui est à Londres pour la certification.

Je voudrais aussi remercier Monsieur le Conseiller pour avoir écouté la déclaration que j'avais faite en séance privée sur le bon travail que faisaient ses Services, notamment au sein de la Coopération ; d'ailleurs ma Collègue, Mme PASQUIER-CIULLA, s'était associée à cette idée et c'est vrai que votre Département, qui est le plus jeune Département du Gouvernement Princier suite à la renégociation du Traité de 1930, mérite d'être beaucoup mieux connu.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

S'il n'y a plus de remarque, nous allons reprendre nos travaux là où nous nous étions arrêtés.

Je voudrais tout d'abord excuser pour son absence ce soir Mme Catherine FAUTRIER, qui est souffrante, et pour son retard pour raisons professionnelles, M. Thomas GIACCARDI. Il nous rejoindra dès qu'il le pourra.

Je vous rappelle que nous en sommes à la page 27 d'un document budgétaire qui en compte 62 et que quoi qu'il arrive, nous devons terminer ce soir, puisque nous reprendrons par les explications de vote, en direct sur le canal local de la télévision, mercredi soir. Chers Collègues, soyons concis, allons à l'essentiel et nous terminerons ainsi ce soir l'examen de ce document budgétaire.

Je donne la parole à Madame la Chargée de Mission pour la reprise de nos travaux au chapitre 51.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 51 – BUDGET ET TRESOR – DIRECTION

351.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	914.000
351.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	28.600
351.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>700</u>
	<u>943.300</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 52 – BUDGET ET TRESOR – TRESORERIE

352.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	450.000
352.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	14.500
352.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>600</u>
	<u>465.100</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 53 – SERVICES FISCAUX

353.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.062.000
353.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	86.300
353.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>1.100</u>
	<u>2.149.400</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 54 – ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	942.000
354.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>53.000</u>
	<u>995.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission du Logement, nous vous écoutons.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais savoir quelle est la nature des contentieux dont le coût est porté à ce chapitre. Ce sont des contentieux qui relèvent de recouvrements pour les loyers ? J'aimerais bien connaître leur nature.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- En tout cas, ce sont des contentieux réguliers puisqu'on voit qu'on a dépensé 19.000 € en 2005 à cet effet et il n'y a rien d'exceptionnel

qui est prévu pour l'année 2007 par rapport aux années antérieures. Je regarde et je vous réponds dans quelques minutes.

M. Daniel RAYMOND.- Merci beaucoup.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.334.000
355.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	53.000
355.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	700
355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>838.000</u>
	<u>2.225.700</u>

M. le Président.- Deux Collègues souhaitent s'exprimer : M. LICARI et ensuite le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, M. BORDERO.

Monsieur LICARI tout d'abord.

M. Jean-Pierre LICARI.- Une explication de vote : je vais un peu marcher sur les plates-bandes de Mme PASQUIER-CIULLA qui nous a rappelé, à juste titre, que nous n'avons toujours pas de service internet concernant le Registre des commerces et des sociétés. Jusqu'à présent, nous avions un accès rapide par le Minitel, mais le service Minitel n'est plus à jour, parce que Internet est en préparation, mais qu'il n'est toujours pas prêt, ce qui fait qu'en définitive, nous n'avons, à l'heure actuelle, aucun service d'accès rapide aux informations commerciales, ce que je trouve tout à fait invraisemblable dans un pays comme le nôtre, alors que dans le pays voisin, il y a un accès en ligne au plus obscur tribunal de commerce et à son greffe. Donc, en raison de cette carence qui semble perdurer, je voterai contre ce chapitre.

M. le Président.- Nous écoutons à présent le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention que je place dans le chapitre 55 « Expansion économique » – je l'avais déjà évoqué l'an dernier – sur le centre commercial de Fontvieille et donc, comme rien ne s'est passé cette année, je la refais en espérant que quelque chose se passe l'année prochaine.

En effet, ce centre commercial a plus de dix ans, c'est un outil économique performant du commerce monégasque, c'est même le principal centre de commerces de détail de la Principauté ; toutefois au bout de dix ans et au vu de la concurrence aux alentours de Monaco – on peut penser à l'agrandissement d'Auchan, on pense à un Leclerc géant qui s'est installé en Italie, juste après San Remo, il y a Nice Etoile qui s'est rénové, il y a un Champion qui s'est installé du côté de Villefranche, c'est sur le bassin de recrutement notamment de Carrefour Monaco – il semble qu'il faille un peu relancer ce centre commercial qui, d'ailleurs, a vu une baisse de sa contribution locative durant l'année 2005. Puisque, je vous le rappelle, les loyers du centre commercial de Fontvieille ont une part fixe et une part qui est liée au chiffre d'affaires.

Donc, ce centre commercial de Fontvieille mérite d'être rénové : il y a déjà des commerces qui ont fait

l'effort eux-mêmes de rénover l'intérieur de leur boutique ; et il mériterait d'être agrandi et de voir quelques boutiques supplémentaires s'y installer, ce qui serait, selon les professionnels de la place, un des seuls moyens pour pouvoir le relancer. Alors, je sais qu'il y avait des projets à une époque pour agrandir ce centre et notamment celui qui existait dès l'origine : avoir une galerie entre le centre commercial de Fontvieille et la Place d'Armes ; et là aussi, on arrive dans le développement du chantier des délaissés SNCF, à l'arrière de ce centre commercial, à un point capital si on veut développer le centre commercial de Fontvieille.

Je demande donc au Gouvernement de voir, et notamment en liaison avec les professionnels du centre commercial, les possibilités de réaménagement, d'agrandissement et de relance du centre commercial, parce qu'en matière de commerces, si on ne progresse pas, on se retrouve rapidement dépassé.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas de réaction particulière de la part du Gouvernement à cette intervention, je donne alors la parole à Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, Monsieur le Président, je souhaiterais m'enquérir du sort qui sera réservé à l'expérience d'ouverture des commerces les jours fériés et le dimanche qui, semble-t-il, a donné beaucoup de satisfaction. Je souhaiterais savoir si le Gouvernement entend poursuivre et étendre cette expérience pour en faire un argument pour attirer le chaland en Principauté.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- L'ouverture des commerces le dimanche a donc fait l'objet, l'an dernier, d'une expérimentation sur quatre dimanches l'été. On est en train de tenir des réunions avec les commerçants et les GIE de la Principauté pour apprécier les retombées de ce qui a été fait et savoir quelle politique poursuivre l'année prochaine.

Pour ma part, je suis favorable pour qu'on réitère une expérience en 2007. D'ailleurs, des crédits sont inscrits à cet effet dans les crédits du Département. On est en train de voir avec les entités concernées les modalités et la réalisation de cette nouvelle expérience en 2007 où beaucoup de questions se posent : la période, la date, les modalités, etc... ce sont des sujets qui sont actuellement en cours de discussion avec les entités commerciales de Monaco.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Est-ce que vous envisagez des mesures réglementaires ou législatives pour aller vers une autorisation d'ouverture des commerces qui souhaiteront ouvrir sur une base de volontariat ou bien est-ce que vous n'en n'êtes pas encore arrivés là ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est un débat beaucoup plus large. Moi, ce que je veux dire, c'est que pour l'instant, on souhaite examiner la loi actuelle et se fonder sur des expériences qui sont menées, donc sur plusieurs exercices, voir quelle est la réponse et quelles sont effectivement l'attente et la réactivité des commerçants en Principauté. C'est ce qu'on fait actuellement et c'est ce qui permettra, ensuite, de définir de manière précise quelle évolution apporter aux textes existants aujourd'hui.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Est-ce que dans votre démarche vous consultez les consommateurs ? Parce que les commerçants ne sont qu'un aspect de l'expérience, il faudrait aussi prendre l'avis des consommateurs pour savoir s'ils y trouvent leur compte, s'ils ont apprécié cette tentative, si les horaires leur conviennent, s'ils ont des suggestions eux-mêmes à formuler pour un meilleur service. Je crois que ça peut être intéressant d'avoir l'avis des consommateurs qui sont l'autre partie à l'opération.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Une démarche de cette nature a été faite dans le cadre de la précédente expérimentation de 2006 où on a interrogé les usagers sur les conditions et sur ce qu'ils pensaient de cette expérimentation. Je crois aussi que le second mode d'appréciation du résultat, c'est effectivement de voir la fréquentation qui est observée dans ce type de démarche.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Juste un commentaire complémentaire, compte tenu des intérêts dont j'ai la charge. Il conviendra effectivement de consulter les commerçants et les usagers mais aussi les salariés qui sont concernés par ce problème.

M. le Président.- Monsieur MARQUET demande la parole.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais profiter de cette ligne car, toujours dans le cadre de la réflexion sur la modernisation de la Fonction Publique, nous avons

suffisamment été critiques par rapport aux délais pour pouvoir créer une société à Monaco, pour dire qu'aujourd'hui de grands progrès ont été faits ; et je voudrais publiquement remercier la Direction de l'Expansion Economique qui a pris le problème à bras le corps avec ses moyens. Et justement, à cette époque, le projet de modernisation de l'Administration n'était pas encore dans les tuyaux, mais il me semble que dans son approche, la Direction aurait aimé avoir une aide du Gouvernement ou d'une cellule pour aider à moderniser les choses. On peut espérer à partir du 1^{er} janvier 2007, puisque la Direction de l'Expansion Economique n'aura plus à révérifier les entreprises qui seront déjà inscrites et installées, voir encore ces délais s'améliorer. Là aussi, je pense que dans cette démarche, le Gouvernement devrait avoir une réflexion en voyant comment aider les Chefs de Service à faire progresser tous les gens d'un Service, par exemple.

M. le Président.- Je voudrais m'associer à cette remarque et en même temps revenir sur celle de notre Collègue Jean-Pierre LICARI, Monsieur le Conseiller.

Tout d'abord, c'est vrai qu'on a, depuis le début de la législature, enregistré des progrès importants dans les délais pour examiner les demandes de création d'entreprises, même si ce n'est jamais suffisant et même si nous voulons toujours, à juste titre, que ça aille plus vite – nous savons que pour un entrepreneur, par définition, ce n'est jamais assez rapide et nous le comprenons – mais vous nous avez donné les chiffres officiels il y a quelques mois : nous arrivons à examiner plus des deux tiers des demandes de création d'entreprises en moins de deux mois, Monsieur le Conseiller, donc 70 %, c'est un progrès notable par rapport à ce qui se passait ces dernières années, même si évidemment, nous voulons continuer à accélérer les délais.

Ensuite, notre Collègue Jean-Charles GARDETTO, avec d'autres élus, avait demandé, à de multiples reprises, un site LégiMonaco, pour mettre la législation et la réglementation monégasques en ligne, et c'est vrai que c'est pareil pour la Direction de l'Expansion Economique ainsi que l'a fait remarquer ce soir Jean-Pierre LICARI, par rapport à l'accès en ligne du répertoire du commerce et de l'industrie. Je pense que l'allègement du travail de la Direction de l'Expansion Economique – parce que c'était inutile et le Gouvernement l'a reconnu puisqu'il le supprime, que chaque société doit demander un renouvellement d'autorisation quand elle est déjà installée chez nous : ces renouvellements ne seront donc plus examinés par la Direction de l'Expansion Economique – permettra à la fois d'accélérer les délais de traitement des dossiers de

création et de libérer de l'énergie et du temps pour que vous puissiez répondre à cette demande. Je ne voudrais pas que nous passions à un autre chapitre sans que le Gouvernement ait pris un engagement de permettre à tous ceux qui ont besoin, notamment à tous les acteurs économiques, de consulter, au minimum, la mise à jour du Minitel, mais au mieux et au plus vite, ces informations sur Internet.

M. Jean-Pierre LICARI.- Il n'est plus à jour depuis février, parce que le service Internet est en préparation, mais comme l'Internet n'est pas prêt non plus...

M. le Président.- Alors, Monsieur le Conseiller, rassurez-nous par votre engagement sur des délais pour qu'on puisse avoir cette mise en ligne.

Après, que nous votions ou pas ce chapitre, chacun fera ce qu'il veut ; je ne pense pas qu'il y ait des Conseillers Nationaux qui soient contre l'idée de demander rapidement la mise en ligne du répertoire du commerce.

Où en êtes-vous, Monsieur le Conseiller ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- La mise en ligne du répertoire du commerce est une affaire qui est en marche depuis pas mal de mois puisque, comme vous l'évoquez Monsieur le Président, c'est quelque chose qui a été initié il y a un certain temps. Je considère, si vous voulez des délais, qu'au plus tard dans le courant de l'année 2007, on arrivera à résoudre ce problème et à trouver une solution pour cette mise en ligne.

En attendant, Madame PASQUIER-CIULLA, redites-nous ce que vous avez déjà dit.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Depuis le début de cette législature, à chaque séance, je me lève pour poser la question ; aujourd'hui, c'est Jean-Pierre LICARI qui l'a fait, c'est tant mieux. Je voudrais juste préciser une chose. Aujourd'hui, il y a quand même ce Minitel qui est « en ligne » et dont les informations remontent à février. Donc, quelqu'un qui ne serait pas suffisamment attentif à cette toute petite date qui figure en haut ne le saurait pas, ce qui peut induire en erreur. Donc, enlevez à ce moment-là le Minitel. Parce que comme il n'est pas à jour depuis février 2006, ça peut poser de graves problèmes, en attendant d'avoir une mise à jour sur Internet.

M. le Président.- Peut-être mieux encore. Je pense qu'il faudrait mettre à jour le Minitel avant qu'on ait les

informations sur Internet. On ne peut pas rester avec des informations obsolètes ou pas d'information du tout, si on supprime le minitel.

Pouvez-vous regarder de près ce problème, Monsieur le Conseiller ?

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Nous allons regarder de près, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en remercie parce que la situation actuelle n'est pas bonne, effectivement.

A propos d'Internet, je l'ai écrit à tous mes Collègues, mais j'en profite pour le dire en séance publique : nous sommes en train de faire encore progresser le site internet du Conseil National et dans un souci d'une information toujours meilleure du public, j'ai demandé à nos Services de mettre en ligne, à partir du début de l'année 2007, tous les projets de loi et toutes les propositions de loi, au moment même où elles arrivent sur le Bureau du Conseil National. Ainsi, les Monégasques et tous les résidents de la Principauté n'auront pas à attendre les débats en séance publique qui interviennent de nombreux mois plus tard, pour connaître la teneur des textes, mais nous les ferons connaître dès qu'ils seront reçus sur le Bureau du Conseil National ; ils seront à la disposition du public par la consultation du site internet du Conseil National, je m'y engage, à partir du 2 janvier 2007.

Monsieur BLANCHY puis M. GARDETTO.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

J'en avais déjà parlé à M. le Conseiller pour les Finances, c'est un problème justement qui rejoint à la fois ce dont a parlé M. LICARI et puis l'expansion de Monaco en ce qui concerne les installations des entreprises et le moyen pour elles de se faire payer par internet. Vous savez, il y a un très grand site de paiement qui s'appelle Paypal et apparemment, ce site refuserait de se faire payer par les personnes résidant à Monaco, je ne sais pas pour quelles raisons exactement, pour soi-disant des critères de transparence qui ne seraient pas remplis par les banques de Monaco ; il serait peut-être bon de s'en informer parce que c'est quand même un moyen moderne de paiement.

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Monsieur BLANCHY, s'il s'agit d'être utilisateur et de pouvoir payer par Paypal si

on réside à Monaco, je l'ai fait, donc ça fonctionne. Je peux vous assurer qu'on peut le faire. Maintenant, s'il s'agit de commerçants qui veulent être inscrits sur Paypal, je vais regarder.

M. Bruno BLANCHY.- C'est un commerçant qui m'avait sensibilisé sur cette question.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je fais suite à ce que vous avez rappelé tout à l'heure : est-ce qu'on peut espérer avoir en ligne les textes et la jurisprudence monégasques dans des délais rapides ? C'est aussi un sujet récurrent ! Chaque année, à la même époque, on parle du même sujet et on ne voit rien venir. Il n'est pas si compliqué, ni si coûteux de mettre en ligne les textes et la jurisprudence, d'autant que tout cela est déjà saisi ; donc l'opération de saisie est déjà faite et il suffit de faire de la manipulation informatique. Ça ne devrait pas être insurmontable et ça rendrait vraiment un service considérable, tant aux justiciables qu'aux professionnels et aux investisseurs qui souhaitent également connaître le contexte juridique monégasque.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat va vous répondre.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Merci.

Cette question a été évoquée lors des séances privées que nous avons tenues. J'avais eu l'occasion de répondre que, malheureusement, ça n'était pas aussi simple que ce que vous le pensez parce que nous avons, avec le prestataire qui fait cela en France depuis de nombreuses années, des relations, des contrats signés avec lui, nous avons des rachats à faire. Ceci dit, l'étude a un peu avancé : aujourd'hui, nous savons que pour faire quelque chose qui tienne la route, c'est de 650.000 à 700.000 €. Vous voyez que ce n'est pas une petite somme. Il faut faire extrêmement attention, d'autant plus qu'on n'est pas certain que le public soit aussi friand que ce que vous voulez bien le dire, d'autant plus qu'on va sortir les CD et les CD seront déjà disponibles pratiquement et que donc il y aura possibilité d'avoir cette information. Donc, pourquoi pas, mais ce n'est pas aussi simple et aussi peu cher que ce qu'on peut l'imaginer.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, deux observations.

D'une part, en ce qui concerne les CD et le site, ce sont deux outils complémentaires parce que les CD reproduisent un ordre juridique figé à un moment donné alors que l'avantage du site internet est la possibilité d'une mise à jour permanente, ce qui est très appréciable, notamment en matière de jurisprudence, pour pouvoir disposer des dernières jurisprudences publiées. Donc, c'est vraiment très utile.

D'autre part, en ce qui concerne le coût, je pense que ce coût peut être étalé sur deux exercices mais je rappelle quand même qu'on est beaucoup moins regardant sur d'autres domaines où on signe des chèques de plusieurs millions d'euros. Je crois que c'est un outil essentiel pour l'économie monégasque et aussi un outil pour permettre l'accès au droit qui me semble un point fondamental dans un système démocratique. A défaut, on crée un déficit de démocratie. Je pense que c'est un sujet auquel le Gouvernement devrait accorder une priorité plus importante que celle qu'il lui accorde actuellement.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président a la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Secrétaire Général, je comprends votre souci mais il faut savoir que depuis le début de cette législature, nous avons fait au niveau juridique, législatif, un travail considérable dont les gens ne se rendent pas compte. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, dans le monde où l'on vit, avec l'ouverture internationale que veut la Principauté, il y a aussi une autre utilité. Notamment, l'an dernier – nous l'avons signalé au Gouvernement à plusieurs reprises – nous avons pu voir, Mme FAUTRIER notamment, qu'au Conseil de l'Europe, on n'était pas au courant de nos récents votes de lois. Donc, la transparence, on en a besoin aussi à l'extérieur. Pour ces raisons, j'encourage – comme tous mes Collègues – à une réflexion approfondie du Gouvernement car en 2006, c'est le minimum qu'on puisse avoir.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je partage tous ces propos. Ce qui m'intéresserait, c'est de savoir combien ça coûte. Pouvez-vous me le répéter ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Entre 650.000 et 700.000 € la première fois et ensuite il y a la nécessité de maintenance, chaque année.

M. Claude BOISSON.- Très bien.

C'est un choix. Est-ce qu'on veut recommencer à creuser le déficit ou est-ce qu'on le planifie dans le temps, comme le disaient certains élus ? Il faut prendre une position.

M. le Président.- C'est une somme, à mon avis, bien investie pour l'information et l'image de la Principauté et je partage ce qui a été dit par mes Collègues au préalable, compte tenu de son montant somme toute modeste si on la compare à d'autres investissements nettement moins utiles pour la Principauté. Vous avez toujours ce genre de somme inférieure à un million d'euros disponible, vous le savez bien, quand vous cherchez dans vos lignes budgétaires, donc vous pourriez le faire et le faire vite, c'est ce que nous vous demandons.

En ce qui me concerne, je vais voter cette ligne parce que je considère que la Direction de l'Expansion Economique a fait de gros efforts pour réduire les délais. Ça n'enlève strictement rien à ce qui a été dit par Jean-Pierre LICARI et chacun vote comme il l'entend, mais je ne souhaite pas exprimer un vote négatif par rapport aux efforts qui ont été réalisés par les équipes de l'Expansion Economique pour raccourcir notamment, ce qui est très important et prioritaire, les délais d'instruction des autorisations de création d'entreprises à Monaco.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Clore une question pour M. BLANCHY, puisque j'en ai parlé avec mon Collègue : il existe des commerçants à Monaco qui utilisent Paypal. Il faudrait que vous nous disiez les cas précis que vous visez pour qu'on voie avec eux ce qu'ils doivent faire ou pas.

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT votent contre ;
Mme Christine PASQUIER-CIULLA s'abstient).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.454.200
357.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	3.560.000
357.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.087.000
357.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>5.510.000</u>
	<u>12.611.200</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS.....	<u>4.216.900</u>
---------------------------------	------------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P.	<u>3.537.800</u>
-------------------------	------------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	535.000
362.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>8.500</u>
	<u>543.500</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, et ensuite Mme PASQUIER-CIULLA souhaite intervenir.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Pour résoudre la grave crise du logement que nous avons trouvée en 2003 et pour tenir compte aussi du fait

que notre majorité en avait fait une priorité nationale, le Gouvernement et le Conseil National étaient tombés d'accord sur un chiffre de 836 logements à construire durant la législature. Alors, ce chiffre de 836 logements qui a fait l'objet de nombreuses tractations pendant plus d'un an, tenait compte de la démolition de ce qu'on appelait les HBS Pasteur qui sont destinés à être démolis pour laisser la place à l'hôpital et donc, qui ont été évacués. Aujourd'hui, il y a des bruits qui courent selon lesquels le Gouvernement voudrait démolir assez rapidement les immeubles de la rue de la Colle pour pouvoir réaménager ce quartier. Alors, je voudrais juste avoir une précision du Gouvernement : quand les immeubles de la rue de la Colle seront-ils démolis ? Et en ce qui concerne les locataires actuels des immeubles de la rue de la Colle, seront-ils relogés dans ce quota de 836 logements ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux vous rassurer. Je le rappelle toujours – et ça fait sourire le Président – car j'avais dit un jour, par erreur, 836 et c'est bien sur 838 logements sur lesquels nous nous sommes engagés et pas simplement 836 ; mais je voudrais aussi préciser qu'il y a une réflexion évidemment sur le devenir de ces immeubles dits de la Colle, mais c'est une réflexion sur le moyen terme et de toute façon, si logements il devait y avoir, ce serait sur des programmes futurs, ce n'est pas programmé dans le cadre des 838 logements ni, d'ailleurs, je vous le signale, l'année d'après, sur d'autres programmes. Les 838 logements se terminent en 2008, donc ceux-là ne seront pas, en tout état de cause, affectés, il n'y aura pas de lien avec la rue de la Colle.

M. le Président.- Très bien, c'est évidemment ce que nous voulions entendre.

Nous allons à présent écouter Madame Christine PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci.

Monsieur le Ministre, mercredi soir, lors du débat général, vous répondiez à ma critique concernant l'absence de politique globale en considérant que le Gouvernement, contrairement à ce que j'indiquais, répondait dans beaucoup de domaines. Vous avez cité à cet égard la politique en faveur des personnes âgées, qui en est effectivement une très bonne illustration ; en revanche, vous n'avez pas évoqué la politique du logement, et pour cause. *Cette politique fait les frais, depuis des décennies – et je l'ai déjà dit sous d'autres*

majorités – de politiques de replâtrage et de bout de chandelle. Ah, bien sûr, il est plus facile et efficace d'un point de vue électoraliste de construire vite, de promettre un droit de propriété tout en sachant qu'on n'obtiendra qu'un droit d'habitation, de renier le droit de propriété de certains, au lieu de chercher des solutions équitables pour tout le monde, que de poser le problème entier sur la table et de chercher des solutions stables, durables, en prenant en compte tous les intérêts en présence et surtout en les réglant de manière équitable.

La politique menée jusqu'à présent conduit à des aberrations, dont quelques-unes, comme notamment :

- les logements domaniaux, pourtant dits sociaux, sont loués au même prix à ceux qui ont de larges moyens qu'à ceux qui peinent à joindre les deux bouts, ce qui conduit ces derniers à devoir solliciter une ANL après avoir dû faire des pieds et des mains et demander à Pierre, Paul ou Jacques de les aider pour accéder aux logements domaniaux,

- ceux qui n'ont pas eu accès aux Domaines pour des motifs parfois assez obscurs, puisque le détail des points n'est pas donné à ceux qui sont refusés,

- et ceux qui se sont endettés pour acheter un bien, très souvent dans l'ancien et pour le rénover, car lorsqu'ils l'ont acheté dans l'ancien, il était très souvent en mauvais état, ceux-là même qui ont contribué à l'économie du pays en lui faisant confiance et en investissant, eh bien ceux-là voient leurs droits de propriété – comme le rappelait M. MARQUET lors des débats – limités et sont, de plus, *de facto*, exclus du droit d'habitation aujourd'hui proposé à leurs compatriotes. *Ce droit d'habitation que la majorité se plaît à appeler – on se demande bien pourquoi – droit de propriété, alors qu'il n'en n'est pas un, qui n'est ouvert qu'à ceux qui passeront par les fourches caudines de la fameuse Commission d'attribution.* Quant aux critères d'attribution qui devraient être une garantie d'équité, comme beaucoup d'entre nous, certainement, je dois dire que j'en entends « des vertes et des pas mûres ». *Je préfère couper court à toute polémique et vous demander publiquement, Monsieur le Ministre, si vous pouvez aujourd'hui garantir qu'il n'y a aucun passe-droit dans les attributions de logements domaniaux, si vous pouvez vous engager sur le fait – hors les cas d'urgence que l'on peut comprendre – que la Commission d'attribution accomplit sa tâche en totale indépendance sans aucune intervention ou pression.*

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Tout d'abord, je n'engagerai pas ce soir le débat qui reviendra dans quelques semaines devant vous sur l'accession à la propriété, puisque vous

allez avoir un débat, attendons ce débat. Donc, sur ce point, je ne répondrai pas.

Je répondrai sur votre autre question qui touche les attributions. Je peux vous dire qu'il y a une Commission d'attribution – je demanderai à M. TONELLI qui s'en occupe de le confirmer – et que je ne connais pas, dans ce domaine, d'interventions. S'il y a des interventions, ce ne serait que pour régler un problème social, pour signaler une situation dramatique d'une personne. Mais je n'ai rien vu d'autre. A partir du moment où vous avez une Commission, qu'il y a des attributions de points, on peut toujours dire qu'on voudrait avoir plus de points, que ce n'est pas normal qu'on ait moins de points que la voisine. Je n'y peux rien, ce sont des critères et aucun critère n'est jamais parfait, mais je crois pouvoir vous dire – je le fais sous le contrôle de ceux qui s'en occupent au quotidien – que dans ce calcul et dans ce système, même s'il n'est pas parfait, il n'y a pas de passe-droit. On a son nombre de points ou on ne l'a pas.

Au fonctionnement de la Commission, vous pouvez peut-être ajouter quelques mots, Monsieur TONELLI, puisque je n'y suis pas, moi, à la Commission.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Sur la Commission, je peux dire que les points sont connus des gens qui font les demandes, donc on ne peut pas dire que ce soit quelque chose qui soit occulte ou fait de manière non-transparente ; les critères des points ont été publiés au Journal de Monaco, donc nous faisons les choses les plus transparentes possibles. Je n'ai pas encore assisté à une réunion de cette Commission, je ne suis là que depuis quatre mois, mais dès que j'en aurai vécu une, je pourrai confirmer son déroulement. Ce que je sais, c'est qu'au niveau de l'instruction, au niveau de l'attribution des points et au niveau de la connaissance par les personnes qui postulent du nombre de points qu'elles ont, ce sont des choses qui sont transparentes.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Des points aussi ou la totalité seulement ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Le demandeur, lorsqu'il reçoit sa réponse et si elle est négative, reçoit son nombre de points, il reçoit l'indication du nombre de points qu'il aurait dû avoir pour être dans la barre et il a la faculté de venir consulter son dossier à la Direction de l'Habitat et de regarder à la fois le total et le calcul.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Il ne reçoit pas le détail chez lui ? C'est ce que je me suis laissée dire.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Non, il a le nombre de points. Il est beaucoup plus facile qu'il vienne à la Direction de l'Habitat. Pourquoi ? Parce qu'il consulte la totalité et il a toutes les explications ; c'est un système qui fonctionne sans difficulté.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai vu des cas de gens qui écrivaient, effectivement, qui font des recours gracieux, mais c'est normal ; l'Administration a pu se tromper et c'est normal que les gens aient la possibilité de faire un recours gracieux s'ils estiment que le nombre de points ne correspond pas à leur situation. C'est à ce moment-là qu'on leur dit d'aller au Service de l'Habitat pour consulter leur dossier et éventuellement faire valoir, ça peut arriver, des éléments qui n'auraient pas été pris en considération ; il peut arriver que l'Administration n'ait pas connu un élément.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Dans ces cas-là, Monsieur le Ministre, excusez-moi d'insister, mais ce n'est pas la peine d'inviter la personne à se déplacer, à faire des démarches ; car il est bien évident que quelqu'un qui reçoit un détail, hésitera peut-être à aller voir l'Administration. Et puisque tout serait alors transparent et normal, *je ne comprends pas pourquoi on n'envoie pas le détail des points au demandeur. Ça me paraîtrait tout à fait équitable et juste, conforme à la politique de transparence que le Gouvernement souhaite mener.*

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- C'est peut-être quelque chose qu'il faut regarder. Jusqu'à présent, les choses ont été faites dans la plus grande bonne foi. Pourquoi ? Parce que ces critères, ces grilles, ce sont des documents internes, donc on a imaginé que ce n'était peut-être pas la peine encore de faire des documents supplémentaires parce que ce sont des procédures très longues.

Il faudrait que vous veniez voir, on vous montrera très volontiers ce qu'est matériellement ce travail et ce que ça pourrait impliquer de surplus pour des cas de personnes qui, en tout état de cause, auront l'information. Et sachez-le, Madame, lorsqu'on demande un logement, si on a un doute, on se déplace et on obtient aussi les informations et cela est beaucoup plus positif. Je pense que c'est une très bonne chose que les personnes soient au contact des fonctionnaires qui connaissent très bien leur dossier et qui peuvent leur apporter ces éléments. Maintenant, on peut toujours imaginer d'améliorer le système, ce n'est pas un problème de principe, je ne crois pas.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- La démarche, si elle est entreprise, n'éviterait pas la seconde étape, c'est-à-dire que les personnes qui liraient l'ensemble des choses, comme ils lisent leurs points, ils iraient quand même voir les Domaines. Autant le faire comme ça.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je suis désolée, Monsieur COLLE, je ne comprends pas : *je ne veux pas donner plus de travail à l'Administration, mais à partir du moment où on écrit aux gens pour leur envoyer leur nombre de points, qu'on leur donne le détail, c'est la même chose, c'est une lettre.*

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais il est fait le calcul, déjà, il n'y a pas de surcroît de travail. Je ne comprends pas.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Après, si la personne estime nécessaire ou pas d'obtenir des explications, peu importe. Elle aura déjà un détail, *et sincèrement, par rapport aux gens qui se voient refuser des logements, je trouve cela plus correct. C'est une approche personnelle, mais je trouve qu'il est plus correct de dire non avec une raison, que de dire non, voilà le nombre de points que vous avez. Quand on a le détail, on comprend mieux.*

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je crois que vous n'avez pas entendu ce que je vous ai dit. Quand on répond non, on donne la raison, puisque pour chaque type de logement, il y a les indications pour les personnes qui ont été retenues et donc, vous avez la raison. Maintenant, n'y voyez ni malice, ni problème de principe, si ça peut, dans des conditions techniques supportables être appliqué, pourquoi pas ? Je crois que là-dessus, il n'y a vraiment aucune difficulté.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je crois que tout le monde est d'accord pour cette suggestion, j'imagine ?

M. le Président.- Il y a deux interventions qui sont en attente : Monsieur le Président de la Commission du Logement et ensuite Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

M. Daniel RAYMOND.- Je ne vais pas relancer le débat du logement et des critères d'attribution compte tenu du nombre d'heures que nous avons déjà passées sur le sujet, je n'imposerai pas cela à l'Assemblée. Par contre, je me permets de rappeler qu'il y a eu quelques réunions quand même dans le cadre desquelles nous nous sommes largement exprimés sur le sujet. Le Gouvernement ne

fait qu'appliquer aujourd'hui ce que nous avons décidé en commun d'appliquer. Ce qui me paraît important – et il faut que tous le sachent – c'est qu'on n'occulte à personne le décompte de points d'un dossier d'attribution. Il suffit de demander ! S'il est nécessaire de l'envoyer par la poste, l'Administration s'exécutera sans aucun problème. Sachez aussi qu'au moindre doute, l'Administration reste ouverte, les compatriotes se rendent volontiers à l'Habitat où ils sont bien reçus ! Ils peuvent discuter de leur dossier et reçoivent les informations complètes qu'ils souhaitent. Le problème majeur des critères d'attribution, le Gouvernement le reconnaît : le sujet est complexe ; il y aura bien sûr toujours des cas particuliers. Il est évident que si on ne parle pas des cas sociaux, c'est qu'on les traite dans la confidentialité. Ce sont les seuls dossiers qui font l'objet, d'une attention particulière dans le cadre de la Commission

Par contre, il est vrai que l'on pourrait parler pendant des heures des critères d'attribution en trouvant toujours la possibilité de les améliorer. Enfin, Monsieur le Conseiller, en ce qui concerne le fameux instant « t » qui conditionne le dossier, comme vous le savez, au moment où on le remplit, celui-ci n'est pas forcément en adéquation totale avec la vie d'une famille, même quelques jours plus tard. Par exemple, une famille de quatre personnes qui satisfait aux questionnaires d'un dossier, va demander un quatre pièces. Les enfants composant cette famille, proches de la majorité peuvent quitter le foyer du jour au lendemain. Il peut donc être fort probable, comme cela s'est souvent produit, qu'au moment où un foyer remplit son dossier, la situation de famille n'est plus la même quelques mois plus tard, au moment de l'attribution du logement. C'est une situation qui me paraît courante et qui impliquerait à un moment donné de revenir sur les modalités de l'attribution afin de pouvoir reprendre un logement devenu trop grand... qui n'est plus en adéquation avec le nombre de personnes vivant au foyer. Personne aujourd'hui ne souhaite de telle décision.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je participe aussi à la Commission d'attribution et je ne vois, *a priori*, aucun inconvénient, sauf technique, mais qui devrait être résolu avec l'informatique, d'envoyer aux gens leur décompte de points, d'autant plus que bien souvent, ils arrivent à le faire eux-mêmes à partir des arrêtés ministériels. Il faut savoir aussi que la Direction de l'Habitat fait – il faut le reconnaître – un

travail énorme, notamment pendant l'instruction du dossier où tous les nouveaux cas, où toutes les nouvelles situations font l'objet d'une visite sur place ; c'est-à-dire qu'il n'y a que les situations à l'identique entre une attribution et l'autre qui ne font pas l'objet d'une nouvelle visite. Donc je pense que ces fonctionnaires se dévouent beaucoup pour avoir des attributions les plus transparentes possibles, donc il n'y a aucun problème à donner le détail des points et vous verrez qu'il n'en sortira aucune grande vague d'injustice constatée. Et enfin, je voudrais nous féliciter de notre politique qui consiste à construire très vite et qui va faire qu'il y aura de moins en moins de refus et donc de moins en moins de cas litigieux, car bientôt, grâce à notre majorité, tous les monégasques seront logés !

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Je voudrais juste ajouter à cet important débat que toutes les critiques sont toujours possibles, mais quand on regardera, avec un peu de recul, objectivement, ce qui aura été fait dans cette législature en matière de politique du logement, je crois qu'on sera assez fiers ; moi, je suis assez fier du travail qui a été accompli depuis 2003 par le Gouvernement Princier sous l'impulsion, il faut bien le dire, du Conseil National en ce domaine très sensible où les élus sont par définition effectivement plus à l'écoute et plus proches du terrain et de la population que n'importe qui. Vous l'avez rappelé tout à l'heure : 838 logements domaniaux en cinq ans, contre un peu plus de deux cents seulement dans les cinq années de la législature précédente, c'est vous dire l'effort colossal que nous avons réalisé, plus de quatre fois plus d'appartements livrés pour les Monégasques que ce qui a été fait dans la législature précédente.

Je voudrais rappeler aussi qu'à deux reprises, la Commission du Logement, dans cette législature, a amélioré les critères d'attribution pour les rendre toujours plus proches des besoins des Monégasques. Je rappellerai, par exemple, que c'est nous qui avons instauré, pour la première fois, la prise en compte du statut de la femme enceinte : on n'attend plus aujourd'hui qu'un bébé soit né pour donner des points ; quand une femme est enceinte, avec un certificat médical, cela donne des points. C'est pour la première fois aussi cette législature, qui aura permis qu'on prenne en compte l'union libre dans les points attribués puisque jusque-là, on prenait en compte l'union libre pour pénaliser les Monégasques quand il s'agissait de donner l'aide au logement, on voulait bien compter les revenus des deux personnes en union libre, mais l'Administration ne les prenait pas en compte quand il s'agissait de donner des points pour avoir un appartement domanial. C'est bien cette législature qui a permis l'amélioration de ces

critères. Je voudrais ajouter aussi que c'est cette législature qui a obtenu la communication à tous les Monégasques de leurs points ; c'est la première fois que les Monégasques reçoivent à la maison les points qu'ils ont pu obtenir. Les critères sont publiés au Journal de Monaco, donc chacun peut les calculer selon les critères publiés, publics et connus ; c'est également ce Conseil National qui a demandé et obtenu qu'on communique aux Monégasques le plancher de points – c'est-à-dire que vous avez « x » points et le minimum pour obtenir l'appartement était de « y » points – donc chacun peut comparer comment il se situe par rapport au plancher minimum pour obtenir l'appartement. Mais notre plus grand résultat, c'est d'abord qu'on voit très bien au fil des Commissions, surtout depuis 2005 et 2006, le nombre de points qui baisse, parce que c'est mathématique : plus il y a d'appartements, alors que la demande est constante, et plus le nombre de points pour en obtenir une baisse ; il y avait à peu près un appartement pour trois demandes quand nous avons été élus, on doit être à peu près à deux pour un actuellement et on sera à peu près à un pour un, c'est-à-dire que d'ici la fin de la législature en 2008, il y aura assez d'appartements pour satisfaire toutes les demandes justifiées des Monégasques. On n'aura plus vraiment besoin de donner des points. Tous les Monégasques auront le droit d'être logés à Monaco, dans leur pays, sauf ceux pour lesquels l'Etat estimera qu'ils n'ont pas besoin de son aide. En dehors de ceux qui ont les moyens de se payer un appartement dans le secteur libre, sans aide de l'Etat – c'est dire quand vous connaissez les loyers du privé, vous imaginez le niveau de revenus : si vous tenez compte du montant des loyers et de la règle des 20 % maximum des revenus consacrés à se loger, ce sont des foyers, par exemple pour un quatre pièces, qui auraient 20 ou 25.000 € par mois de revenus. Là, on peut estimer que ces foyers monégasques n'ont pas besoin d'être logés par l'Etat – mais en dehors de ceux-ci, pour tous les autres, on n'en sera plus à discuter de comment on calcule les points, on sera, d'ici un an, dans une situation où enfin, on logera toutes les familles monégasques et de cela, nous pouvons être fiers.

Quant au problème des loyers dans les Domaines, nous avons été élus en 2003, la politique de tarification des Domaines a été établie des décennies plus tôt. Aujourd'hui, ce qu'on peut dire, c'est qu'on demande – et je crois que c'est relativement bien fait, ce n'est pas toujours simple – d'attribuer les appartements aux loyers les plus élevés, à ceux qui ont les revenus les plus élevés. Donc, pour les appartements attribués depuis deux ou trois ans, on commence à voir une adéquation entre les loyers et les revenus des familles. Alors, je ne sais pas ce que veut Mme PASQUIER-CIULLA, elle pourrait peut-être nous le dire ce soir. Est-ce qu'elle voudrait, par exemple, que pour tous ceux qui ont été logés depuis dix, quinze,

vingt, trente ans, on passe à une augmentation généralisée des loyers dans les Domaines ? Mais est-ce que vous croyez que c'est comme cela qu'on peut susciter la paix sociale et le consensus à Monaco ? Je ne sais pas ce que vous voulez vraiment mais il faudrait, un jour, formuler une proposition car vous ne faites que critiquer sans jamais rien proposer. Augmenter les loyers pour tous ceux qui ont des revenus au-dessus d'un certain niveau et qui sont déjà dans les Domaines : à quel niveau voulez-vous les augmenter ? Pour qui voulez-vous les augmenter ? Moi, j'entends toutes les critiques, mais à un certain moment, il ne faut pas faire de démagogie, il faut aller au bout de ce qu'on pense et il faut dire ce qu'on propose. Nous, nous disons : on a trouvé une situation, c'est vrai que les loyers des Domaines sont fixés depuis des décennies, ça semble difficile de dire aujourd'hui à quelqu'un qui est logé depuis quinze ans – en dehors des augmentations régulières qu'il subit et qui sont liées à l'inflation – que du jour au lendemain, il va payer deux ou trois fois plus, parce qu'il gagne plus. Si c'est ce que vous voulez, il faut le dire. Et enfin – excusez-moi, mais c'est un sujet sensible pour beaucoup de gens dans ce pays, c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous avons été tant soutenus aux dernières élections nationales – nous avons accéléré la construction de logements parce que la situation était très insatisfaisante en 2003 pour les Monégasques lorsque nous sommes arrivés, elle n'était pas digne de ce qu'on doit faire dans ce pays qui avait les moyens de faire beaucoup mieux pour nos compatriotes et heureusement qu'il y a eu aussi une majorité dans cette Assemblée, en ce qui concerne le secteur ancien, pour changer la loi n° 1.235, parce que si nous ne l'avions pas fait, au 1^{er} janvier 2007, c'est-à-dire dans quelques jours, Madame PASQUIER-CIULLA, il y aurait eu la libération totale des loyers du secteur protégé et cela voulait dire que de nombreuses familles monégasques et encore plus de centaines de familles d'enfants du pays, n'auraient plus pu se loger en Principauté. Alors oui, nous sommes fiers de ce que nous avons fait – et je vous le dis avec émotion – parce que nous l'avons fait pour répondre à un besoin fondamental de nos compatriotes et des enfants du pays et je connais moi les réalités et parfois les détresses humaines qu'il y a derrière ces débats. En ce domaine, plus que tout autre, il faut se méfier des interventions démagogiques, parce que nous, nous sommes d'accord pour dire qu'il y a des propriétaires qui sont pénalisés, c'est vrai, mais entre deux maux, nous avons choisi le moindre et on n'a pas choisi l'exode massif des Monégasques et des enfants du pays du secteur protégé, nous avons choisi – et on a été nombreux à voter ce texte – ce qui nous a semblé la meilleure solution. Nous avons pourtant toujours dit – et j'en tiens sur ce point responsable le Gouvernement – qu'il fallait aussi mettre en place une politique beaucoup plus déterminée d'aides aux propriétaires du secteur ancien ; malgré nos demandes répétées – et je le redis ce soir, Monsieur le

Ministre – on ne peut pas dire qu'il y ait eu le plan que nous espérions, notamment pour la prise en compte de l'aide à la rénovation des façades, des toitures et des appartements. Ça reste des mesures tout à fait insuffisantes et je le regrette, mais vous en avez la responsabilité, parce que nous le demandons et d'autre part, nous souhaitons – et nous n'avons pas été écoutés depuis deux ans – la mise en place d'un secteur intermédiaire, je n'y reviendrai pas, mais là nous aurions pu, avec ce secteur intermédiaire, donner un plein droit de propriété aux propriétaires du secteur ancien, tout en maintenant des appartements à loyer modéré pour la population stable et de cela, c'est le Gouvernement qui est responsable, s'il n'a pas, depuis deux ans, malheureusement, répondu à nos attentes.

Monsieur BLANCHY attend la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Vous venez d'aborder le problème du renouvellement du secteur protégé. Je souhaiterais exprimer le souhait que la solution qui avait été proposée par le Ministre d'Etat, il y a quelques mois, soit à nouveau prise en considération parce que je pense que c'est un problème très important, qu'il faut résoudre au plus vite.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis heureux que plusieurs collègues me rejoignent sur ce que je dis depuis 2003, c'est-à-dire qu'effectivement, par rapport à la propriété privée, je suis d'accord avec vous, Madame PASQUIER-CIULLA, je l'ai toujours dit depuis 2003, mais par contre, moi, j'ai voté la loi. Je sais, c'est votre responsabilité, mais vous savez, les enfants du pays et les Monégasques savent très bien que vous ne l'avez pas votée. Maintenant, Monsieur le Ministre d'Etat, j'ai fait des déclarations depuis 2003 dans ce sens et je ne partage qu'une chose avec Mme PASQUIER-CIULLA : voir le problème dans sa globalité.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Ah !

M. Bernard MARQUET.- Je le dis depuis 2003, moi, Madame. Je ne reprends pas les interventions quand ça m'arrange.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Relisez mes interventions faites sous l'ancienne législature et vous verrez que je le disais bien avant déjà que vous arriviez.

M. Bernard MARQUET.- Ok. Maintenant, je disais et je redis ce soir, calmement, sereinement : il faut qu'on arrête, dans ce pays, lorsqu'on veut faire des choses, de vouloir opposer constamment les gens ; j'avais proposé un tour de table général, je le redemande ce soir, avec tous les acteurs, qu'ils soient économiques, sociaux, de la Principauté. Il y a la place, à Monaco, pour la promotion privée et pour le social et le public. Aurons-nous, dans les années à venir, la capacité à se mettre autour d'une table, en partant des syndicats, des promoteurs, des constructeurs, etc... ? Réfléchissons globalement, parce que je suis certain que nous sommes capables de trouver de la place pour tout le monde. Alors là, oui, nous serons un pays modèle parce que nous arrêterons de vouloir opposer les gens. Et vous pourrez dire à votre amie la Présidente de l'Association des Propriétaires que lorsqu'elle a fait des tracts, contre mon nom, elle n'avait pas été mise au courant par vous et vos amis des déclarations que j'avais faites par rapport aux propriétaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Vous me prenez à partie, Monsieur MARQUET, je ne sais absolument pas de quoi vous parlez. Soyez gentil, je ne vois pas du tout de quoi vous parlez, concernant « mon amie la Présidente de l'Association des Propriétaires » soyez un peu plus précis. Maintenant, si vous avez un reproche à faire à quelqu'un, faites-le clairement. Je ne sais pas du tout de quoi vous parlez.

M. Bernard MARQUET.- Pourtant, il y a eu des tracts qui me mettaient en cause, à l'époque.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Ecoutez, je ne les ai pas vus. Si vous croyez que je lis tous les tracts qui vous concernent.

Je voudrais revenir sur ce que vous disiez et après, je terminerai parce que vous avez demandé en début de séance d'être concis, je l'ai été, je n'ai pas dépassé trois minutes, j'ai fait mon intervention. Les propositions, Monsieur le Président, vous les aurez, ne vous inquiétez pas. *Maintenant, je prends acte de ce qu'ici, a priori, tout le monde est d'accord pour que les points soient transmis de manière détaillée aux pétitionnaires. C'est bien ce que j'ai compris. Monsieur le Président de la Commission du Logement est d'accord, le Gouvernement semble être d'accord aussi, donc, c'était l'essentiel de mon intervention et je m'en déclare satisfaite.*

M. le Président.- Pensez bien que ce n'est pas ce Conseil National, qui pour la première fois a demandé et

obtenu qu'on communique leurs points aux Monégasques, parce que ce n'était pas le cas avant cette législation, que ce ne sont pas ceux qui ont demandé qu'on communique la barre minimale des points, qui sont opposés à ce qu'on fasse encore mieux. Aujourd'hui, d'ores et déjà, chacun peut calculer ses points. Je suis tout à fait ouvert, si vous le pouvez techniquement, à ce que vous envoyiez le détail par lettre à la maison, il n'y a aucun souci.

Monsieur le Ministre souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je souhaite intervenir parce qu'a été mis en cause, par les uns ou par les autres, le Gouvernement, notamment au sujet du logement intermédiaire.

Je ne reviens pas sur le logement domanial parce que je dois vous dire que le nombre extrêmement rarissime de lettres que je reçois de Monégasques pour se plaindre de l'attribution ou de la non-attribution d'un logement domanial démontre que ça n'a pas l'air de si mal marcher. Je dis cela parce que généralement, sur les choses qui ne marchent pas, les gens écrivent, c'est tout à fait normal qu'ils écrivent pour dire qu'ils ne sont pas contents. Eh bien, je reçois très peu de courriers.

Reste le problème du logement intermédiaire. Je dis simplement que la réflexion à laquelle j'ai été conduit, je n'ai toujours pas abandonné mon idée, c'est qu'il ne fallait pas trop segmenter le marché du logement ici, dans la Principauté, parce qu'on est déjà un petit marché. Il y a le logement domanial, qui est quelque chose de tout à fait à part. Je dis et je le répète, ce logement domanial restera réservé aux seuls ressortissants monégasques, il faut que ce soit clair, autre chose n'est pas possible. La deuxième chose, j'ai toujours dit et je continue à le dire, c'est qu'il n'est pas normal de demander une action de nature sociale aux propriétaires, parce que ce n'est pas normal. Il n'y a pas de raison que ce soit tel propriétaire qui fasse les frais du paiement d'un loyer moins élevé pour une famille déterminée ; ça devrait être le rôle de l'Etat. Oui, je le pense, Madame. Par contre, faire un nouveau secteur de logements, je crois que le logement protégé, lui-même à long terme, mais à très long terme, il est forcément condamné, parce qu'on ne fait pas cela tout le temps et à long terme, il faudra bien sortir aussi du logement protégé. Alors, qu'on le remplace par une contractualisation, c'est-à-dire un propriétaire qu'on aide à réhabiliter son immeuble moyennant un engagement de modération de loyer pour une durée déterminée, cela me paraît normal. C'est du donnant-donnant. Le propriétaire choisit, il a une aide de l'Etat et en contrepartie de quoi il s'engage pour quinze ou vingt ans à respecter des règles de loyers. Cela, je suis d'accord, c'est une forme de logement intermédiaire, mais contractuel ; ce n'est pas un système imposé par l'Etat.

Troisièmement, vous ne logerez pas tous les salariés et Français de Monaco, parce qu'il n'y a pas la place. C'est le libre-choix. Je souhaite qu'un certain nombre d'entre eux, notamment ceux qu'on appelle les enfants du pays, puissent avoir au moins la possibilité de faire le choix. Ça coûtera toujours plus cher, mais faire le choix entre habiter dans la Principauté ou habiter à l'extérieur, parce que je trouve que c'est bien d'avoir une certaine diversité sociologique à Monaco et comme il y a beaucoup d'acteurs économiques dans les enfants du pays ou les Français résidant à Monaco, je souhaite qu'ils puissent rester, ça fait un équilibre. Ça ne peut être qu'un choix personnel de leur part qui supposera un effort de leur part, parce que lorsqu'il y a une différence de prix d'un à deux, voire d'un à trois dans les loyers, c'est difficile de compenser. Ceci dit, je dis et je le répète, je propose qu'une compensation soit faite de deux manières : je pense qu'il faut obtenir – et l'affaire est engagée, on en discute avec la France – un abattement d'impôt sur le revenu destiné aux classes moyennes, plafonné, parce qu'il ne s'agit pas d'offrir des niches fiscales aux riches Français, ce n'est pas cela, il s'agit de permettre à des classes moyennes de vivre à Monaco si tel est leur choix ; et en plus, c'est logique, parce que ces familles qui habitent Monaco utilisent les services publics de Monaco : ils vont à l'école à Monaco, ils vont à la crèche à Monaco, c'est sur le Budget de la Principauté qu'ils bénéficient tout à fait normalement des services publics. Il serait donc tout à fait logique et équitable qu'il y ait un abattement de l'impôt sur le revenu qui bénéficierait à ces classes moyennes. Pour les catégories les moins aisées, évidemment qui paient très peu d'impôts, c'est l'ADL. Ça me paraît équitable. On peut parler clairement de ces choses parce qu'elles n'ont rien de mystérieux. Elles se posent rarement pour les Italiens résidents à Monaco, parce qu'ils ne paient pas d'impôt ; ils choisissent : ou ils vivent en Italie et ils paient des impôts, ou ils vivent à Monaco et ils ne paient pas d'impôt. Il y a un différentiel qui n'est pas forcément neutre, il permet de compenser une bonne partie du surcoût du loyer, mais pas tout. Je crois qu'il faut arriver à un système comparable avec la France et c'est négociable, parce que ce sont des choses qu'on ne pouvait pas négocier à une certaine époque, maintenant, il y a une certaine ouverture par rapport à ce souci, d'autant plus que c'est logique. Voilà la voie que je préfère choisir plutôt que de segmenter trop le marché, de dire « oui, pourquoi pas des contrats d'engagement de modération de loyer en contrepartie d'aides apportées par l'Etat », mais ne créons pas tout un nouveau secteur. Ce serait très compliqué s'il y avait le secteur domanial, le secteur protégé, le secteur intermédiaire et le secteur libre, c'est un marché qui est complètement désorganisé.

M. le Président.- Sur l'abattement fiscal, Monsieur le Ministre, des Français de Monaco issus des classes moyennes et ayant de longues attaches avec notre pays,

nous sommes en phase totale, vous le savez bien, nous en avons parlé depuis un certain nombre de mois, et chacun à sa place essaie de faire ce qu'il peut pour sensibiliser les Autorités françaises sur ce point. Nous l'avons fait pour notre part auprès des Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat français et de nombreux députés et sénateurs.

Sur le secteur intermédiaire, je note par contre un profond désaccord dans votre analyse avec la nôtre. Dans la Principauté, le problème du logement est extrêmement complexe. Il nécessite donc des réponses globales et complètes et tant que vous n'aurez pas une société d'économie mixte qui construira des appartements de qualité, qui associera des capitaux privés et des capitaux publics et qui reconstruira le secteur ancien, vous n'aurez pas d'autres solutions que de le maintenir. Alors, bien sûr, c'est un moindre mal parce qu'on peut ainsi loger à Monaco une partie de la population stable à loyers abordables pour elle, mais ce n'est pas la solution à long terme ; vous l'avez dit vous-même, un jour, ce secteur disparaîtra. Que ferez-vous, ce jour-là, des enfants du pays, si vous n'avez pas préparé, anticipé, maintenant, un secteur intermédiaire d'habitation ? Ce secteur permettrait en redonnant des datations aux propriétaires de l'ancien, donc en leur donnant un plein droit de propriété sur les datations qu'ils auraient dans ces reconstructions, permettrait en même temps d'avoir une rentabilité financière pour la société mixte, en mettant sur le marché libre une partie des appartements reconstruits et permettrait enfin de conserver une partie des appartements de qualité, à loyer modéré pour la population stable. Tant que vous n'aurez pas mis en place ce secteur intermédiaire, vous n'aurez pas de solution d'avenir pour le logement de cette population stable. Je crois effectivement que cette législature aura été marquée par les bonnes réponses pour les Monégasques, mais pas à long terme pour les enfants du pays locataires, ni pour les propriétaires du secteur ancien, Monsieur le Ministre. Sur ce point, nous sommes en profond désaccord, c'est clair. C'est le Gouvernement qui en porte la responsabilité.

Monsieur BOISSON, nous vous écoutons.

M. Claude BOISSON.- Vous parlez de désaccord, Monsieur le Président, je vous entends bien. Ce que je voudrais préciser, c'est qu'il n'y a pas d'un côté le projet du Gouvernement et puis le projet – vous avez dit « nous » – du Conseil National. Personnellement, je m'inscris dans une autre démarche, je reprendrais le terme de M. le Vice-Président « d'une démarche globale » ; j'espère qu'un jour, il y aura un débat d'idées sur ce sujet car vous savez combien j'ai adhéré au projet du secteur intermédiaire tel que vous l'avez envisagé en tant que piste, mais lorsque j'ai essayé de comprendre les modalités, j'ai constaté qu'il y avait aussi des difficultés, des problèmes d'application. Donc, politiquement, j'incite à la prudence, c'est-à-dire

que je souhaiterais qu'un débat d'idées soit lancé un jour sur ce sujet, que nous mettions tout à plat, que nous réfléchissions au projet du Gouvernement, des modalités – car ça a été lancé un jour en réunion d'une manière globale – voir jusqu'à quel point c'est gérable ou pas, connaître les incidences financières, analyser complètement le sujet du secteur intermédiaire pour voir comment cette formule est applicable et si nous rencontrons des difficultés, quelles seraient les solutions à apporter. Je ne souhaite pas qu'aujourd'hui, cela soit pris comme acquis, je veux vraiment que nous ayons la possibilité un jour de travailler sur un sujet dans le cadre, je dis bien, d'un débat d'idées.

M. le Président.- J'ai été élu pour la première fois en 1988 et c'est vrai que ce genre de réflexion et d'appel à la réflexion, Monsieur BOISSON, je l'entends depuis une vingtaine d'années, surtout de la part de ceux qui n'ont rien à proposer. Mais nous, pour la première fois, nous avons fait des propositions qui peuvent être améliorées et critiquées, bien sûr, mais au moins, elles ont le mérite d'exister et j'attends toujours que d'autres en fassent également pour sortir de la situation où nous sommes et qui est quand même moins dramatique que lorsque nous avons été élus, parce qu'une partie de la population stable est logée, grâce à la loi n° 1.291 que nous avons votée. Néanmoins, il reste à régler, effectivement, l'atteinte au droit de propriété d'un certain nombre de propriétaires de ce secteur et donc nous, nous avons fait des propositions. Je note que tout le monde les critique et que personne n'en fait d'autres et moi, je maintiens ici que ce sont les meilleures qui ont été formulées et ce sont celles qui devraient servir de base à des avancées concrètes parce que personne ne fait d'autres propositions pour à la fois loger la population stable et en même temps rendre aux propriétaires du secteur ancien leur droit de propriété. Nous sommes ouverts à toute proposition, mais cela fait vingt ans qu'on me dit qu'il faut réfléchir et qu'on va en faire, et ça fait vingt ans que je n'en entends pas.

L'appel à un éternel débat ne doit pas être le prétexte à empêcher toute action.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire que, d'abord, il y a le court terme et le moyen terme. A court terme, vous allez avoir un effet indirect qui va, heureusement, détendre un peu la situation en faveur des enfants du pays. Pourquoi ? Parce que la livraison encore de plusieurs centaines, qui restent à livrer, de logements domaniaux à des Monégasques, fera – et on l'a déjà vu – qu'il y a un certain nombre d'appartements du secteur protégé qui vont se trouver libérés et un certain nombre au bénéfice des enfants du pays. Donc cela va détendre un peu la situation, à court terme, pour quelques années.

Vous dites que personne n'a fait des propositions, moi, j'en ai fait une, elle n'a pas d'écho : ma proposition, en dehors du côté fiscal où on est d'accord, est de remplacer, petit à petit, le secteur protégé par une contractualisation liée à l'amélioration du logement, voire – comme vous le dites – à l'augmentation de certaines capacités de construire. Simplement, moi, je suis pour une politique contractuelle en la matière. A partir du moment où j'ai en face de moi un propriétaire qui est propriétaire d'un immeuble, je suis prêt à lui dire : « Monsieur, je peux vous aider à rénover votre immeuble, je peux même en augmenter la capacité parce que l'ordonnance souveraine permet, effectivement, une surélévation de deux étages ; en contrepartie de quoi, Monsieur, vous avez dix appartements que vous engagez sur un contrat de modération de loyer, pendant quinze ou vingt ans et ces logements-là seront réservés aux catégories retenues comme prioritaires ». Voilà, c'est une proposition ; on peut en discuter, on n'en a jamais vraiment discuté. Simplement, je crois que le système actuel qui dit que la loi édicte que tels ou tels logements sont réservés, ça ne tiendra pas toujours. Donc, il faut préparer des politiques qui ne coûtent pas trop cher à l'Etat, parce que sinon, je ne pourrai pas réduire les déficits. Mais on ne pourra pas loger toute la population qui le souhaite, ce n'est pas possible. Cette proposition n'est pas si éloignée de votre secteur intermédiaire. Il faut en discuter, approfondir les choses, dans les mois qui viennent.

M. le Président.- Oui, mais vous allez vous heurter au morcellement du droit de propriété dans ces immeubles, parce que vous dites qu'on discute avec un propriétaire, mais vous savez qu'il y en a des dizaines de propriétaires par immeuble, c'est donc beaucoup plus compliqué. Votre proposition que je découvre ce soir, pourquoi pas, mais elle coûtera de l'argent à l'Etat, alors que le secteur intermédiaire, je ne veux pas revenir là-dessus, mais c'est quand même un dossier – et ce dossier du logement, je l'étudie de près depuis vingt ans, je pense bien le connaître – le secteur intermédiaire, c'est justement le moyen de ne pas dépenser de l'argent public, puisqu'il s'agit d'aller chercher des capitaux qui vont tirer un profit de leur investissement, des capitaux privés pour faire ce secteur. Donc, ce n'est pas une dépense publique à la différence de votre proposition.

Je donne la parole à tous les Collègues qui attendent. Tout d'abord, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, en effet, c'est ce que je voulais dire. Vous dites : « J'attends des propositions ». Premièrement, le Gouvernement en a fait une. Cela ne veut pas dire qu'on puisse y souscrire, mais elle a été balayée d'un revers de main, c'est-à-dire qu'on l'a entendue et à aucun moment, nous ne nous sommes

rencontrés lors d'une réunion pour l'examiner en détail, pour faire des observations au Gouvernement, notamment au-delà du premier réflexe que nous avons tous eu, au sujet de l'incidence foncière et du coût que cela pouvait engendrer, mais nous n'avons pas eu ces débats.

En matière de proposition, je fais celle « qu'il y ait un débat » : c'est une proposition. Deuxièmement, je peux arriver avec des propositions, mais encore faut-il que nous ayons une réunion. Ne dites pas qu'il n'y a pas de proposition. Ensuite, lorsque vous êtes aussi sûr de vous pour le projet du secteur intermédiaire – bien que ce ne soit pas ce soir le débat – je vous démontrerai que techniquement, il y a un sérieux obstacle : réfléchissez au problème de multiplier par trois la capacité ; je vous assure, Monsieur le Président, en toute sincérité, que s'il n'y avait pas cet obstacle, aujourd'hui, je serais entièrement d'accord avec ce projet et je vous en rendrais hommage parce que vous en avez la paternité, mais moi, je ne veux pas simplement lancer une idée politique ; je veux aller jusqu'au bout et savoir comment ce secteur intermédiaire va se réaliser et nous assurer que nous trouvons toutes les solutions techniques, avec le concours d'experts qui puissent nous conseiller ; dans ce cas, j'approuve. Mais aujourd'hui, parce que je rencontre un obstacle, ne prenez pas votre projet pour acquis, il demande à ce qu'on en parle tous ensemble, s'il vous plaît.

Merci.

M. le Président.- Je vous rappelle quand même, pour l'information de tous, qu'il y a eu plusieurs Commissions Plénières d'Etude sur ce sujet, que nous avons eu plusieurs débats et un vote – et vous l'avez votée aussi Monsieur BOISSON – sur une résolution en ce domaine et que le débat a donc déjà eu lieu. Maintenant, on peut toujours le reprendre et continuer encore et encore, mais à un moment, il faut avancer et décider. C'est le Gouvernement qui a écarté notre projet sans vraiment l'étudier.

Monsieur le Président de la Commission des Finances, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ce que je pense, c'est qu'il faut d'abord se poser la question : est-ce qu'on veut une solution pérenne ou pas ? Parce que la solution que vient d'esquisser le Ministre, je la conçois, mais au bout de dix ou quinze ans, qu'est-ce qu'on fait ? Je ne crois pas qu'il y ait une solution miracle qui puisse tout résoudre, on le sait très bien. En attendant, je pense que la vraie question qu'il faut se poser – et c'est celle qu'on s'est posée – même s'il y a sans doute des points techniques qui sont difficiles et des cas où c'est plus facile que d'autres d'appliquer l'augmentation des surfaces habitables, mais de toutes les façons, les questions qu'il

faut se poser c'est : est-ce qu'on veut rendre le droit de propriété aux propriétaires ? Est-ce qu'on veut garder un « secteur protégé » ou une facilité d'habitation pour des jeunes gens qui n'ont pas les moyens de payer le prix du secteur libre, donc de faire un tarif intermédiaire et de façon pérenne ou pas ? Ce sont ces deux questions-ci qu'il faut se poser, comme base, et après, on peut trouver des solutions. Je suis tout à fait prêt à entendre que, sur le secteur intermédiaire, il y a des choses, dans notre proposition, qui pourraient être améliorées ou qui sont inexactes, je ne prétends pas avoir la vérité absolue et si on veut vraiment avancer sur ce dossier, il faut poser les vraies questions et ensuite dire « je veux aller dans telle direction et ce sont ces buts-là que je veux atteindre ». Alors là, il y a une proposition. Le Gouvernement doit y travailler. On ne peut pas dire que la proposition n'est pas bonne tant qu'on n'a pas vraiment travaillé dessus concrètement, et ce que j'attends, c'est quelle est la solution alternative qui reprend ces trois points, c'est-à-dire : rendre le droit de propriété, remembrer les quartiers et donner une solution pérenne, *ad vitam aeternam*, à la possibilité d'une certaine population à se loger à Monaco, ou alors, on dit « je ne veux pas ».

M. le Président.- Monsieur le Ministre, j'ajoute un dernier mot, c'est qu'aujourd'hui, les promoteurs sont en train de faire ce que nous demandons, c'est-à-dire qu'ils font ce qu'on nous explique être impossible à réaliser par une société d'économie mixte où la puissance publique défendrait l'intérêt général et veillerait à ce qu'un quota de ces appartements reconstruits et de qualité soient loués à la population stable, eh bien on nous répond que c'est impossible et qu'on n'y arrivera pas. Or, je constate que des promoteurs, sans droit de préemption, eux, remembrant, reconstruisent et souvent, ont la possibilité de reconstruire plus haut et de faire des profits, sinon, ils ne le feraient pas. J'aimerais simplement qu'à côté de ce travail des promoteurs – que je respecte, c'est le marché libre, ils font ce qu'ils veulent dans la limite du respect des règles d'urbanisme et de la loi de Monaco – ce travail soit fait aussi par une société où l'Etat ne soit pas absent de manière à ce qu'en parallèle à ces nouveaux immeubles qui sont construits pour le marché libre, sur les ruines du secteur ancien, poussent également des immeubles à vocation sociale où on puisse rentabiliser l'opération sans que ça coûte de l'argent public, parce qu'il y aura des appartements pour le secteur libre, d'autres pour indemniser les propriétaires qui auront enfin un plein droit de propriété et d'autres enfin pour reloger une partie des locataires enfants du pays. Et j'ajoute que ce que les promoteurs arrivent à rentabiliser parce qu'ils obtiennent des surfaces en plus quand ils reconstruisent, j'aimerais voir comment l'Etat, dans ce pays, ne pourrait pas s'accorder à lui-même, pour une société qui poursuivrait un objectif d'intérêt général, ce

qu'il accorde dans les règlements d'urbanisme aux promoteurs. Il y a beaucoup de sujets où je suis prêt à évoluer, à écouter, mais des fois, il faudrait aussi, sur des sujets comme celui-là, que ce soit le Gouvernement qui nous écoute un peu plus.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Président, sauf que le Gouvernement, contrairement à ce que vous pensez, a étudié votre solution et il a constaté que cela, à grand prix, permettait de construire quelques centaines de logements. Je peux vous faire voir l'étude d'urbanisme, elle a été faite, quartier par quartier. Alors, soyons sérieux. On ne peut pas multiplier par trois la hauteur de tous les immeubles anciens, c'est démentiel au niveau de l'urbanisme, ce n'est pas sérieux. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point : je veux bien que vous ayez une définition précise des enfants du pays, mais entre nous, elle n'est pas si précise que cela.

Troisième point : je crois qu'on est quand même dans un régime libéral. Alors, moi, je veux bien qu'on transforme la Principauté en systèmes tels qu'ils existaient dans les anciens pays socialistes, parce que c'est ça : on loge telle catégorie et telle catégorie, et puis on fixe des loyers par règlement. Eh bien je n'y crois pas. Je pense que ce n'est pas bon pour la Principauté, je vous le dis tel que je le pense. Ce que je crois, par contre, c'est qu'aux résidents français qui sont à Monaco, il faut leur couvrir, par les abattements fiscaux, les deux tiers du différentiel et ils seront libres de choisir. Dès lors qu'économiquement ils peuvent le faire, pourquoi voulez-vous les loger ? Mais non, il faut leur donner la possibilité de se loger, c'est tout. Laissez tout de même un peu de liberté. Simplement, je souhaite que ce soit par le biais de la fiscalité car le problème ne se pose que pour les Français résidant à Monaco. Donc, résolvons le problème des Français résidant à Monaco. La partie française a compris que c'était même un problème de nature politique puisqu'elle a constaté que le nombre de ses résidents avait tendance à fléchir. Aidez-nous à obtenir cela. Et là, on pourra offrir la possibilité aux Français résidant à Monaco – soyons précis car il y a des enfants du pays qui sont italiens – c'est le seul problème que nous ayons, parce que simplement la fiscalité et le montant des loyers font que la différence est trop forte pour eux économiquement et qu'ils ne peuvent pas choisir de rester en Principauté. Donnez-leur la possibilité économique de rester en Principauté, moyennant un petit effort, c'est tout à fait normal que ça coûte un peu plus cher, mais à ce moment-là, ils n'ont pas les transports, ils ont d'autres différentiels. On a fait les calculs, je tiens des études à votre disposition, mais je

voudrais qu'on arrête de dire qu'il n'y a qu'à faire ceci ou cela, qu'à segmenter les marchés, etc... je ne crois pas qu'on puisse segmenter indéfiniment un marché comme celui-là, il faut laisser un peu de liberté.

M. le Président.- Certains de nos opposants disent qu'il y a un consensus mou entre le Conseil National et le Gouvernement, moi, je suis toujours heureux quand on trouve un consensus, mais je peux dire, en séance publique, que sur ce point-là, il y a un différend majeur entre la majorité des Conseillers Nationaux et le Gouvernement.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Sur le siège, je trouve, Monsieur le Ministre, que vous nous amenez au pays des rêves, parce que je ne connais pas beaucoup de Français ou d'enfants du pays qui, même le jour où ils ne paieront plus d'impôt, pourront payer 3.000, 4.000 ou 5.000 € de loyer par mois.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- C'est vrai ce que dit M. SPILLOTIS-SAQUET, effectivement, ce dont vous parlez, ça peut s'adresser à certains Français, sans doute, mais à un très petit nombre et c'est pour cela que je pense que la première solution que vous aviez préconisée (le paiement d'un surloyer) était bonne et mérite d'être étudiée ; donc je suis un peu étonné qu'elle n'ait pas reçu d'écho. Ce n'est pas parce qu'on cherche une solution pérenne que cela nous empêche de chercher une solution rapide en même temps pour résoudre cette injustice qui frappe un certain nombre de propriétaires du secteur protégé. Donc, je crois qu'il faut étudier toute solution.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne l'ai pas abandonnée mais vous êtes mon seul défenseur.

(Rires).

M. Bruno BLANCHY.- Non, je ne pense pas !

M. le Président.- Monsieur BOISSON et ensuite M. BORDERO.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Ministre, je n'ai pas été un défenseur du contenu, mais j'ai été un défenseur du principe d'aborder votre projet.

Monsieur le Président, par rapport au fait que ce sujet avait déjà été évoqué en réunion et que nous étions tous

d'accord, afin qu'il n'y ait pas de malentendu, je ne voudrais pas que des gens croient que, parce que je ne suis plus dans la majorité, j'ai changé d'avis. Regardez les procès-verbaux : lors de la réunion, je suis intervenu en disant : « Peut-être, c'est très bien le secteur intermédiaire, mais je voudrais quand même qu'on observe le projet du Gouvernement ». Alors, des mains s'étaient levées pour m'expliquer, pour me prouver que ce n'était pas une bonne chose, comme si j'étais le Gouvernement. Mais j'avais dit « peut-être, mais je souhaite quand même qu'on approfondisse ». Quand je vois ce soir la richesse des interventions et les réponses du Gouvernement – nous sommes en plein dans le débat alors que nous sommes en train d'étudier un Budget – je pense qu'il vaut mieux clore ce débat et je vous suggère encore une fois que nous mettions cela à l'ordre du jour d'une séance de travail et je ne vous reproche surtout pas que cela n'ait pas eu lieu, parce qu'avec tout le travail que nous avons eu, franchement, c'eût été difficile de le caser. Mais en 2007, je pense que ça ferait vraiment l'objet d'une réunion de travail où on pourra aborder, d'une manière globale, comme le disait M. MARQUET, ce sujet car il est totalement lié au problème du secteur protégé ; et, en ce sens, on reprend les objectifs de M. le Président CUCCHI : c'est bien beau de lancer les objectifs, encore faut-il dire comment les réaliser et ensuite, il faut aller jusqu'au bout, en faisant des projets prévisionnels, avec les coûts et les recettes. Tout à l'heure, lorsque vous parliez des promoteurs, excusez-moi, mais moi, j'ai fait une petite nuance : le promoteur, quand il construit, il a un retour en investissement et il ne prévoit pas, dans son retour en investissement, de devoir loger les enfants du pays, alors que dans votre projet, c'est le cas. Ce n'est plus la même rentabilité. Par contre, sur le remembrement, vous avez raison, il est possible, ils le font et on doit pouvoir le faire aussi. A quelle fin ? A nous d'étudier la question.

M. le Président.- Monsieur BORDERO a demandé la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais préciser à M. le Ministre d'Etat qu'*a priori*, les enfants du pays sont assez bien définis dans la loi n° 1.291, qu'ils ne sont pas tous français puisqu'il y a des conditions de naissance à Monaco et de scolarité à Monaco, donc il faut savoir qu'un Anglais qui naîtrait à Monaco et qui ferait sa scolarité à Monaco serait considéré comme un enfant du pays, aussi bien qu'un Français.

Je rejoins M. SPILLOTIS-SAQUET en disant que là aussi, ce n'est pas une question ni d'impôt, ni de nationalité,

mais bien une question de revenus, parce que quand vous avez des loyers qui sont supérieurs aux salaires – regardez un peu les salaires des employés ou même des cadres moyens dans les entreprises à Monaco ; dans la banque, vous avez des salaires à 1.500, 2.000 ou 3.000 € – et si vous regardez les prix dans le secteur libre, ce sont des chiffres supérieurs à ceux-là, donc il va falloir faire un gros effort par un système de contractualisation.

Enfin, je retiens votre proposition de nous fournir les études, parce qu'elles seraient très intéressantes à voir, et de savoir sur quels éléments vous vous êtes basés et quelle latitude vous vous êtes donnés pour augmenter les volumes.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, sur la fiscalité, je ne veux pas polémiquer avec vous, mais je voudrais quand même vous rappeler que, vous le savez bien, si nous sommes allés avec une délégation de cette Assemblée voir notre Collègue le Président Jean-Louis DEBRÉ à Paris et le Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, l'ancien Premier Ministre, M. BALLADUR, c'était pour cela et vous le savez puisque nous sommes régulièrement informés réciproquement de ces démarches ; si nous avons reçu, à Monaco, le Président du Sénat, M. PONCELET, c'était pour le sensibiliser aux mêmes questions. Et je peux vous dire, dans le groupe d'amitié et à chaque fois que des Parlementaires monégasques rencontrent des Parlementaires français, que ce soit des Députés ou des Sénateurs, que nous ne manquons pas de rappeler la vérité que vous avez rappelée ce soir et que des Français, installés de longue date chez nous, ne sont pas là pour fuir le fisc français, la plupart sont nés chez nous. Ils n'ont pas choisi de naître à Monaco pour fuir le fisc, ils sont là parce que ce sont des gens enracinés à ce pays et évidemment, ils bénéficient – vous l'avez rappelé – des infrastructures monégasques, de l'aide sociale monégasque, de l'hôpital monégasque, de l'Education Nationale monégasque. Donc, notre demande commune d'allègement de leur fiscalité, est pleinement justifiée. Après, je ne veux pas polémiquer, mais je ne peux pas vous laisser dire des choses qui sont inexactes. Ce n'est pas parce qu'on veut faire du socialisme qu'on veut le secteur intermédiaire, vous le savez bien, je suis sûr que ce n'est pas votre pensée, au fond, mais je ne voudrais pas que vos mots soient mal interprétés ; c'est au contraire pour sortir d'une atteinte au droit de propriété que nous voulons le secteur intermédiaire, ce n'est pas pour en créer une. Et ensuite, vous dites que ça coûterait une fortune. Mais non, relisez notre proposition votée par dix-huit Conseillers Nationaux. Notre proposition propose, au contraire, d'ouvrir très largement à des capitaux privés, justement, parce que M. BIANCHERI, le

prédécesseur de M. TONELLI, nous avait indiqué que l'Etat ne pouvait pas à la fois loger les Monégasques et en même temps investir pour loger les gens du pays parce qu'il n'en n'avait pas les moyens, ce que nous pouvons comprendre ; c'est pour cela que nous vous avons fait la proposition d'un large tour de table, avec des opérateurs privés, qui n'auront peut-être pas la rentabilité, effectivement – c'est vrai, Monsieur BOISSON – d'une opération totalement privée, mais entre ne rien faire et faire avec l'Etat une opération moyennement rentable, car on peut aller très au-delà de la rentabilité des obligations ou des placements bancaires, si on les fait investir dans ce projet, eh bien je suis certain qu'ils seront intéressés par cette société d'économie mixte.

Et enfin, non, Monsieur le Ministre, notre proposition est très précise sur les enfants du pays. Vous ne pouvez pas dire que cette notion n'est pas définie. Nous, nous avons pris nos responsabilités, comme toujours. Alors, évidemment, c'est toujours facile de critiquer ceux qui font des propositions et qui vont jusqu'au bout de leurs convictions, mais dans la loi n° 1.291, nous avons défini

les enfants du pays. Bien sûr, on peut discuter. Mais je vous la rappelle : être né à Monaco ou y avoir toujours vécu ou avoir quarante années de résidence ininterrompue à Monaco. Alors, ne dites pas que nous avons une définition floue, imprécise. Nous, nous l'avons mise dans la loi n° 1.291.

Je vous invite bien volontiers – ce sera, depuis 1988, la dixième ou la quinzième réunion – à faire encore une réunion, je suis tout à fait d'accord, revenez avec vos contre-propositions, critiquez notre proposition, mais enfin, il me semble qu'on l'a fait deux ou trois fois déjà depuis le début de la législature. Je crains que tout ceci ne soit qu'un prétexte pour ne rien faire.

S'il n'y a plus d'intervention sur le chapitre 62 « Direction de l'Habitation », je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 63 – CONTROLE DES JEUX

363.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	442.100
363.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	82.000
363.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>2.300</u>
	<u>526.400</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	507.000
364.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	14.000
364.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>93.000</u>
	<u>614.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 65 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES 471.700**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-***E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE*

CH. 66 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 851.000

366.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION..... 38.000

366.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 70.400959.400

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, puis à M. NIGIONI.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je demanderai deux fois la parole sur ce chapitre, puisque je ferai deux interventions différentes.

L'année 2007 sera une année remarquable pour le social avec la mise en place de la prestation d'autonomie. Cette prestation en nature pourra profiter à tous les Monégasques et à tous les résidents qui le justifient et qui sont âgés, bien sûr, de plus de 60 ans. Elle s'accompagne d'un suivi des personnes âgées, de l'évaluation aussi des prestataires, ce qui est très important pour leur garantir une qualité et surtout une grande moralité du service. A ce propos, je tiens à remercier le Département des Affaires Sociales pour son esprit de concertation en la matière puisque le Conseiller de Gouvernement et son Conseiller Technique sont venus en Commission des Intérêts Sociaux pour nous présenter la prestation d'autonomie. Nous vous avons fait part, par courrier, des principales observations qui résultaient de notre réunion, tout en précisant, il faut le dire, que la Commission des Intérêts Sociaux, malgré les quelques remarques qu'elle a faites, est tout à fait favorable à la prestation d'autonomie et qu'elle comprend parfaitement que cette prestation va entraîner un surcroît de travail et donc, sans doute, l'embauche de personnels supplémentaires.

Ensuite, nous avons bien noté qu'après cette première année de fonctionnement, nous devrions nous rencontrer dans un an, pour voir les éventuelles difficultés d'application, faire un bilan et apporter les ajustements nécessaires.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je remercie le Président de la Commission des Intérêts Sociaux parce qu'il a résumé de manière parfaite et très précise, nos échanges de vues. Effectivement, la prestation d'autonomie va être mise en place dès le 1^{er} janvier, sous forme d'une Ordonnance Souveraine, et nous ferons un point avec vous, dans un an, et nous tirerons les enseignements de cette année d'expérience et les aménagements à apporter pour ensuite essayer d'inscrire cette prestation d'autonomie dans une loi d'orientation sur les personnes âgées. Donc, je confirme bien, Monsieur le Président, que c'est dans ce sens-là que nous travaillons.

M. le Président.- Vous êtes quatre à vouloir prendre la parole.

Dans l'ordre où je vous ai vu lever la main : M. NIGIONI, M. RIT, puis M. GARDETTO et ensuite Mme BOCCONE-PAGÈS.

Monsieur NIGIONI, nous vous écoutons.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Pour commencer, je souhaite m'associer aux paroles du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses quant à la prestation d'autonomie, qui est effectivement une avancée intéressante.

Mon propos, malheureusement, est tout autre. Vous vous en doutez probablement parce que depuis quatre ans que je siége dans cette Assemblée, ça fait la huitième fois que je fais la même intervention. Alors, je n'ai rien préparé parce que tout le monde doit connaître le sujet : je veux parler de la modernisation du droit social. C'est un problème qui dure depuis très longtemps, trop longtemps, et qui en est toujours aux promesses. Malheureusement, tant que cette modernisation ne sera pas au moins entamée, je ne voterai pas ce chapitre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- On en a déjà tellement parlé, mais je dirai simplement que je crois que les promesses se transformeront bientôt en réalité. C'est tout ce que je peux dire, Monsieur NIGIONI.

M. le Président.- Je continue le tour de parole.

Monsieur RIT, nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous parler de la T2A. J'avais annoncé, lors de mon intervention de politique générale, que je reviendrais au cours du Budget sur le sujet de la T2A. Tout d'abord, pour rappeler qu'en matière de déficit du budget de l'hôpital, le refus énergique de certaines personnes, dont j'ai fait partie, d'accepter pour 2007 un passage zélé, non exigé par la France, à la facturation T2A au 1^{er} juillet, était parfaitement fondé. En effet, non seulement cette mesure avait pour conséquence de majorer le déficit de 3,2 M€ mais encore elle n'aurait pas permis à l'hôpital de bénéficier de la substantielle majoration du prix de journée obtenue lors de la dernière Commission mixte de Sécurité Sociale. En fait, même avec une bascule de la tarification hospitalière en T2A au 1^{er} janvier 2008, l'hôpital de Monaco sera le premier établissement public de l'hexagone à passer en tout T2A. Indiscutablement, nous devons encourager nos négociateurs à se battre pour obtenir pour la Principauté une prime de risque. Par exemple, sous la forme d'un dimensionnement bienveillant des enveloppes MIGAC qui gratifient les activités de recherche et d'intérêt général. Le risque dont nous parlons là, naturellement, est celui de voir la subvention d'équilibre augmenter de manière incontrôlée aux dépens du Budget de l'Etat. L'autre

risque en rapport avec la T2A est celui lié au principe même de conception de machinerie complexe. Pour simplifier à l'extrême, je dirai que l'objectif d'optimisation des dépenses de santé – qui est un objectif dominant de la T2A – passe par des modificateurs qui pénalisent les prestations moins rentables et favorisent celles qui le sont plus, en faisant varier leur niveau de remboursement pour encourager, en définitive, les hôpitaux à renoncer à certains types de traitements au profit d'établissements qui ont mieux réussi à les rentabiliser. Il est clair que l'application de ce principe à un réseau d'hôpitaux peut avoir du sens, mais il n'en a plus lorsqu'on l'applique à un pays qui ne possède qu'un seul hôpital. Le maintien de notre libre choix, donc de notre souveraineté, en matière de politique de santé risque, ainsi, d'avoir un coût très élevé et ces deux risques cumulés se trouvent encore majorés par le fait que les deux payeurs du Centre Hospitalier Princesse Grace, la CPAM des Alpes-Maritimes et les Caisses Sociales monégasques seront, pour le meilleur et pour le pire, liés par un système unique, exclusivement français, qui fixera le niveau de remboursement des prestations hospitalières. C'est pour cette raison que j'ai demandé récemment au Gouvernement l'étude d'un dispositif, d'un fusible, permettant de mettre à contribution les Caisses Sociales monégasques dans le cas où ce niveau de remboursement évoluerait par trop vers la baisse. Je reviendrai sur ce point à propos d'une autre ligne budgétaire.

Avant de conclure, je voudrais rappeler certaines vérités premières à l'origine de l'inflation impressionnante du déficit hospitalier...

M. le Président.- Je vous laisse conclure, Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci.

Le déficit annoncé au Budget Primitif 2007 est uniquement dû à la diminution prévue de la durée moyenne de séjour des patients, la DMS. Cette diminution volontariste de la DMS a pour objectif de nous rapprocher des DMS cibles prévues par la T2A. Elle sera donc définitive. Le passage à la T2A ne va, en aucun cas, compenser cette chute des recettes, il va, d'après les premières simulations, même plutôt l'accentuer. Les seules antidotes envisageables pour contrer cet effet pernicieux sont d'une part, la création de lits de soins de suite dans le pays voisin pour arriver à respecter les DMS cibles et d'autre part, l'augmentation de l'activité du CHPG sans augmenter son dimensionnement, ce qui revient à augmenter sa productivité. Mais je reviendrai sur ces deux points fondamentaux lorsque nous parlerons de l'hôpital.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Juste quelques mots au Docteur RIT pour lui dire que le débat sur la T2A, effectivement, peut se poursuivre encore longtemps. Malheureusement, je crains qu'aujourd'hui il ne soit définitivement clos. Lorsque 62 % de l'hôpital sont financés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, c'est-à-dire une caisse française qui demande à l'hôpital de passer en T2A, vous imaginez bien qu'il est difficile de résister ; d'autant plus que notre régime actuel, qui est le régime du prix de journée – vous le savez très bien, vous qui êtes des acteurs au sein du Centre Hospitalier Princesse Grace – est un régime complètement archaïque qui conduirait à des déficits de plus en plus abyssaux si ce phénomène était poursuivi. Cela étant, je suis tout à fait d'accord avec vous, Docteur, lorsque vous dites qu'il s'agit de se préparer dans de bonnes conditions au passage à la T2A. Et c'est pour cela que je vous confirme bien qu'il y aura ce comité dit « de pilotage » de la T2A où l'ensemble des acteurs du CHPG sera représenté. Concernant ce comité, avec l'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, il s'agit de bien s'y préparer et il s'agit de, surtout, se dire que la T2A peut être, pour nous, une opportunité et la seule opportunité que je vois pour essayer de réduire le déficit, étant bien entendu que ce que vous avez dit, sur les soins de suite et sur les recherches à faire dans les communes limitrophes – nous en avons parlé en privé – à l'évidence, c'est une des hypothèses sur lesquelles nous travaillons énormément et c'est une des solutions qui doit accompagner, à l'évidence aussi, l'application de la T2A. Cela étant, nous avons maintenant – puisque ça a été décidé – un an pour nous mettre d'accord. La majoration dont vous faites état n'est pas encore définitivement acquise, elle a été simplement soumise à la commission mixte de sécurité sociale : c'est le fameux 10 % de majoration du prix de journée ; tant mieux, ça va alléger d'autant, de 6 à 7 M€, le déficit de l'hôpital et il s'agit que cette majoration, aujourd'hui, soit entérinée par les Autorités françaises compétentes. Mais, nous aurons toute l'année 2007 pour nous préparer à la T2A et l'hôpital tout entier doit se mobiliser autour de ce projet. Je pense que ce serait un débat stérile que de continuer à se dire que la T2A est un mauvais système ; nous y allons, nous y sommes engagés, essayons de réussir la mise en place de la T2A au sein du Centre Hospitalier Princesse Grace.

M. le Président.- Quelques mots en réaction, Monsieur RIT ?

M. Jacques RIT.- Monsieur RAVERA, je pense qu'on ne peut pas dire que le débat sur la T2A soit définitivement clos. Pour moi, je pense que ce débat commence, en fait. Naturellement, ne nous trompons pas de débat : il ne s'agit pas actuellement de refuser la T2A – nous ne sommes pas des naïfs, bien sûr – mais par contre, de savoir si l'hôpital, le CHPG, va digérer la T2A ou si c'est la T2A qui va digérer l'hôpital ; là, je crois que le point est important à débattre, d'autant plus qu'actuellement, la France elle-même ne sait pas si la T2A est une bonne ou une mauvaise affaire. On est encore perplexe sur ce point. Alors, Monaco ayant des particularités très spécifiques, il est encore plus difficile de savoir comment nous allons nous en accommoder. La difficulté des simulations en a été le premier exemple. Le propos que j'ai tenu, jusqu'à présent, était effectivement d'inciter toutes les instances concernées à réellement réfléchir, et réfléchir rapidement. Je sais, vous allez me répondre que tout le monde y réfléchit : non, pas vraiment. Je rappelle que, l'intervention à laquelle vous faisiez allusion, c'est-à-dire la recherche de lits de suite, par exemple, le projet du futur hôpital ne comporte pas de sous-projet de lits de suite en dehors naturellement de ce qui est en train d'être construit dans le secteur de gérontologie clinique. C'est bien l'exemple même de la manière dont tout le monde a été pris au dépourvu par les spécificités de la T2A et c'est pour cela que je tiens beaucoup à ce que ce débat soit très général.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur RIT, quand j'ai dit que le débat était clos, il ne s'agit pas de dire qu'il ne s'agit pas de débattre de la T2A. Le débat est clos dans le sens où vous l'avez indiqué, c'est-à-dire qu'on ne remettra pas en cause l'application de la T2A.

Cela étant, deux dernières choses : la première, c'est qu'effectivement, nous serons probablement le seul hôpital à passer à 100 % T2A dès le 1^{er} janvier 2008, si on passe au 1^{er} janvier 2008, ce qui, effectivement, doit nous permettre d'exiger, de la part des Autorités françaises à l'occasion de renégociations, des enveloppes MIGAC qui soient plus importantes que celles que nous aurions pu obtenir dans le cas contraire.

Deuxième précision : le Ministre l'a dit en réponse au rapport de la Commission des Finances, à l'évidence, si on arrivait, après application de la T2A, ce qui n'est pas démontré, à faire en sorte que la Caisse de Compensation serait allégée de sa participation au CHPG, on trouverait les moyens pour que les Comités soient saisis de la question et voient dans quelles mesures ils peuvent apporter une aide au budget de l'Etat.

M. le Président.- Je vais continuer le tour de parole.
Monsieur Jean-Charles GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais reparler de la prestation d'autonomie puisque c'est un événement d'importance. Je souhaiterais, à cet égard, vraiment remercier M. le Conseiller pour les Affaires Sociales parce que nous avons trouvé, en la personne de M. RAVERA, quelqu'un d'attentif avec qui nous avons pu collaborer de manière efficace et nous avons aussi eu l'impression d'être écoutés. Donc, c'est très satisfaisant de pouvoir arriver à ce genre de collaboration. Soyez-en remercié ainsi que votre équipe, Monsieur RAVERA, parce que vous faites œuvre créatrice en Principauté, une œuvre particulièrement utile.

Ceci étant indiqué, je pense que cette prestation doit s'accompagner d'un certain nombre d'adaptations parce qu'il n'est pas envisagé la situation des personnes qui sont déjà titulaires d'auxiliaires de vie, par exemple, et selon quelles modalités cette prestation va leur bénéficier : va-t-on payer directement les auxiliaires de vie, pour la totalité, pour partie ? Ce point-là n'est pas éclairci. Le barème des auxiliaires de vie a été fixé sur la base de 22 € de l'heure, ce qui me semble très en deçà du marché. Ce point-là devra aussi être revu.

Le point suivant mérite également attention : c'est la situation des personnes qui sont dépendantes mais qui ne sont pas des personnes âgées, puisque cette prestation d'autonomie concerne les personnes âgées. Les personnes qui sont dépendantes, mais non-âgées, me conduisent, aussi, parce qu'elles sont concernées, à parler de la situation des personnes handicapées, puisqu'elles entrent nécessairement dans cette catégorie. A cet égard, j'ai pris connaissance du rapport d'étape qui a été établi par vos Services et je relève un certain nombre de points positifs, en tout cas une prise de conscience du Gouvernement puisque des adaptations de la ville aux handicapés sont intervenues, mais comme vous le dites vous-même dans ce document, il reste beaucoup à faire. Je lis le passage qui se rapporte à l'accessibilité : « Si on souhaite rendre la ville accessible en autonomie à tous les handicaps, il reste beaucoup à faire : feux tricolores sonores, tableaux de commande des ascenseurs, bornes podo-tactiles, distributeurs de billets, sanitaires, etc... ». Alors, effectivement, il faut continuer et il faut aller encore plus loin dans la démarche qui a été engagée dans le sens d'une plus grande accessibilité, dans le sens aussi de l'emploi des personnes handicapées : rien n'existe en termes législatifs ou réglementaires à cet égard ; dans le domaine des transports, une expérience a été engagée, qui est positive, mais insuffisante. Et dans le domaine du

logement, vous évoquiez vous-même, dans ce document, la nécessité de normes par voie législative pour garantir l'accessibilité – j'ai presque terminé, Monsieur le Président – il faudrait aussi se pencher sur le problème des ressources financières. Comme on a créé une prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, peut-être faudrait-il institutionnaliser une prestation d'autonomie pour les personnes non-âgées dépendantes. Aussi, peut-être faudrait-il s'interroger sur l'opportunité de créer une Autorité administrative, telle que la HALDE qui existe en France pour lutter contre les phénomènes de discrimination qui peuvent frapper les personnes handicapées ou les personnes à mobilité réduite et à laquelle celles-ci pourraient ainsi s'adresser en cas de pareilles circonstances.

En conséquence, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, il me paraît parfaitement utile et assez urgent de prévoir un texte législatif qui vienne combler les lacunes qui ont été constatées et sur lequel le Conseil National pourra se prononcer de manière à combler le manque d'implication de certains acteurs, notamment dans la ville, et aussi à combler le manque de civisme de certaines personnes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je vais avoir une réponse très rapide : d'abord, un grand merci pour les aimables paroles que M. GARDETTO vient de prononcer à l'égard des équipes du Département qui se sont investies pour l'établissement de cette prestation d'autonomie.

Sur les deux points, qui ont été mentionnés d'ailleurs dans la lettre en réponse que nous ont faite le Président du Conseil National et le Président de la Commission des Intérêts Sociaux, bien entendu, nous tiendrons compte à la fois de ce qui se passe pour ceux qui, aujourd'hui déjà, disposent d'une auxiliaire de vie et deuxièmement, nous réajusterons probablement à la hausse les 22 € de l'heure qui, aujourd'hui, sont consacrés pour les auxiliaires de vie.

Le problème des handicapés, je crois que nous en avons parlé au cours de la Commission des Intérêts Sociaux, maintenant tout le monde a lu le rapport et dès le début de l'année 2007, il est urgent que nous nous revoyons, Conseil National et Gouvernement, et qu'ensemble, nous puissions débattre des conclusions de ce rapport, des premiers enseignements que le Délégué aux personnes handicapées tire, en sa présence d'ailleurs, et que nous puissions ensemble peut-être jeter les bases

d'une nouvelle allocation handicapé qui soit dans la même veine que ce que nous avons fait pour la prestation d'autonomie. L'idéal étant d'avoir un texte pour les personnes âgées et un texte pour les personnes handicapées. Voilà ce qu'on devra faire dans les tout premiers mois de 2007.

M. le Président.- J'avais prévu de donner la parole à Mme BOCCONE-PAGÈS, mais dans le droit fil de ce débat, deux mains se sont levées. Donc, si vous permettez, Madame BOCCONE-PAGÈS, on termine sur la prestation d'autonomie et sur la politique pour les handicapés. Monsieur MARQUET et ensuite M. PASTOR ont demandé la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais m'associer totalement aux propos de M. GARDETTO au niveau des félicitations pour votre Service et de son efficacité.

Je voudrais apporter un éclairage qu'on avait vu avec M. le Président de la Commission des Intérêts Sociaux. Pendant le mois d'août, nous avons rencontré M. PESCE et M. GALTIER avec la Directrice de la DASS pour préparer une réunion qui a eu lieu au Sénat français, en septembre, sur « La vieillesse : détresse ou espoir ». J'intervenais à cette réunion, j'étais vraiment ravi que M. BORDERO m'accompagne et nous avons pu constater que le travail qui était fait en Principauté était vraiment exemplaire. J'intervenais sur un sujet qui s'intitulait « Vieillesse et handicap » où justement on a là un double handicap et finalement, la réflexion que nous avons eue, c'est que les problèmes de la vieillesse et du handicap doivent être vus séparément, mais il y a quand même un tronc commun qui est la perte de l'autonomie et à ce niveau-là, les solutions sont les mêmes. Nous avons appris, par exemple, que de nos jours, nous sommes vieux à partir de 75 ans pour les gens valides, avec les progrès de la médecine, mais que pour les handicapés, c'est à partir de l'âge de 60 ans. Donc, cette réflexion, on vous engage à la continuer et à regarder un peu ce côté perte d'autonomie. M. PESCE et M. GALTIER avaient été intéressés eux aussi par cette approche.

Lors de cette réunion, il y a eu aussi quelque chose qui nous est apparu intéressant et qui a été proposé par une adjointe au Maire de la ville de Mulhouse, qui est un lien entre les plus âgés et les plus jeunes, un lien intergénérationnel, qui ne coûte pas très cher, qui était fait au niveau de la Mairie ; c'était un lieu de réunion où les plus jeunes et les plus anciens se retrouvaient pour pouvoir faire passer la tradition orale et un début de solidarité entre les générations pour pouvoir voir, là aussi, le handicap et la vieillesse sous un autre œil. Il faut aller également dans ce sens-là.

Je vous remercie.

M. le Président.- Il y a une association, Monsieur le Vice-Président, qui existe à Monaco, d'ailleurs j'en profite pour rendre hommage à ses membres, parce qu'ils vont dans les écoles et font un travail remarquable. C'est « Je lis, tu lis, nous lisons ».

M. Bernard MARQUET.- « Je lis, tu lis, nous lisons ». Le projet qui nous a été présenté est un peu plus complet que simplement la lecture, mais c'est déjà une très belle chose.

M. le Président.- D'accord.

Nous écoutons à présent Monsieur le Doyen PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci.

Je viens d'apprendre par M. MARQUET que je fais partie des vieux !

(Rires).

Je voulais revenir quelques instants sur le problème de la T2A pour dire que je suis à peu près d'accord avec ce qui a été dit par mon Collègue Jacques RIT et également presque d'accord avec ce que dit M. le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales. En effet, le problème de la T2A est venu de la volonté de la France de vouloir éponger le déficit pharaonique de la Sécurité Sociale française ; malheureusement, du fait des chiffres que vous avez donnés, Monsieur le Conseiller et que je confirme – c'est-à-dire qu'au Centre Hospitalier Princesse Grace, les patients sont pour 65 % dépendants de la Sécurité Sociale française – il était évident que le CHPG ne pouvait pas échapper à ce couperet. Mais il est évident également que nous nous sommes félicités au Conseil d'Administration du CHPG de ne pas avoir voté le projet du déficit présenté par le Gouvernement basé sur la T2A étant donné que nous naviguions « à l'aveugle ». Alors, le fait également de savoir qu'à la dernière Commission mixte franco-monégasque, on a promis une augmentation de 10 % du prix de journée, nous acceptons cela comme une promesse, mais nous savons que ce n'est pas encore acquis. Par conséquent, restons prudents.

Quant à la question de la T2A, nous nous y préparons. Il faut apprendre à manier la T2A parce que personne ne peut prévoir en l'état actuel quels sont les avantages de ce système, étant donné que, en théorie, on annonce que cela servira à financer les Services hospitaliers performants au détriment des services, je dirais, minoritaires. Je suis heureux donc de savoir que nous

avons encore un an de réflexion et je pense qu'avec le comité de pilotage et toutes les réunions qui auront lieu à ce sujet, des progrès seront faits pour la bonne compréhension de ce système.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

A présent, je donne la parole à Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur un autre sujet et je voulais, moi aussi, remercier le Gouvernement et plus particulièrement le Département des Affaires Sociales pour l'écoute et l'attention qu'il a eues à notre égard et notamment à l'occasion de la deuxième réunion de la Commission de l'Education et de la Jeunesse sur le suicide des jeunes. Effectivement, il a été dit ce jour-là qu'un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (appelé le CATTP) allait voir le jour au premier trimestre de l'année 2007. Monsieur le Conseiller, si vous voulez bien nous donner, en séance publique, ce soir, quelques indications que nous avons eu la grande joie d'avoir le jour de cette Commission de l'Education et de la Jeunesse. Ce Centre – je tiens à le souligner – concernera environ 335 jeunes qui sont en difficulté. Je l'ai effleuré, l'autre soir, au titre de l'Education Nationale, dans mon discours sur les jeunes en difficulté, merci d'en informer l'ensemble des Conseillers Nationaux et la population de Monaco.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Monsieur RAVERA, nous vous écoutons.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- La Principauté dispose déjà, depuis 1992, d'un centre médico-psychologique qui est un établissement de consultation, qui est orienté vers les diagnostics et les traitements ambulatoires, qui s'adresse à la fois aux enfants, de leur naissance à 18 ans, qu'ils soient scolarisés en Principauté ou domiciliés ou n'étant pas en âge, d'ailleurs, d'être scolarisés. Cela étant, l'évolution des besoins a fait apparaître la nécessité de prendre en charge des pathologies malheureusement beaucoup plus lourdes et plus complexes qui nécessitent des temps thérapeutiques plus étendus et des modalités de prise en charge spécifiques, notamment ce qu'on appelle le travail de groupe. On a inscrit au Budget de 2007 une ligne qui s'appelle « Centre Thérapeutique à Temps Partiel » pour répondre à ces

nouvelles pathologies ; ce centre va s'adresser à des enfants qui présentent des troubles malheureusement déstructurants et envahissants de la personnalité, des enfants notamment autistes et schizophrènes.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit simplement de ne pas couper ces enfants de l'environnement scolaire ; c'est-à-dire qu'il s'agira de les accueillir à la fois en milieu scolaire et puis à temps partiel – c'est pour cela que le centre s'appelle centre à temps partiel – en alternance dans une structure thérapeutique où il y aura une équipe de psychologues, une équipe médicale, qui pourra les prendre en charge, ce qui devrait permettre à ces enfants d'être maintenus le plus longtemps possible dans leur environnement scolaire. Donc, il y a une ligne budgétaire de 257.000 € qui est prévue en 2007 ; ce sont essentiellement des crédits qui sont destinés à des recrutements de personnel qui s'articulent autour d'un médecin psychiatre, de psychologues, d'orthophonistes. Notre idée est de mettre en fonction ce centre dès le premier trimestre 2007 en utilisant les préfabriqués qui seront laissés vacants par le déménagement de l'école des Carmes, une des idées ensuite étant le regroupement, à moyen terme, du centre à la fois médico-psychologique et du CATTP dans l'école Plati une fois que l'opération La Cachette aura été achevée. Voilà les grandes lignes de ce centre qui sera mis en place dès le premier trimestre 2007. Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous précise qu'on aura bien une file active de 335 jeunes.

M. le Président.- Pour garder du temps, chers Collègues, notamment pour la Section 7 « Equipement et investissements » – je vous rappelle que nous en sommes à la page 33 et qu'il y a 62 pages dans le document budgétaire – je vous demande d'être vraiment synthétiques, parce que vous le savez, nous ne lèverons pas la séance tant que nous n'aurons pas terminé l'examen de chaque ligne.

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais là aussi m'associer à la Présidente de la Commission parce que c'est vrai que ce CMP existe depuis 1992 et je rends hommage à nos anciens qui avaient voté les crédits à l'époque car c'était vraiment quelque chose de très bien. Là aussi, nous avons vu, lors de l'étude que nous avons faite en réunion sur le suicide des jeunes, que notre pays est en avance et je me servirai bien évidemment de citer notre pays en exemple sur le rapport que j'ai fait au Conseil de l'Europe qui a initié ces réunions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.
Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une intervention sur la médiation familiale. Catherine FAUTRIER n'est pas là ce soir mais je pense qu'elle rejoindrait tout à fait mes propos. Durant ces dernières décennies, le nombre de divorces a considérablement augmenté, on peut le regretter bien sûr, mais c'est un fait de société et malheureusement, il arrive que les divorces se passent de façon conflictuelle et en général, les premières victimes des conflits ce sont les enfants. Le Conseil National qui a été conscient de ces problèmes a déposé une proposition de loi sur le divorce afin d'en moderniser les procédures ; il faut savoir que la rédaction de cette proposition de loi a toujours eu à l'esprit et à toujours tenu compte de la sauvegarde des intérêts des enfants et les rédacteurs ont introduit, dans ce texte, le recours à la médiation familiale.

La médiation familiale existe à Monaco depuis quelques années ; elle est composée en tout et pour tout d'une seule personne qui fait tout, c'est-à-dire le secrétariat, l'accueil, l'administration et la médiation. En plus de la médiation familiale proprement dite, c'est-à-dire l'apaisement des conflits entre les parents en train de divorcer, elle fait aussi ce qu'on appelle la reprise de liens, c'est-à-dire la reprise de liens entre des enfants et des parents, notamment lorsque c'est le père – c'est le cas le plus souvent – qui perd le lien avec les enfants ; il y a des séances qui sont organisées et qui durent assez longtemps pour faire reprendre le lien entre enfants et père ou enfant et grands-parents parfois. Donc, je pense qu'il est aujourd'hui indispensable de développer ce Service, tout d'abord en soulageant la personne qui est chargée de le gérer, des tâches secondaires, c'est-à-dire de secrétariat et d'intendance et aussi en attribuant à ce Service un certain nombre de crédits qui lui permettent de financer l'intervention de vacataires extérieurs. Parce que ce Service se retrouve parfois en présence de personnes qui ne parlent pas un mot de français, donc il y a besoin d'interprètes ; parfois, il se trouve que le médiateur passe mal avec un des deux parents, dans ce cas-là, la solution est toujours de faire intervenir un médiateur extérieur qui pourra peut-être mieux appréhender la personne. Par conséquent, ce Service a besoin d'être développé parce qu'il est de plus en plus sollicité et si la loi sur le divorce que nous attendons intègre aussi le recours à la médiation familiale, il risque d'être sollicité encore plus. C'est vraiment pour plaider la cause de la médiation familiale que j'ai fait cette intervention.

M. le Président.- Monsieur RAVERA, je vous en prie.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Vous l'avez très bien plaidée. Le Service de médiation familiale, effectivement, qui est un Service qui dépend de l'Action Sanitaire et Sociale propose en fait deux types de missions. Une première mission qui est la médiation familiale qui s'adresse aux parents en situation de séparation ou de divorce qui sont conflictuels.

Et puis, il y a une deuxième mission qui fait que la médiation familiale est un lieu d'accueil entre les parents et les enfants, c'est un espace neutre qui est destiné à accompagner des rencontres pour ce qu'on appelle une reprise de liens, une reprise du tissu entre les parents et les enfants.

Effectivement, c'est un vaste programme auquel doit faire face le Service de la médiation familiale. Cela étant, il n'y a qu'une personne qui est chargée de cette médiation, mais elle n'est pas seule, on fait appel à des vacataires de temps en temps, notamment des vacataires qui viennent de Nice lorsqu'il y a une surcharge de travail trop importante. Je crois que les crédits, nous les avons mis en place et nous avons tenu compte d'un certain nombre de demandes cette année. Mais l'idée que nous avons et que nous allons essayer de creuser et de mettre en place, c'est de diviser en fait ces deux missions : de laisser à la personne qui aujourd'hui a la responsabilité du Service, ce qu'on appelle la médiation familiale, c'est-à-dire la relation entre les parents et ensuite de scinder la partie de lieu d'accueil parents et enfants et de donner cette mission à d'autres éducateurs qui seront des éducateurs spécialisés dans ce domaine et d'ailleurs aussi, éventuellement, d'y associer une ou deux associations qui sont créées à Monaco à cet égard. J'ai reçu récemment l'association « L'enfant d'abord » qui nous a écrit et qui est effectivement dans ce créneau-là. Et pourquoi pas que ce Service de médiation familiale, dans sa partie liens entre les parents et les enfants fasse appel à cette association selon des modalités à déterminer et que nous sommes en train de voir. Donc, il y a cette idée de scinder en deux ce Service de médiation familiale pour alléger à la fois le travail de la personne qui aujourd'hui l'a en charge et pour assumer encore mieux les missions qui sont souvent délicates à remplir.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à présent à Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je suis vraiment extrêmement satisfait de la création de ce CATTP. J'ai quand même une interrogation par rapport à la notion de création. Pour mémoire, avant 1992, les enfants qui étaient dans les difficultés que vous avez expliquées, sur le plan notamment psychologique, étaient envoyés soit à Menton, soit à Nice. Il s'est avéré absolument indispensable d'avoir une cellule sur place en Principauté, à cet effet a été créé le Centre Médico-Psychologique en Principauté. En 1993, 1994, j'avais déjà fait plusieurs interventions pour faire remarquer que malheureusement, faute de moyens, malgré toute la bonne volonté, il y avait bien souvent un intervalle très important entre des rendez-vous. Or, lorsqu'un enfant se trouve dans la situation d'un besoin d'accompagnement, d'une démarche thérapeutique, il faut avoir un suivi régulier, hebdomadaire, voire deux à trois fois par semaine. Et aujourd'hui, j'ai l'impression que nous arrivons finalement à cet objectif et nous avons cette structure. Ma question est vraiment candide : pourquoi n'a-t-on pas créé cette structure au sein du Centre Médico-Psychologique ? Est-ce que c'est une question de place ou avez-vous souhaité que ce soit une structure extra-hospitalière ? Ce que je comprends très bien et à laquelle j'adhère, mais...

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- C'est une structure extra-hospitalière, effectivement. C'est une structure qui viendra en complément de l'environnement naturel qui est la scolarisation de l'élève et évidemment qui travaillera en lien avec aussi le Centre Médico-Psychologique. Ce sera une structure à part qui ne traitera d'ailleurs pas les mêmes pathologies que traite le Centre Médico-Psychologique, ça, c'est clair.

M. Claude BOISSON.- Alors, il faudra bien définir le cadre parce qu'il pourra y avoir des patients qui sont au

Centre Médico-Psychologique qui auront besoin d'un suivi beaucoup plus approfondi.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ils passeront effectivement au CATTP, c'est clair.

M. Claude BOISSON.- Vous avez dit tout à l'heure que vous envisagiez un regroupement des deux structures.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- On imagine dans un premier temps que la structure du CATTP soit dans les locaux préfabriqués qui sont aux Carmes et ensuite, lorsque l'école Plati sera libérée, une fois que l'immeuble La Cachette sera réalisé, on souhaite effectivement avoir dans un même lieu le centre et le CATTP et là, il y aura une complémentarité très forte.

M. Claude BOISSON.- Ah oui. Je pense que vous obtiendrez parfaitement votre objectif avec ce regroupement. Je comprends bien que ce soit une période transitoire, mais vous verrez, c'est un morcellement qui sera un peu difficile à gérer, c'est donc parfait qu'il y ait ce projet.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Merci.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix ce chapitre du Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 67 – ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.783.600
367.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	40.000
367.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	18.000
367.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>202.200</u>
	<u>2.043.800</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je saisis l'occasion de ce chapitre pour m'enquérir auprès du Gouvernement des mesures et des dispositions qui ont pu être prises en ce qui concerne la lutte contre le SIDA en Principauté de Monaco, notamment en matière

de prévention et d'aide aux personnes malades. Je pense à la prise en charge des traitements, je pense à l'aide financière, à l'aide psychologique, à l'accès à l'emploi, je pense aussi à l'insertion dans la société et je pense à la lutte contre les discriminations car j'ai eu connaissance de certains cas de discrimination à commencer par la Fonction Publique.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention sur ce thème, on écoute le Gouvernement.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- En matière de lutte contre le SIDA, j'ai le sentiment que beaucoup de choses sont faites à Monaco, que les centres de dépistage fonctionnent bien.

Maintenant, s'il y a des discriminations, à l'évidence, il faut nous le faire savoir : Monsieur GARDETTO, ce n'est pas acceptable, c'est clair et net.

Je ne vois pas les mesures auxquelles vous faites allusion.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Qu'est-ce qu'on fait pour lutter, pour prévenir la maladie ? A-t-on une politique dans ce domaine-là ? A cet égard les pays du Nord ont une politique très avancée. Ce sont les pays européens qui ont le taux de contamination le plus faible, donc évidemment, je pense qu'ils sont à prendre en modèle.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- La politique de prévention est faite de manière systématique, notamment au sein de l'Education Nationale.

M. Jean-Charles GARDETTO.- De quelle manière ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je n'ai pas en tête toutes les opérations que l'Education Nationale conduit, mais il y en a énormément pour l'information des jeunes, au sein de conférences qui sont faites autour de ce sujet-là. Je pense que là, honnêtement, on ne peut pas nous faire le reproche qu'il n'y ait pas une prise en compte des questions de prévention en matière de SIDA. Evidemment, tout peut être amélioré, mais...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous pose la question, Monsieur le Conseiller, parce qu'on reste sur l'air de la généralité et on n'a pas beaucoup d'éléments concrets. J'entends bien ce que vous me dites mais il

serait intéressant d'avoir une analyse détaillée des mesures prises. Moi, je pense qu'une mesure absolument stratégique dans ce domaine-là, c'est une éducation sexuelle ouverte et sans tabou qui analyse tous les problèmes qui peuvent se poser, c'est une question de vie ou de mort pour nos jeunes. Alors, les tabous, assez ! Il faut vraiment faire face à la situation qui se pose et je n'ai pas l'impression qu'on fasse tout ce qu'on pourrait faire. Je n'ai pas eu non plus de réponse en ce qui concerne l'aide aux personnes malades : j'aimerais, Monsieur le Conseiller, voir une politique cohérente de lutte contre le SIDA, en prévention et en assistance aux malades, avec une série de mesures concrètes et quelque chose qui puisse effectivement s'inspirer de la politique qui existe dans les pays du Nord de l'Europe : Suède, Danemark, Pays-Bas...

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Nous sommes capables de réfléchir nous-mêmes, croyez bien.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais, Monsieur le Conseiller, je pense qu'au lieu de réinventer la roue, il vaut mieux s'inspirer de ce qui marche ailleurs, parce que je ne doute pas de vos qualités et de vos compétences.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Non, mais nous sommes capables de réfléchir nous-mêmes.

Vous aurez une note précise à ce sujet. Mais expliquez-moi ce qu'est l'éducation sexuelle sans tabou.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ça veut dire éviter les non-dits et mettre l'accent sur des problèmes concrets. Je sais que ça choque certaines personnes, je suis désolé, mais c'est comme cela qu'en Suède, il y a un des taux de contamination les plus faibles !

M. le Président.- Sans que ça n'enlève rien à ce qu'a dit notre Collègue GARDETTO, je ne voudrais quand même pas laisser passer cette intervention sans rendre hommage à S.A.S. la Princesse Stéphanie. Il y a eu une campagne d'information avec Son association Fight Aids Monaco, notamment par des panneaux d'affichage importants en Principauté. Il y avait une conférence où j'étais, avec beaucoup d'élus, je ne me souviens pas si vous étiez là, Monsieur GARDETTO, qui s'est tenue avec le Directeur de l'ONU SIDA, au Théâtre Princesse Grace où il y avait plusieurs centaines de personnes et cette conférence a bien été couverte par les médias monégasques. Les pouvoirs publics peuvent bien sûr compléter cette action, mais il est vrai que cette

association est particulièrement active dans sa communication et la sensibilisation de l'opinion à ce grave problème de la contamination par le Sida.

Monsieur le Doyen, nous vous écoutons.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci.

Je souhaitais affirmer qu'au Centre Hospitalier Princesse Grace, il existe un Centre de Prévention du SIDA qui est réellement très performant. Je ne veux pas entrer dans les considérations de statistiques, mais le nombre de sidéens à Monaco est, heureusement, extrêmement faible et il faut savoir que l'Etablissement ne traite pas que les patients de la Principauté de Monaco, mais toutes les personnes qui se présentent au CHPG, venant de tout le bassin méditerranéen.

Il faut souligner, en outre, que S.A.S. la Princesse Stéphanie s'est investie pleinement sur ce sujet. Elle s'est rendue tout récemment au Centre de Prévention du SIDA, situé au CHPG, et a félicité tous les membres de ce Centre.

De plus, une grande vente aux enchères, organisée et présidée par la Princesse, a eu lieu à l'Hôtel Méridien de Monte-Carlo et a connu un très grand succès. Je puis donc affirmer que le problème de la lutte contre le SIDA est un problème extrêmement sensible et témoigner que le Gouvernement Princier s'en occupe régulièrement et ne ménage pas ses efforts pour aider efficacement les patients et donner tous les moyens pour la prévention de ce fléau.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- C'est marrant, parce qu'on parle depuis dix minutes du SIDA et de tout ce qui se faisait, mais on n'a pas employé certains mots. Alors, on va s'amuser : je pense que ce dont on a envie, à travers l'intervention de M. GARDETTO, c'est que nous puissions inviter tous ceux qui ont des rapports sexuels non protégés, qui sont dangereux, à mettre un préservatif. C'est de cela dont vous parliez ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ça en fait partie, Monsieur BOISSON, mais ça ne se réduit pas à ça !

M. Claude BOISSON.- Nous y sommes favorables parce que c'est très important de sortir couvert !

M. le Président.- C'est précisément la campagne d'affichage au grand format qui a eu lieu en Principauté sous l'égide de la Princesse Stéphanie et de Son

association Monaco Fight Aids. Je vous rappelle qu'il y avait une ceinture de sécurité et un lien qui était fait entre le réflexe automatique qu'on a, désormais, de mettre la ceinture en conduisant une voiture et celui d'utiliser un préservatif pour les rapports sexuels. C'est dit, mais c'était sur tous les murs de la Principauté. Pour ceux qui nous regardent sur Internet et qui ne sont pas à Monaco, nous avons eu une campagne d'affichage massive récemment à Monaco, sur ce thème.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Et à la vente aux enchères, dans les sucriers, il n'y avait pas du sucre, mais des préservatifs !

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Président, je voudrais m'associer à vos propos et surtout remercier du fond du cœur S.A.S. la Princesse Stéphanie de s'être investie dans cette cause parce que, pour avoir participé à l'association Fight Aids avant qu'elle ne s'appelle Fight Aids d'ailleurs, sous son ancienne formation, je dois ici dire que l'intervention et l'implication très active de la Princesse Stéphanie ont ouvert un certain nombre de portes, pour ne pas dire celles de l'Education Nationale qui étaient fermées auparavant. Donc merci, parce qu'aujourd'hui, Monsieur GARDETTO, les portes sont ouvertes et au sein de l'Education Nationale, il y a pas mal d'interventions qui sont faites sur ce sujet.

M. le Président.- Merci, Madame PASQUIER-CIULLA.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur le centre d'accueil santé pour engager le Gouvernement à essayer de trouver un autre local. C'est vraiment le parcours du combattant, actuellement, pour se rendre dans le local. Donc, si vous pouviez envisager – voire même dans les locaux du CATTP – de trouver une petite place pour ce centre d'accueil qui fait un excellent travail. Seulement, pour le trouver, il faut vraiment avoir de la bonne volonté.

Merci d'avance.

M. le Président.- Merci d'en prendre note, Monsieur le Conseiller.

Je mets à présent aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 68 – DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

368.010 – FRAIS DE PERSONNEL	922.200
368.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	38.000
368.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>2.000</u>
	<u>962.200</u>

M. le Président.- Monsieur BOISSON puis M. GARDETTO.

M. Claude Boisson.- Exercice bien difficile pour les responsables publics des Services de la Direction du Travail et du Département des Affaires Sociales et de la Santé lorsque des interlocuteurs se préoccupent de l'application de la loi n° 739 sur le salaire qui, comme tout le monde le sait, n'est plus appliquée de la manière où elle l'était jusqu'en 1999, puisqu'il n'y a plus à Monaco de publication de grilles conventionnelles de référence et d'application des minima catégoriels à la suite de la loi sur la réduction du temps de travail en France, à 35 heures, et compte tenu des incidences qu'elle provoquait à Monaco où la durée hebdomadaire du travail est de 39 heures. Tout le monde attend une décision de Justice pour en prendre ombrage puisque l'absence de règlement de ce problème par le Gouvernement ou par les législateurs que nous sommes, décharge aux judiciaires la responsabilité de donner une référence nationale.

Le Gouvernement a rempli sa mission en communiquant les augmentations annuelles du SMIC, indiquant que les accords concernant les minima catégoriels ne dépendaient pas du Gouvernement mais des branches d'activités professionnelles, ce qui est exact.

Les syndicats réclament un rattrapage du pouvoir d'achat et font observer que nous assistons à un écrasement des salaires, ce qui est exact, puisque dans de nombreuses entreprises, le taux horaire du SMIC a évolué de 29,45 % entre 2000 et 2006, soit en six ans, alors que de nombreuses catégories professionnelles n'ont pas évolué proportionnellement et qu'il n'y a plus de différence entre le salaire d'un smicard et celui d'un ouvrier qualifié ou d'un responsable.

Pensez-vous, Messieurs, que c'est cela la justice sociale ? Vous rendez-vous compte de la gravité de la situation ? Etes-vous conscients, Messieurs les élus, dans quelle impasse nous sommes ?

Et je considère que ce Conseil National est en partie responsable de cette situation car, lorsque le Gouvernement avait enfin pris conscience, en 2003, de la gravité de la situation et que M. le Conseiller BADIA avait présenté le projet de loi, n° 777, qui était à l'ordre du jour d'une séance publique en mai 2004, ce projet a été rejeté par le Conseil National et le Président se flatte d'ailleurs régulièrement de cette position.

J'étais, hélas, le seul à vouloir voter ce texte afin de s'engager dans la démarche proposée par le Gouvernement d'une phase transitoire d'organisation, avec une indexation limitée à 2 %. Le jour de cette séance, pendant que j'exposais la situation, je me souviens que certains d'entre vous se lassaient de la longueur de l'exposé du Vice-Président, d'autres rigolaient et après avoir été le seul à voter cette loi par conviction de son utilité, car le but était d'inciter les partenaires sociaux à rechercher une solution avant l'indexation du mois de juillet de l'année suivante, le bruit courait que j'avais la position d'un patron dur, en n'acceptant que 2 % d'augmentation. La conséquence du refus de vote de cette loi et donc de 2 % d'indexation, a été, le 1^{er} juillet 2004, une augmentation de 9,65 % : invraisemblable dans une économie libérale. Bien que certaines entreprises aient reçu des aides de l'Etat, d'autres ont quitté Monaco ou ont délocalisé partiellement. Plus subtilement, ce que je craignais, tout comme les syndicats, ce qui est arrivé, et en cela, Messieurs, je n'étais pas un patron dur, j'étais plutôt un patron social, on a constaté repyramidage, disparition de primes, dégradation des conditions de travail, je précise, bien sûr, cela dans quelques entreprises, car il ne faut surtout pas généraliser.

Quand je relis mon intervention, chaque phrase est toujours d'actualité, notamment lorsque j'évoquais que je comprenais les salariés qui ne pouvaient tolérer l'absence de prise en compte du différentiel de 11,43 % conséquent à la RTT en France en l'application de la loi monégasque n° 739, et je comprenais aussi certains employeurs qui, compte tenu de marges bénéficiaires restreintes, ne pouvaient absorber une indexation pour l'ensemble des salaires de 11,43 %, d'ailleurs, souvent bien plus, selon l'évolution des minima catégoriels de l'ordre de 15 à 20 % pour certaines catégories.

Je sais combien, Monsieur le Conseiller, vous vous êtes employé à ouvrir le dialogue avec la Fédération Patronale et l'Union des Syndicats. Nous observons, par voie de presse, que les divergences persistent entre les deux parties et que la situation reste figée.

En conséquence, Monsieur le Conseiller, pouvez-vous m'indiquer à quel stade se trouve votre démarche et si les négociations n'aboutissaient pas, si vous envisagiez une nouvelle réflexion avec le Conseil National pour une modification de la loi ?

Proposition : j'invite aussi le Conseil National à engager une réflexion sur ce sujet qui certes est complexe et pas électoraliste, mais qui concerne la paix, la justice sociale et la prospérité de notre économie.

Merci et excusez-moi d'avoir dépassé le temps qui m'était imparti.

M. le Président.- Avant d'écouter la réponse du Gouvernement, il y a le Vice-Président MARQUET qui souhaite s'exprimer et moi, je voudrais juste rappeler que le projet de loi auquel vous venez de faire allusion, pour être clair, était un projet de loi qui visait à stopper l'augmentation du salaire minimum, effectivement, qui était prévue de 8 ou 9 % dites-vous – je ne me rappelle pas du détail, j'imagine que vous avez vérifié – pour la limiter, donc, à 2 % et tous les Conseillers Nationaux, à part vous-même, vous l'avez rappelé très justement, ont considéré que ce n'était certainement pas à ces salariés-là – parce que vivre en Principauté ou aux alentours avec le SMIC, on imagine ce que c'est et ce que ça représente pour ceux qui le touchent – qu'il fallait s'attaquer, donc nous avons refusé, c'est vrai, de voter ce projet de loi que vous avez été le seul à voter.

Monsieur le Vice-Président, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je confirme ce qu'a dit M. BOISSON, c'est la stricte la vérité, avec juste quelque chose qui moi, me tient à cœur : à l'époque, le Conseil Economique et Social qui, rappelons-le, regroupe les patrons et les salariés, avait fait une proposition

intelligente au Gouvernement et c'est la responsabilité du Gouvernement et pas celle du Conseil National, Monsieur BOISSON, rappelez-vous, qui a refusé ce que voulaient les salariés et le patronat, c'est-à-dire que pour l'augmentation, la poire était partagée en trois : un tiers à la charge des salariés, un tiers à la charge du patronat, un tiers à la charge du Gouvernement, mais malheureusement.... Là encore, je voudrais ce soir rendre hommage au travail exceptionnel que fait le Conseil Economique et Social que le Gouvernement devrait écouter plus souvent.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, vous voulez prendre à nouveau la parole avant que le Gouvernement intervienne ?

Je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Eh non, vous n'avez pas compris le mécanisme, Monsieur MARQUET. C'est bien la responsabilité du Conseil National et pas du Gouvernement, car le Gouvernement s'était donné un délai d'un an pour justement une phase transitoire pour arriver. Alors, votre choix a été de dire : « nous, on ne peut pas se contenter de 2 % et le Gouvernement ne montera jamais à 9,65 % ». Les conséquences qui sont arrivées, l'économie monégasque les a vécues par la faute du rejet de cette loi. Par contre, si vous aviez accepté 2 % – attention, moi je n'étais pas pour les 2 % en soi, c'était une situation provisoire – cela permettait ensuite, pendant toute l'année, de travailler sur ce dossier. La proposition que vous rappelez, émanait du Conseil Economique et Social et j'étais tout à fait d'accord avec celle-ci : c'est, à mon avis, la piste qu'il faut à nouveau envisager ; mais, pour que les partenaires sociaux se mettent autour d'une table et négocient, il faut qu'ils aient des raisons. En donnant 9,65 %, il n'y a plus eu de négociation, toute démarche a été anéantie. S'il n'y avait eu que 2 %, je peux vous dire qu'à partir du 2 juillet, les partenaires sociaux auraient été motivés pour se mettre autour de la table et il y aurait eu une négociation. Et après, il aurait fallu traiter, parce que c'est le problème essentiel, le sujet de la parité : parité brute, parité nette. J'étais le seul à défendre cette démarche et j'avais raison ; le résultat et les conséquences aujourd'hui, quoique vous pensiez, parce que vous avez eu vos 9,65 %, nous n'avons pas avancé et le Gouvernement se trouve dans une situation bien difficile.

M. Bernard MARQUET.- N'oubliez pas que le Gouvernement avait eu six ans pour se préparer et que pendant six ans, ça n'a pas avancé. Donc, je dis bien que c'est la responsabilité du Gouvernement.

M. le Président.- Nous, le seul projet dont on a été saisi – je parle sous le contrôle du Gouvernement et de tous mes Collègues – c'est le projet de loi que vous avez cité qui visait simplement à bloquer l'augmentation du SMIC à 2 %. Nous assumons pleinement notre choix de l'avoir refusé.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur le Président, si je me souviens bien, le projet de loi avait un double but : il avait un but, d'abord, de régler un problème d'application de la loi puisque la loi aujourd'hui dit simplement qu'il y a rémunération par parité des salaires à Monaco lorsqu'il y a des conditions de travail identiques et tout le monde se plaisait à dire que conditions de travail identiques, avec la réduction en France de la durée du travail, il n'y avait plus. Donc, le projet de loi disait deux choses : on ne va pas appliquer l'augmentation du SMIC, on va simplement, dans un premier temps, relever les salaires du taux de l'inflation – c'est pour cela que c'était de 2 % parce que c'était l'inflation – mais dans un an, nous fixons le cap, dans un an nous revenons à la parité, c'est-à-dire que nous enlevons de la loi « pour des conditions de travail identiques » et à ce moment-là, la parité, y compris le SMIC – le SMIC au 1^{er} juillet – devaient être intégrés. C'était cela que ça voulait dire. Ne refaisons pas tout le débat d'il y a cinq ans, c'est inutile. A l'époque, M. BADIA voulait trouver un moyen de sortir d'une situation qui, malheureusement, est celle qu'on connaît aujourd'hui.

M. Claude BOISSON.- Pour tous les salaires et pas seulement le SMIC.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Pour tous les salaires, bien sûr.

M. Claude BOISSON.- Tandis que là, on n'a géré que le SMIC. Maintenant, il reste le problème de tous les salaires.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je voudrais faire une réponse très générale parce qu'effectivement, c'est un souci majeur du Département des Affaires Sociales que celui des salaires : avec l'évocation de la question des salaires, de leur fixation, de leur évolution, on entre dans le dur des problèmes sociaux, c'est-à-dire dans ce qu'il y a de plus contradictoire et ce qu'il y a de plus conflictuel. C'est un sujet, effectivement, qui comporte une part

importante de contradictions au plan économique, au plan social et des contradictions souvent difficiles à surmonter. Il ne faut pas se voiler la face, c'est un sujet qui fâche, c'est un sujet difficile. Et si c'est un sujet qui fâche et si c'est un sujet difficile, c'est parce qu'il interpelle tous les acteurs, à la fois sociaux et économiques : il interpelle les entreprises parce que les salaires, avec les différentes charges qui sont liées au salaire, constituent une part importante des coûts de production et la hausse très rapide peut conduire à une perte de compétitivité pour les entreprises et donc, à un déséquilibre des comptes. Ça interpelle aussi les salariés et les syndicats parce que les augmentations de salaire ont une influence immédiate sur le pouvoir d'achat et nous savons combien les salariés – et d'ailleurs ils en ont fait récemment la manifestation – attachent une grande importance à l'évolution du pouvoir d'achat. Et puis, ça interpelle le troisième acteur qui est l'Etat, parce qu'à l'évidence, la rémunération fait partie des politiques macro-économiques sur lesquelles reposent les grands équilibres de l'économie d'un pays.

Alors, c'est un sujet très difficile et en schématisant, je dirais qu'il y a deux volets : un volet réglementaire et un volet conventionnel. Notre loi sur les salaires qui prévoit que nos rémunérations ne peuvent être inférieures, pour des conditions de travail identiques, aux rémunérations de la région voisine, a régi pendant plus de cinquante ans sans poser aucun problème ces deux volets. Avec la réduction à 35 heures en France de la durée légale du travail, des difficultés sont apparues dans l'application de la loi. Nous avons déjà évoqué dans cette enceinte ces difficultés, je n'y reviens pas et puis M. BOISSON a longuement développé quelles étaient ces difficultés. Je dirais simplement qu'aujourd'hui, pour le volet réglementaire, c'est-à-dire pour le SMIC, le principe de parité, le Gouvernement l'a dit clairement, il continue à s'appliquer avec une évolution identique aux hausses qui interviennent en France. Pour le volet conventionnel, c'est-à-dire les minima qui découlent généralement des conventions collectives établies dans les branches professionnelles, ce sont les salaires qui intéressent au premier chef les entreprises elles-mêmes. Alors, pour ces minima, à l'évidence, la situation en Principauté est tout à fait confuse et loin d'être claire. Aujourd'hui, le principe de la parité est largement discuté par les partenaires sociaux : les uns prétendent que rien ne doit s'opposer à l'application de la loi sur les salaires, ce qui conduit à une majoration de tous les minima de 11,43 % ; et certains pensent aussi que lorsque l'on dit minima, ce sont d'autres salaires et on se dit : « finalement, quelle économie aujourd'hui peut supporter un impact de 11,43 % de majoration des salaires ? ». Les autres, c'est-à-dire plutôt la Fédération Patronale, disent qu'à partir du moment où on est passé en France à 35 heures et que

l'on a changé de jeu, c'est-à-dire que la réduction du temps de travail s'est accompagnée en France largement d'une réorganisation du temps de travail avec un aménagement lié à l'annualisation, à la flexibilité : « La loi ne peut plus s'appliquer, puisqu'il y a des conditions de travail qui ne sont pas identiques ». Donc, vous voyez que le système aujourd'hui tel qu'il se présente à Monaco est très compliqué et c'est quelque chose sur laquelle nous réfléchissons et une première conclusion s'impose : une clarification juridique est nécessaire ; il est clair qu'il faut donner des règles sûres et claires aux partenaires sociaux sinon, on va droit dans le mur. Comment fixer ces règles ? Alors, on a commencé à en débattre à l'occasion de nos rencontres avec les partenaires sociaux : Fédération Patronale et Union des Syndicats. Je dois dire que s'agissant d'un sujet dur et un sujet qui fâche, pour le moment, les débats n'ont pas été très constructifs sur ce sujet. Je vais poursuivre, au début de l'année 2007, les rencontres avec les partenaires sociaux pour essayer de voir comment on pourrait le régler. N'oublions pas qu'il s'agit, en l'occurrence, de fixer le salaire au sein des entreprises, donc ça intéresse au premier chef à la fois l'employeur et les salariés, il faut bien leur demander ce qu'ils pensent et ce que je crois profondément, c'est que si véritablement j'ai le sentiment de ne pas arriver à mettre d'accord les partenaires sociaux, il ne faut pas que la concertation soit une prime à l'indécision et soit une prime à l'immobilisme. Donc, je viendrai vous voir, de manière tout à fait innocente, parce que je n'ai pas de solution toute faite ; je viendrai vous voir pour en débattre avec vous et savoir très exactement quelle est l'orientation que l'on prend, parce qu'il y en a deux ou trois qui sont possibles, avec des conséquences qui sont lourdes.

Ça peut être, soit appliquer la loi actuelle, on en discutera – j'espère qu'on précédera les tribunaux sur ce point-là – et ça veut dire remonter tous les minima de 11,43 %. Notre économie pourra-t-elle le supporter ? Je n'en sais rien, je ne le crois pas.

Deuxièmement, doit-on abandonner la parité, purement et simplement ? Doit-on nous décrocher d'un système qui pendant plus de cinquante ans nous a donné la paix sociale à Monaco et organiser les choses de telle manière qu'il y ait des négociations en Principauté pour fixer, par branche professionnelle, les salaires dans les entreprises ? Vous savez la culture de dialogue qu'il y a à Monaco... C'est une solution qui ne semble pas facile à mettre en œuvre, d'autant qu'avec qui va-t-on discuter ? Certains disent : « les délégués syndicaux » et ils ont raison, puisqu'il s'agit de branches professionnelles ; d'autres disent : « dans les entreprises, avec les délégués du personnel ». Pour mettre d'accord tout le monde sur la négociation, ça ne va pas être simple non plus.

Ensuite, troisièmement, ne devrait-on pas réfléchir de manière plus réaliste au recours toujours au système de la parité qui est un système qui nous donne une référence, qui nous évite des négociations annuelles, mais une parité que j'appellerai « aménagée », c'est-à-dire une parité qui tient compte des réalités économiques et sociales d'aujourd'hui, c'est-à-dire que chacun fasse un effort, que 11,43 %, c'est beaucoup et qu'on peut arriver à des solutions médianes.

Donc voilà, il y a plusieurs systèmes et moi, je n'ai pas de solution. Ce que je sais, et c'est la seule conclusion à laquelle nous sommes arrivés, c'est qu'on ne peut pas rester dans cette situation parce que les partenaires sociaux et surtout les entreprises ne peuvent pas organiser leur vie économique parce qu'ils ne savent pas comment, demain, fixer leurs salaires. C'est une question très délicate et urgente. Donc, en 2007, il faudra absolument traiter le problème.

J'ai essayé de vous présenter la problématique et cela étant, je reconnais que je n'ai pas apporté beaucoup de solutions.

M. Henry REY.- Bravo !

M. le Président.- Merci pour cet exposé très complet. La parole est à Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe aux félicitations de M. le Conseiller et votre long exposé nous montre bien la complexité du problème et prouve bien que ce n'est pas en bloquant le SMIC à 2 % qu'on aurait résolu le problème en un an ; donc la loi qui nous avait été présentée partait sur de très mauvaises bases.

Je suppose que pour ce genre de problème, si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord avec les syndicats et le patronat – et je crains fort que ce soit très difficile – le texte va sûrement atterrir sur le bureau de la Commission des Intérêts Sociaux et nous sommes tout à fait ouverts à avoir une discussion approfondie en mettant à plat tout le dossier et en reprenant notamment – Bernard MARQUET y avait fait allusion – tout le travail du Conseil Economique et Social. Je pense aussi que si nous pouvons avoir le fameux projet de loi sur le contrat de travail, ça pourra donner une première base à nos travaux et si on nous présente un ensemble de textes sur le contrat de travail et les conditions de travail, effectivement, on va se diriger vers une parité aménagée d'autant plus que la parité risque de changer parce qu'il

va y avoir en France des élections et on ne sait pas ce qui va se passer au printemps prochain du point de vue des 35 heures, puisqu'*a priori* les candidats ne semblent pas tous d'accord sur leur devenir et donc la situation va être très complexe. Mais nous sommes prêts à vous recevoir, à dialoguer ensemble pour trouver une solution commune.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Monsieur CELLARIO a la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler la chose suivante : le projet de loi que le Conseil National a refusé, l'a été pour la raison suivante : il comportait deux articles : l'un était favorable aux salariés, l'autre au patronat et l'ambiguïté même de ce projet de loi ne contentait personne et tout le monde se retrouvait dans la situation initiale. En conséquence, je crois que dans sa large sagesse, le Conseil National a eu raison de refuser ce projet de loi. On ne peut délibérément ménager la chèvre et le chou.

Quant à l'histoire de la parité qui malheureusement n'existe plus, il me semble que le Gouvernement avait été prévenu en son temps qu'en France, il y avait des discussions sur les 35 heures et qu'il a tardé à prendre en compte ce phénomène qui a déstabilisé, il faut le reconnaître, les salariés de ce pays. Il l'a pris trop tardivement en compte et de ce fait, à l'heure actuelle, on se trouve dans cette situation. Toutefois, en accord avec les intervenants et vous-même, Monsieur le Conseiller, il est très difficile de trouver un accord entre les deux parties et le Gouvernement devra prendre ses responsabilités et probablement explorer une voie qui serait la « parité aménagée » et permettrait malgré tout, de sortir dignement de cette affaire. Mais comme on l'a rappelé, des élections très importantes vont avoir lieu en France et il faudra attendre, je pense, le résultat avant véritablement de « pondre » quelque chose de décisif.

Je vous remercie.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je suis d'accord avec l'analyse de M. CELLARIO. Lorsque le Gouvernement va prendre ses responsabilités avec le Conseil National, il s'agira de prendre les responsabilités pour dire aux entrepreneurs comment fixer les salaires.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, sur le même sujet, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- J'ai plusieurs remarques.

D'abord, je ne peux pas cautionner la théorie de M. BOISSON sur le fait que ce soit le Conseil National qui est responsable de la situation. Il faut quand même – sans refaire l'histoire – se souvenir que le projet de loi qui a été déposé au Conseil National par le Gouvernement était aussi la manière pour le Gouvernement de se dédouaner de la situation dans laquelle il avait lui-même plongé les employeurs en diffusant une recommandation qui leur demandait de ne pas appliquer le SMIC et donc qui mettait les employeurs de Monaco dans l'illégalité. Et quand ce projet de loi nous est arrivé, sans concertation en amont, il nous est apparu comme la régularisation d'une situation qui avait été décidée unilatéralement par le Gouvernement. De ce fait, le Gouvernement a une large part de responsabilité, d'autant – et je continue à le penser – que ce projet de loi n'était pas adapté parce que ce n'est pas en limitant l'indexation du SMIC et donc le niveau de revenu des smicards, qu'on incite les gens à travailler. On risque peut-être de les inciter à aller dans la rue, mais peut-être pas à négocier.

Deuxième point sur lequel je suis en phase avec ce qu'a dit M. le Conseiller : il faudrait peut-être que nous nous penchions, tous ensemble, et que nous pondions quelque chose avant que la Justice se prononce. Il me semble malgré tout que ce soit un peu tard parce que ce problème qu'on connaît depuis 1998/1999 – on ne le découvre pas aujourd'hui – est en Justice depuis presque deux ans maintenant. Donc, je pense qu'on va être pris de court et là, je partage l'avis de M. BOISSON, ce n'est pas à la Justice à dire la loi lorsqu'il y a lacune. Ceci étant, il faudra avoir ce débat que nous n'avons jamais eu et se décider un jour et ne pas se contenter de dire : « C'est important, c'est sérieux ». D'ailleurs, à un moment, Monsieur le Conseiller, lorsque vous avez dit : « On attend le résultat de la négociation avec les partenaires sociaux » – et je suis le premier à dire qu'il faut négocier avec les partenaires sociaux – j'ai eu l'impression d'entendre ce que disait M. BADIA, globalement : « Nous avons été trop optimistes sur le résultat de ces négociations, maintenant il va falloir prendre des initiatives ». Ce genre de déductions est légitime, mais à un moment donné, il faut passer le pas. Ceci dit, je souhaite que les négociations aboutissent.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur NIGIONI, j'espère comme vous que les négociations aboutissent, parce que sinon ce serait très grave, ça voudrait dire qu'à Monaco, le Gouvernement et le Conseil National fixent la manière dont les salaires doivent être établis au sein des entreprises.

Je ferai appel à la responsabilité de la Fédération Patronale et de l'Union des Syndicats pour qu'on se

mette d'accord pour savoir comment, dans ce pays, on doit fixer les salaires dans les entreprises ; à moins que tout le monde, du jour au lendemain, découvre la vérité et qu'on se dise : « La loi n° 739, appliquons-la », dans ce cas-là, il n'y aura aucun souci. J'espère bien qu'on se mette d'accord avec les partenaires sociaux.

M. le Président.- Monsieur LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Ce qui est grave aussi, Monsieur le Conseiller, c'est un Gouvernement qui appelle depuis des années à ne pas appliquer la loi, c'est quand même assez curieux dans un Etat de droit.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Appelle à ne pas appliquer la loi, je ne crois pas. Dire qu'il ne sait pas trop l'appliquer, c'est probable.

Monsieur LICARI, je ne ferai pas l'historique, parce que c'est un dossier qui remonte – comme l'a dit M. NIGIONI – à 1998. On a pris du retard et – excusez-moi l'expression – on l'a pourri, et je le dis ici ce soir. L'ancien Conseil National, d'ailleurs, a eu un projet de loi qu'il a lui-même qualifié d'usine à gaz, qui était un projet de loi qui réduisait la durée légale du temps de travail à 35 heures, avec toute une série de dispositions qui étaient effectivement lourdes. Ensuite, on s'est dit : « Non, ce n'est pas la réduction légale de la durée du travail vers laquelle on va aller, c'est organiser un nouveau système de parité », ce qui fait qu'on a perdu du temps et les décisions ne sont pas arrivées. Alors, évidemment, aujourd'hui, on se trouve dans une situation qui est des plus confuses et qui nous contraint – moi, j'en ai la conviction – à légiférer. Ma seule inquiétude, c'est qu'on va légiférer dans un domaine qui n'est pas le nôtre. C'est très dangereux, à Monaco, que ce soit la loi qui dise « dans les entreprises, voilà comment on fixe les salaires ». C'est tout.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur NIGIONI, juste un mot.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Je voudrais rappeler, parce que c'est important, que le Conseil National avait voté le texte qui créait un taux horaire théorique pour éviter que, justement, il y ait cette contrainte liée aux aléas de la France ; tout à l'heure, j'ai entendu dire qu'il fallait laisser passer les élections en France. Je pense qu'enfin, il faut être un peu autonome et prendre un texte qui puisse, comme l'avaient cru les Conseillers Nationaux et

le Gouvernement de l'époque en votant cette loi lors du passage de 40 à 39 heures, éviter ces aléas avec la France. Et si on attend encore les élections en France pour faire des textes, on n'avancera pas, donc essayons d'avancer avec quelque chose de spécifique.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons, pour une dernière intervention.

M. Bruno BLANCHY.- On apprécie beaucoup votre bonne volonté, Monsieur le Conseiller, en ce qui concerne la difficulté de trouver une solution dans le privé, mais je voudrais quand même dire aussi que dans le public, le pouvoir d'achat baisse et ce n'est pas malgré la revalorisation du point que, finalement, on peut s'empêcher de voir une baisse réelle du pouvoir d'achat.

M. le Président.- Sur un autre sujet, Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je serai très synthétique. Une question : le Gouvernement envisage-t-il d'établir des règles concernant les « stock options » pour les salariés ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur GARDETTO, ce n'est vraiment pas un domaine que je connais. En tous les cas, ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a rien dans les cartons de mon Département. Maintenant, je ne sais pas si dans celui des Finances...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Il n'y a pas de carton dans aucun des Départements ministériels, mais ce sujet est intéressant, Monsieur GARDETTO.

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je suis heureux de vous l'entendre dire, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Je mets aux voix le chapitre 68 « Direction du Travail ».

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 69 – PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	611.000
369.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	142.200
369.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	181.000
	<u>934.200</u>

M. le Président.- Monsieur RIT nous avait annoncé une intervention.

Nous écoutons Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de votre réponse au rapport de la Commission des Finances, vous avez confirmé, Monsieur le Ministre, la validité d'un dispositif dont j'avais suggéré la création lors des débats budgétaires du Rectificatif. Je veux parler d'une contribution financière des Caisses Sociales monégasques destinée à alléger une intervention de l'Etat dans le cas, tout à fait possible à mon sens, où l'effet T2A entraînerait une baisse du niveau des remboursements en matière d'hospitalisation donc, une baisse de charges des Caisses et une augmentation importante de la subvention d'équilibre. Souhaitant maintenir l'unicité des tarifs appliqués aux hospitalisés des caisses françaises et monégasques, vous envisagez cette contribution financière plutôt sous la forme d'une participation à la subvention d'équilibre que sous celle de tarifs de remboursement différents. Cette solution serait en effet plus facile à faire admettre. Toutefois, je rappelle, en ce qui concerne les tarifs de remboursement des soins externes hospitaliers, que ces derniers ont historiquement toujours été alignés pour les assurés des Caisses monégasques sur les tarifs plus élevés de la ville. Il est pour de multiples raisons, dont je suis prêt à débattre à une autre occasion, important que ce principe perdure. Mais la mise au point d'un indicateur basé sur l'évolution des niveaux de remboursement français permettant de décider du moment où doit être activée une demande de contribution financière des Caisses sociales monégasques et permettant également de suggérer le montant de cette contribution promet d'être un exercice difficile. Là encore, le soutien des réflexions d'un comité de pilotage T2A et du groupe santé du Conseil National me semble incontournable.

Alors, Monsieur le Ministre, créez enfin le premier et nous tenterons de réanimer le deuxième.

Merci.

M. le Président.- Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a pas d'objection ?

M. le Ministre d'Etat.- Pas d'objection, Monsieur RIT.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Vous allez être saisi, Monsieur le Président, sous peu, du schéma d'organisation sanitaire dont je vous ai parlé et j'espère que dans un premier temps, avant que le Conseil National soit appelé à en débattre, le groupe de travail santé soit appelé à examiner cette question pour qu'on puisse l'ajuster, l'aménager, en discuter ensemble. C'est prêt, donc nous pourrions en débattre. Il y a d'ailleurs un chapitre qui est consacré au financement de la politique de santé publique, donc ce sera l'occasion rêvée de débattre de tout cela.

M. Jacques RIT.- On va retrouver le groupe santé, parce qu'on l'a perdu de vue, pour l'instant.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Dès que le Gouvernement nous en fera la proposition, nous allons bien évidemment le réactiver au début de l'année prochaine.

Monsieur CUCCHI souhaite intervenir.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je tiens à dire que je partage tout à fait l'analyse de mon Collègue RIT, y compris sur la tarification des soins externes à l'hôpital qui a permis une homogénéisation entre la ville et l'hôpital justement et j'aimerais connaître le sentiment du Gouvernement sur ce point.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur CUCCHI, le sentiment du Gouvernement est connu. Nous avons, par Arrêté Ministériel, en fait, créé cette différence de tarif. Effectivement, le Gouvernement continue dans cette voie-là.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie de le rappeler.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Si vos négociations avec les Caisses n'aboutissent pas.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 70 – TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	122.000
370.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>16.400</u>
	<u>138.400</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 71 – D.A.S.S. – FOYER SAINTE DEVOTE

371.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	508.100
371.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	21.500
371.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	72.000
371.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>157.500</u>
	<u>759.100</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 72 – INSPECTION MEDICALE

372.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	262.000
372.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	7.300
372.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>35.600</u>
	<u>304.900</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 73 – CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	209.000
373.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	9.900
373.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>9.000</u>
	<u>227.900</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-***F. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT*

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	954.400
375.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	150.000
375.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>109.000</u>
	<u>1.213.400</u>

M. le Président.- Monsieur RIT puis M. BLANCHY.**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Le 27 juillet 2006, le Ministre d'Etat nous a fait parvenir un dossier particulièrement complet traitant des différents aspects d'un projet qui peut, sans abus de langage, être qualifié à l'échelle de notre pays, de projet du siècle. Je vous parle bien sûr de l'extension sur la mer de la politique urbanistique de la Principauté. La solennité de cet envoi était accentuée par le message audiovisuel du Prince Souverain qui lui était joint. Le Conseil National ne peut, dans son ensemble, que se sentir profondément concerné par tous les aspects de cette immense entreprise. A titre personnel, je me réjouis vivement de voir l'Etat empoigner à bras le corps le préoccupant problème de notre exiguïté territoriale, largement encouragé en cela par le Prince Albert II. Et le dynamisme de notre Gouvernement se concrétise déjà, d'une part par l'appel à candidatures qui a été fait récemment auprès des grandes entreprises sélectionnées, d'autre part par la volonté de le réaliser dans le cadre strict d'un plan décennal d'équipement.

Le mode de financement choisi pour ce projet étant exclusivement basé sur un appel à des capitaux privés, le Conseil National n'a pas été sollicité sur ce point en matière de budget, en dehors d'une somme de 5 M€

inscrite au Budget Primitif 2007 dont nous débattons actuellement, correspondant à des frais d'études.

Je me réjouis également de la volonté affichée par le Ministre d'Etat et son Conseiller, M. CALCAGNO, de tenir le Conseil National et les instances concernées du pays largement informés, cette information devant même dans certains cas prendre l'aspect d'une consultation. Un point toutefois reste pour moi encore imprécis dans cette information. Il s'agit des fondements juridiques du projet en ce qui concerne son emprise sur le domaine public. En effet, cette construction prendra place sur une surface de notre mer territoriale qui appartient au domaine public de l'Etat dont l'inaliénabilité est affirmée par le tout premier article de notre Constitution ; il en va de même du fond marin et de son tréfonds sous cette surface. Les deux procédures qui viennent à l'esprit, dans le cadre de nos Institutions et en préalable au démarrage concret de ce grand chantier, sont celles de l'établissement d'une concession, ce qui ne concernerait pas directement le Conseil National, ou une cession, cette dernière passant alors par le biais d'une loi de désaffectation. L'ampleur du projet, l'importance des surfaces de territoire national en jeu, l'éventualité d'une extension future de ce nouveau territoire me font largement souhaiter que notre Gouvernement choisisse le principe d'une loi, qu'il s'agisse d'un projet de cession ou de celui d'une mise à disposition sur la base classique d'un bail emphytéotique.

En effet, seule une loi est susceptible, dans une affaire qui engage directement et indirectement l'avenir de notre pays, de sceller entre Gouvernement et Conseil National une vraie vision consensuelle de cet avenir et, rappelant que les élus PFM ne connaissent que le consensus d'amont, la marche rapide du projet d'urbanisation en mer risque de nous transporter très vite vers l'aval, avant que – ironie des mots – celui du Conseil National n'ait été sollicité.

J'attends donc du Gouvernement qu'il complète au plus vite notre information sur cet aspect fondamental de l'extension territoriale en mer de la Principauté.

Merci.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Conseiller National.

Je voudrais vous dire que pour ce grand projet, le Gouvernement Princier a tenu à informer – vous l'avez rappelé, d'ailleurs, et je vous en remercie – le Conseil National. Vous demandez ce qu'il va se passer par la suite et notamment sous quelle forme juridique et vous avez raison, car c'est un sujet important. Je vous réponds : c'est évidemment par une loi de déclassement qui sera soumise au Conseil National. Aujourd'hui, nous ne pourrions pas la soumettre puisque, comme vous le savez, l'appel à candidatures est très ouvert et qu'on ne sait même pas ce qu'il faudrait déclasser exactement puisque le projet a plusieurs hypothèses de localisation. Donc, cette loi de déclassement serait aujourd'hui prématurée.

Par ailleurs, vous avez évoqué le coût, les finances publiques par rapport à ce projet. C'est exact que les seules dépenses qui ont été sollicitées dans le cadre du Budget sont, à ce jour, l'accompagnement en termes d'études, puisqu'il s'agit d'un projet extrêmement complexe et nous avons besoin d'accompagnement en termes de bureaux d'études, tant sur le plan technique, que sur le plan juridique, que sur le plan financier. C'est évidemment à l'Etat de prendre en charge ces conseils.

J'indique quand même – mais c'est encore trop tôt pour le dire – qu'il y aura dans cet ensemble un certain nombre d'équipements publics : on a parlé d'un grand musée, on a parlé de locaux universitaires – n'est-ce pas Monsieur le Président – mais nous n'en sommes pas là. Il est tout à fait possible qu'il y ait, à un moment donné, une charge pour l'Etat en fonction des projets qui seront réalisés à côté de projets privés. Ça, c'est la deuxième considération.

La troisième considération, c'est vous dire que la première phase qui était celle de l'appel des candidatures est achevée. Il y a eu seize groupes qui ont présenté leur candidature. On peut dire d'ailleurs avec satisfaction que ce projet a intéressé tous les plus grands du monde, tant au niveau des groupes financiers qu'au niveau des groupes constructeurs. Je trouve que c'est plutôt encourageant ; ça prouve que ce projet est un véritable défi qui est ambitieux, certes, mais qui intéresse beaucoup de monde.

Le Prince Souverain a fait l'arbitrage, suivant les critères qui avaient été définis dans l'appel d'offres, des cinq groupes qui paraissaient les mieux armés pour participer à la compétition et ces cinq groupes retenus seront rendus publics à la fin de cette semaine. On est en train actuellement de le leur notifier.

Nous allons entrer maintenant dans une deuxième phase qui va être la préparation par ces différents groupes des différents projets sur lesquels nous aurons évidemment à nous pencher. Pour que vous ayez une idée de calendrier, ils auront neuf mois, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre, pour présenter leur projet. Nous les rencontrerons entretemps pour ne pas qu'ils s'égarant sur une fausse piste et qu'on les retrouve loin dans la montagne au mois d'octobre. Il est prévu, dans le projet, qu'à plusieurs reprises, ils pourront rencontrer et rencontreront l'équipe de M. CALCAGNO et nos conseils pour dire où ils en sont et éventuellement, on dira à tous, pour respecter l'égalité, les fausses pistes et les traquenards à éviter, si je puis m'exprimer ainsi ou rappeler les exigences qui sont les nôtres, en matière d'environnement par exemple. Donc, il y aura quelques rendez-vous avec eux, mais le rendez-vous final sera une remise des copies dans neuf mois, il faut bien cela parce qu'il y a beaucoup d'études approfondies à conduire. A ce moment-là, commencera une analyse des offres et je confirme ce soir qu'il y aura une commission d'analyse de ces offres dans laquelle le Conseil National sera représenté. Ça aboutira au choix final, à la rédaction d'un contrat et au vote d'un projet de loi de déclassement, mais nous n'en sommes pas encore là. Ça, c'est l'échéance 2008.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Ce que je retiens de votre intervention et qui correspond à la demande des Conseillers Nationaux, exposée ce soir par notre Collègue Jacques RIT, c'est que bien évidemment un tel projet d'une telle dimension – vous qualifiez ce projet, Monsieur RIT, de projet du siècle – passera par le vote d'une loi par le Conseil National. Ça me semble indispensable et c'est très bien que cela ait été dit en public.

Merci, Monsieur RIT, d'avoir posé la question.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Ministre, la réponse est claire, elle répond effectivement à ma question principale. Je m'étais étonné dans le dossier au demeurant assez précis, aussi précis que possible à ce stade du projet bien sûr, que ce point ne soit pas mentionné parce qu'il aurait pu l'être éventuellement : savoir s'il s'agissait d'une loi de désaffectation ou d'une concession, par exemple, c'est vrai que c'est une question que nous pouvions nous poser.

M. le Ministre d'Etat.- C'est une question légitime, je crois tout de même l'avoir exprimé le jour où nous avons eu la réunion d'information qui s'était tenue en Commission Plénière d'Etude sur le sujet.

M. le Président.- C'est exact, mais c'est très bien que ça ait été dit en public.

M. le Ministre d'Etat.- C'est très bien de l'avoir dit en séance publique, vous avez eu raison d'avoir posé la question.

M. le Président.- Absolument.

Monsieur le Vice-Président souhaite intervenir.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

A propos de l'environnement, nous sommes soucieux. Monsieur le Conseiller, vous nous parlez de futurs bâtiments de haute qualité environnementale, vous avez déjà fait des efforts pour les couloirs de bus et on aimerait bien que ça continue et nous sommes très sensibles aux transports en site propre. Nous avons eu, là aussi, des informations en séance privée et je pense que la population aussi aimerait les entendre.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, sur le sujet de l'environnement, nous vous écoutons.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je voulais souligner que le terme « environnement » pouvait avoir un double sens. Si dans tous les cas, il désigne le monde qui nous entoure, dans le cadre institutionnel où nous nous trouvons, on peut à la fois lui donner une valeur écologique ou une valeur liée à la qualité du cadre de vie. Sur la première notion, la Principauté a pris des engagements forts et je ne peux que m'en féliciter. En effet, dans l'optique de la société modèle, modèle de

société souhaitée par notre Prince Souverain, l'exemplarité est une valeur essentielle à laquelle nous devons fermement nous attacher. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des actions qui ont été conduites auxquelles je souscris, Monsieur le Conseiller, même si on peut faire toujours mieux.

Quant à la seconde notion, la qualité du cadre de vie, le bilan est nettement moins bon, il faut le remarquer. Nuisances sonores à répétition, poussière, trafic intense aux heures de pointe, quartiers entiers bloqués par des travaux, nous avons tous ici expérimenté ces désagréments, ils sont tellement récurrents qu'ils semblent faire indissociablement partie de l'univers de Monaco. Or, cela est problématique au moins pour deux raisons : d'abord – et ce doit être notre priorité – pour nos compatriotes et les résidents ; ils sont en droit de demander que la vue de leur pays soit agréable et que leurs enfants puissent profiter d'un cadre épanouissant, que leur repos nécessaire soit garanti. Certains quartiers sont des chantiers permanents depuis plusieurs années, est-ce là le cadre dans lequel nous souhaitons vivre et faire vivre nos familles ? Ensuite, cela pose un problème dès lors que l'on considère qu'un des atouts économiques de la Principauté est de savoir attirer des personnes ou sociétés profitables participant à notre prospérité. Leur propose-t-on un cadre de vie attractif ? Je n'en suis pas si certaine.

Cela rejoint ce que j'ai déjà pu dire, quelque part, sur l'aspect massif des opérations engagées depuis trois ans et que vous avez d'ailleurs reconnu lors du débat général, Monsieur le Ministre. « Nous dépensons trop vite », avez-vous dit. Notre déficit aurait dû peut-être nous conduire à mieux gérer dans le temps l'ensemble des travaux effectués. Mais au-delà du simple aspect budgétaire, la qualité de vie en fait aussi les frais. Ne risque-t-on pas, à terme, de voir partir ceux qui pourraient être attirés par un endroit au cadre plus agréable ? N'y a-t-il donc aucun moyen de limiter les nuisances occasionnées par les travaux qui ont cours en Principauté ? Cela ne pourrait-il pas faire partie des priorités, une sorte d'obligation de moyens demandée aux entrepreneurs ? Ici encore, j'ai la sensation que l'on fait les choses trop vite sans étude d'impact préalable – cela avait été souligné lors d'un précédent Budget – sans avoir tenu compte de tous les tenants et les aboutissants. La façon dont on conduit une action est au moins aussi importante que l'action elle-même et lorsque j'entends la majorité annoncer haut et fort que maintenant qu'elle a construit des logements – alors que ceux-ci étaient en cours lors de la majorité précédente – et que vous n'avez fait qu'accélérer un processus, il faut construire des tas de surfaces de bureaux, j'ai peur. J'ai peur, Monsieur le Conseiller, d'avoir un jour envie de vivre ailleurs, même si ces

surfaces de bureaux sont indéniablement nécessaires. Alors, bien sûr, les promoteurs y trouveront leur compte et probablement certains investisseurs, mais n'oublions jamais que ce qui fait un pays, c'est d'abord sa population et ceux qui y vivent.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Ces questions sont tout à fait politiques et amènent de moi une réponse un peu générale en essayant de répondre autant que possible, point par point.

Vous le savez, notre Prince Souverain est extrêmement attaché à ces valeurs de protection de l'environnement et de développement durable et ce n'est donc pas un point particulier sur les transports, sur la protection de la nature, sur le bruit ou un autre qui peut répondre à ces questions de qualité de vie et de développement durable, mais bien un effort général de tout le Gouvernement et je ne prendrai que pour exemple la discussion qui vient d'avoir lieu, il y a quelques minutes, au sujet des affaires sociales et de la gouvernance des équilibres qui font pleinement partie de ces notions de développement durable.

Si malgré tout cet effort du Gouvernement dans cette direction du développement durable qui nécessite – et c'est là toute la difficulté et la subtilité de la matière, Madame PASQUIER-CIULLA – un équilibre entre le développement et la qualité de vie, certains pourraient souhaiter revenir un siècle en avant, avoir un peu moins de bruit, avoir un peu moins de monde, un peu moins de bâtiments, un peu moins de voitures, je ne pense pas que cela soit possible et je pense qu'il faut continuer à avoir une économie qui se développe, qui permet de payer des salaires aux gens, de les nourrir et de leur permettre de se loger correctement. Il faut le faire et cela est une orientation, une contrainte et un objectif que nous donne très clairement le Prince Souverain en ayant constamment en tête cette notion de qualité, cette notion de respect de l'environnement et cette notion de réfléchir pour le long terme et effectivement, comme vous l'avez indiqué, de continuer à préparer pour nos enfants et pour nos petits-enfants, une ville, un État où il est agréable de vivre. Ça, je crois que c'est un objectif extrêmement fort et qui suit les orientations que nous donne le Souverain. Vous verrez un Gouvernement qui, je pense, au niveau de tous les Départements, sera extrêmement préoccupé et mettra cela vraiment au niveau de la première des priorités.

Maintenant, pour répondre aux questions qui concernent plus particulièrement mon Département, vous avez cité l'habitat et le cadre de vie. C'est vrai que là, on touche à des notions d'urbanisme, d'architecture, de paysage ; c'est la raison pour laquelle nous avançons progressivement, Ordonnance Souveraine de quartier ordonnancé par Ordonnance Souveraine de quartier ordonnancé, vers un Monaco qui soit mieux organisé, mieux respectueux des équilibres du paysage. C'est la raison pour laquelle – M. le Ministre d'État le soulignait – nous ne pouvons pas raisonner de façon globale en multipliant quelquefois par deux, par trois ou par quatre certains endroits. Je crois qu'il faut regarder cela point par point et nous avons beaucoup travaillé avec le Comité Consultatif pour la Construction en 2006 – mon prédécesseur bien sûr – et viennent d'être publiées, coup sur coup, des Ordonnances Souveraines du quartier ordonnancé de Saint Roman qui préservent tout un secteur de neuf villas – dont la villa Trotty que vous connaissez bien – et qui préservent donc un quartier apaisé, un quartier vert à l'Est de la Principauté de Monaco ; et encore tout récemment, aujourd'hui même, vient de paraître au Journal de Monaco daté du vendredi 15 décembre, l'Ordonnance Souveraine du quartier ordonnancé du Jardin Exotique qui prévoit un parc paysagé de quatre hectares qui rassemble, dans un même ensemble, le Parc Princesse Antoinette, le parcours Vita, la zone verte qui se trouve au-dessus du Jardin Exotique qui était auparavant constructible et qui devient un espace protégé aujourd'hui. Donc nous avons là deux exemples concrets – les Ordonnances viennent d'être prises aujourd'hui et la semaine dernière pour l'une ou l'autre – de la volonté du Gouvernement de réfléchir par les questions d'urbanisme et d'architecture à ces questions de qualité.

Vous avez évoqué, Madame le Conseiller National, les questions de bruit, des nuisances de chantier. C'est une préoccupation constante et il existe aujourd'hui une cartographie du bruit que nous allons continuer à mettre à jour, à préciser ; un des enjeux est notamment d'intégrer les bruits de chantier dans cette cartographie pour définir les limites, pour gérer la notion de bruit. Les bruits de chantier, vous avez raison, il faut que nous nous préoccupions de ce problème et aujourd'hui lorsque nous avons, pendant des mois et des mois, des constructions qui se font par exemple au brise-roche hydraulique – le fameux BRH – « poum, poum, poum » et qui réveille la Principauté le matin et qui l'accompagne en soirée, je crois qu'il nous faut réfléchir à ce problème. Il existe des dispositifs moins bruyants, certes plus coûteux, par exemple la scie mécanique, et aujourd'hui, il semble, tout ceci dans un équilibre, que ces surcoûts doivent pouvoir

être absorbés par les opérations de construction. Donc, ce sont des directions nouvelles que nous approfondissons aujourd'hui, qui nécessitent de ne pas se comporter de façon aveugle, il faut travailler ces choses-là avec le secteur, il faut avoir des discussions avec les promoteurs, avec les professionnels de la construction, tout ceci renchérit les coûts, non seulement des constructions ; privées, mais aussi des constructions publiques et il est de notre devoir de ne pas agrandir le déficit. Donc il faut que nous évaluions les surcoûts, mais nous allons dans ces directions.

Au niveau du Département, il y a aussi l'énergie. Travailler à des énergies non génératrices de gaz à effet de serre. Nouveauté pour la première année, une ligne budgétaire de 1 M€. Une partie de cette ligne sera dédiée à des études pour envisager la géothermie – je ne sais pas ce qu'elles donneront – peut-être qu'elles seront abandonnées parce que le site de Monaco ne permet pas de travailler, mais peut-être que ce sera une voie du futur. Nous regardons également les énergies photovoltaïques, les énergies solaires ; tout ceci, nous envisageons de l'intégrer dans les normes d'urbanisme, dans les règlements généraux de voirie et d'urbanisme, avec des contraintes HQE.

La protection de la nature : c'est une préoccupation constante ; et vous l'avez signalé, dans le cadre de l'extension de l'urbanisme en mer sur le Portier, notre Souverain nous a mis une contrainte forte, exigeante, qui peut être coûteuse, mais c'est une contrainte que nous respecterons, de ne pas nuire à la qualité du milieu marin, non seulement la réserve sous-marine du Larvotto et son champ de posidonies, mais aussi les coraux des Spélugues, mais aussi pourquoi pas au droit du Portier où il y a des milieux naturels qui sont certes moins riches mais qui devront être protégés. Notre espoir – et je pense qu'il est tout à fait réaliste – c'est d'avoir une situation en matière de milieu marin, qui soit plus riche à l'issue de cette construction qu'elle ne l'est maintenant, en réfléchissant à des dispositifs de construction sur des plateformes, notamment, sur des dalles qui ne gênent pas mais au contraire peuvent peut-être enrichir le milieu marin.

Vous avez parlé des transports. Je crois que depuis de nombreuses semaines, nous entamons et nous mettons en œuvre une série d'actions que le Prince Souverain nous a demandé de mettre en œuvre dans une lettre-cadre qu'il a envoyée au Gouvernement au mois de mars :

- Les autobus : la baisse des tarifs, la mise en place de couloirs spécifiques, l'augmentation du nombre d'autobus. La semaine dernière, la Commission des

Concessions a approuvé l'avenant de la concession des autobus qui prévoit, non seulement la baisse des tarifs, mais aussi l'augmentation du nombre des autobus, qui prévoit l'augmentation des plages horaires, qui prévoit l'augmentation des fréquences, qui prévoit une meilleure information des usagers.

- La semaine dernière encore la signature avec la SNCF et avec la région PACA d'une convention qui prévoit d'augmenter de plus d'un tiers les fréquences de TER.

- Les vélos – ce n'est pas grand-chose – mais depuis quelques temps, vous avez dix vélos électriques qui sont mis à disposition gratuitement des abonnés des parkings. Je teste personnellement le sujet, ça ne marche pas trop mal, on verra la réaction. On passera peut-être de dix à vingt, cinquante vélos et ça pourrait devenir une politique de déplacements utiles en Principauté.

- L'initiative du covoiturage : certes, ça ne sera jamais qu'une goutte d'eau dans un océan de politiques, mais c'est une goutte d'eau qui est symbolique, qui est une goutte d'eau en terme de communication ; si nous apprenons à vivre et à nous déplacer de façon plus sociale, plus économique en matière d'énergie, c'est une bonne chose.

- Encore vendredi dernier, sous la présidence du Ministre d'Etat, se tenait la première Commission mixte locale avec l'ensemble des élus du Département. Il a été décidé une vingtaine d'actions et parmi celles-ci a été décidée la création d'un groupe de travail avec l'ensemble des Maires des Communes concernées, avec les communautés d'agglomération, avec les syndicats mixtes des transports des Alpes-Maritimes, avec le Conseil général pour réfléchir au projet de funiculaire entre l'autoroute et Monaco. La difficulté, c'est qu'il faut non seulement un funiculaire qui est souterrain – donc celui-ci, on devrait le faire assez facilement – mais un immense parking avec des services – pourquoi pas une crèche inter-entreprises à cet endroit-là – et là, il faut trouver des places et dans le Département des Alpes-Maritimes, ce n'est pas facile. Donc, entre le site de la Tessonnière à la Turbie, de la carrière de la Cruelle à la Turbie ou bien du Vallon de la Brasca à Eze, il faudra examiner, étudier et ceci prendra beaucoup de temps, mais nous avançons.

- Le projet du TCSP (Transport Collectif en Site Propre) est étudié ; ce n'est pas facile, en général ce système de transport est réservé à des villes beaucoup plus importantes. C'est intéressant, mais ça crée des nuisances aussi. Ça stérilise des sites, ça remet une bonne partie de la Principauté en chantier pour plusieurs années et on recrée toute une série de chantiers, donc il

y a des avantages et des inconvénients. Je crois que la pire des choses serait une décision hâtive face à une question qui est extrêmement compliquée, mais nous allons l'étudier ; nous en reparlerons progressivement, mais là-dessus, il faudra réfléchir et bien peser les avantages et les inconvénients.

Je crois que j'ai été un petit peu long, mais la question valait une revue un peu générale. J'ai certainement oublié beaucoup de choses, mais j'ai donné quelques orientations.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, merci beaucoup pour votre réponse aussi exhaustive que passionnée sur le sujet, on le voit bien, qui vous touche et que vous maîtrisez parfaitement, aussi bien sur la limitation des problèmes de transport, des difficultés de circulation pour laquelle, vous le savez, le Conseil National soutient pleinement la politique du Gouvernement Princier, que sur les questions de bruit, de nuisances de chantier, que la Commission des Finances a largement évoquées déjà l'année dernière – je vais redonner la parole au Président de la Commission des Finances qui lève la main – mais d'abord, Madame PASQUIER-CIULLA souhaite réagir, suite à votre intervention.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Conseiller de cette explication tout à fait exhaustive. *J'ai noté au-delà de tout ce que vous avez pu nous expliquer, que vous alliez prendre en compte, dans la cartographie du bruit, les chantiers et je pense que c'est une très bonne nouvelle ; je n'avais pas intégré cela lors de nos débats privés et j'espère que cette prise en considération sera efficace rapidement, Monsieur le Conseiller, parce que vous avez indiqué tout à l'heure que vous deviez discuter avec les promoteurs et avec tous les acteurs : j'en suis consciente, je comprends bien que ce n'est pas simple. En revanche, il faut aussi penser à la population et nous, nous sommes là pour vous dire ce qu'elle ressent et parce que vous n'avez pas d'interlocuteur à part les Conseillers Nationaux. Et je vous garantis qu'aujourd'hui, la population souffre de cette recrudescence et de cette accélération de travaux publics et qu'il faut trouver une solution pour faire en sorte qu'elle souffre moins.*

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Président de la Commission des Finances.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Deux remarques. D'abord, je voudrais remercier M. CALCAGNO pour le climat et l'extrême qualité dans lesquels s'est déroulée la Commission des Concessions de l'autre jour. Ensuite je suis bien obligé de réagir aux remarques de ma Collègue PASQUIER-CIULLA qui ce soir, décidément, fait très fort après le coup des critères que l'ancienne législature n'avait même pas pensé à établir, en tous les cas à informer la population, elle nous fait maintenant le coup de « c'est la faute à la majorité s'il y a du bruit à cause de la construction de logements domaniaux que de toutes les façons on aurait quand même construits ». Bon. Soyez un peu sérieuse. Vraiment, on entend n'importe quoi. Surtout qu'en plus, la majorité a plusieurs fois rappelé au Gouvernement que si l'ambitieux programme de logements domaniaux était nécessaire du fait de la pénurie dans laquelle nous nous sommes trouvés, il fallait pour autant prendre toutes les précautions possibles pour limiter ces désagréments au maximum, sachant que de toute façon, construire en silence, on ne sait pas faire et qu'il est évident que si on avait, sur les quinze ans précédents, justement, fait un programme qui permettait d'étaler les constructions dans le temps, peut-être que l'impact de ces nuisances aurait été moins important. Ceci dit, peut-être que j'ai mal compris et que vous parliez des autres travaux et non pas des logements domaniaux.

Tout ce que je vois, c'est qu'il apparaît clairement dans vos déclarations que, finalement, s'il n'y avait pas eu un changement en 2003, je ne pense pas qu'on aurait construit grand-chose, la situation serait exactement comme elle était avant que nous arrivions, si ce n'est peut-être l'exode massif des enfants du pays lié au vote de la loi n° 1.235.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres Collègues qui souhaitent prendre la parole ?

Madame PASQUIER-CIULLA, nous vous écoutons.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je suis désolée, je ne peux pas laisser M. CUCCHI dire tout et n'importe quoi. Reprenez les débats, Monsieur CUCCHI, vous verrez que le précédent Gouvernement avait promis 1.000 logements à la précédente majorité, c'est écrit noir sur blanc dans les débats publics. Donc, on ne peut pas dire tout et n'importe quoi.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Vous permettez que je rappelle ce qu'a dit M. MARQUET : il y a une différence entre promettre et faire.

M. le Président.- Ce qui a été réalisé – et je parle sous le contrôle du Gouvernement, bien qu'il n'y ait pas grand

monde qui ait été là en fin de législature précédente – ce sont 220 logements domaniaux dans la législature 1998 – 2002 ; il y en aura 838, et ça, ce sont des faits et des chiffres vérifiables, dans la législature 2003-2008. Je crois que c'est de l'ordre de 1 à 4, donc il n'y a pas de comparaison possible entre les efforts réalisés dans les cinq années précédentes et dans les cinq que nous vivons en ce moment. Ce sont les chiffres officiels du Gouvernement Princier, on peut les vérifier.

Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Tous ces travaux renvoient aux pressions que les Services de l'Administration peuvent subir de la part de certaines personnes ou groupes privés, notamment dans le secteur de l'urbanisme et de la construction.

Dans ce secteur en particulier, il peut s'avérer effectivement que certains règlements d'urbanisme ne soient plus adaptés à l'évolution de Monaco.

Certes, mais il n'appartient pas aux agents chargés d'appliquer la réglementation de l'interpréter au gré des demandes et des personnalités qui les font.

Comme vous l'avez récemment rappelé, Monsieur le Conseiller, la loi et les règlements s'appliquent à tous. Donc, si les règlements sont à moderniser, eh bien il faut les changer. Il ne faudrait pas qu'on puisse apprendre qu'un agent est sanctionné par un renvoi parce qu'il applique le règlement avec toute sa conscience professionnelle.

M. le Président.- Merci Monsieur BLANCHY.

Monsieur CALCAGNO, nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur BLANCHY, je vais avoir une réponse très contrastée. La première partie de votre exposé, je ne peux être qu'entièrement d'accord et je vous remercie, ici, en séance publique, de rappeler que la loi s'applique à tous et que l'Administration est là pour appliquer les lois et sincèrement, je crois qu'en matière d'urbanisme et de construction – en tout cas depuis que je peux le constater – avec l'implication dans toutes les affaires de préparation de quartiers ordonnancés, d'autorisations de construire du Comité Consultatif de la Construction, de la Mairie, puis délibérations du Gouvernement approuvées par le Souverain, je pense que nous avons des systèmes qui sont aujourd'hui bien huilés et bien définis pour éviter ce genre de chose.

Je rappelle que depuis la période où je suis au

Gouvernement, ou auparavant quand j'étais au Cabinet, je crois que toutes les questions d'ordonnances souveraines ou d'autorisations de construire ont été prises avec un avis concordant du Comité Consultatif de la Construction et de la Mairie. Donc, je ne peux être qu'entièrement d'accord.

Sur la deuxième partie, Monsieur le Conseiller, je crois que vous avez là en tête une question particulière qui est peut-être la fin d'un contrat à durée déterminée d'un contractuel non-monégasque qui travaillait sous ce régime pour l'Administration monégasque, personne pour laquelle son Directeur ne souhaite pas procéder au renouvellement du contrat. J'ai moi-même été visiter ce Service en espérant voir la personne qui était absente de son poste de travail quand j'ai vérifié, donc je n'ai pas pu la rencontrer et discuter avec elle. Mais là, je pense qu'on parle de sujet particulier et dire que cette personne n'a pas été renouvelée parce qu'elle appliquait la loi, je pense que là, vous allez un peu loin, Monsieur BLANCHY et ce n'est pas tout à fait la teneur des discussions que nous avons eues sur ce sujet. Qu'il faille, dans la gestion de nos contractuels, appliquer de la dignité, rencontrer les gens, leur expliquer ce qui va ou ce qui ne va pas, là, je vous suivrai entièrement, mais dire de façon un peu courte et raccourcie que s'il n'a pas été renouvelé, c'est parce qu'il appliquait la loi, là, je dis non.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

Il est 20 heures. Je vais suspendre la séance pour trois quart d'heures pour que nous puissions nous restaurer.

Il nous restera, je vous le rappelle, plus de vingt pages des chapitres du Budget à étudier.

La séance est suspendue.

—
(La séance est suspendue à 20 heures pour 45 minutes).
—

M. le Président.- La séance est reprise.

Je donne immédiatement la parole à Madame la Chargée de Mission pour la lecture du chapitre suivant.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.999.500
376.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	55.000
376.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.700
376.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	<u>1.232.000</u>
	<u>3.288.200</u>

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Les débats de ce Budget sont l'occasion de faire le point sur les conditions d'utilisation et d'attribution des crédits importants dont dispose le Service des Travaux Publics. Le 19 décembre 2003, à l'occasion du Budget Primitif 2004, j'ai fait la promesse de revenir aussi souvent que nécessaire sur la demande de création d'une Commission chargée de contrôler la priorité nationale. Malgré le rejet de ce chapitre à l'époque par douze avis contraires et sept abstentions, j'arrive aujourd'hui au constat que toutes les actions menées pour créer cette commission ont été insuffisantes. Il devient donc urgent de revoir la méthode car il s'agit d'un point essentiel de notre programme. Je vous rappelle que nous avons mentionné dans notre programme la création de cette commission. Monsieur le Conseiller, nous ne pouvons plus nous contenter des déclarations qui nous disaient jusqu'à ce jour « que les entreprises sont pourvues, même généreusement pourvues, ne vous inquiétez pas, on va donner des consignes, tout ira bien, la priorité, ça fonctionne ». Moi, je crois que si nous avons été élus dans cette Assemblée, c'est en partie parce que la priorité, ça ne fonctionne pas. Pour lutter contre des pratiques qui engendrent de nombreuses possibilités de malversations et menaces de développement d'une économie de marché compétitive et équitable, je demande instamment au Gouvernement :

- Premièrement, de sensibiliser l'Administration sur le respect des textes en vigueur qui sont régulièrement oubliés.
- Deuxièmement, d'établir des règles strictes sur l'attribution des marchés publics en écartant toutes consultations extérieures lorsque les entreprises monégasques disposent des moyens et compétences requises.
- Troisièmement, de prendre des mesures disciplinaires envers les agents publics coupables de comportements portant atteinte à la crédibilité et au fonctionnement des Institutions.

- Enfin, d'accroître la transparence de l'Administration par la mise en place de cette commission d'application du respect de la priorité nationale que nous demandons depuis trois ans. Les gens veulent légitimement plus d'équité, plus de transparence, plus de respect, plus d'explications sur les décisions qui sont prises.

Après les années de confiance renouvelées à l'occasion de chaque vote de Budget, je ne peux pas aujourd'hui avoir un avis mitigé sur le refus persistant et injustifié du Gouvernement de créer cette Commission. Il s'agit d'une situation inacceptable qui laisse penser que le Gouvernement ne veut pas faire cesser certaines pratiques pourtant contraires aux intérêts de l'Etat.

Je voterai contre ce chapitre.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous soulevez-là des questions effectivement très importantes où le Gouvernement est responsable de maintenir un équilibre entre deux objectifs qui sont quelquefois difficiles à concilier : d'une part, avoir une commande publique parfaitement équitable et transparente et d'autre part, favoriser et rendre prioritaires les entreprises monégasques. Je crois que nous avons-là deux objectifs qui sont effectivement délicats à combiner et qui pourtant sont absolument essentiels à maintenir. Cet équilibre subtil, je pense qu'il est quand même travaillé depuis de nombreuses années par mes prédécesseurs pour arriver à des dispositifs qui prennent en compte les priorités à accorder aux entreprises monégasques et leurs besoins ; je rappellerais ici le dispositif de l'équilibrage puisque, pour un bon nombre de travaux inférieurs à un certain seuil, ces travaux sont réservés à des entreprises monégasques et en particulier aux entreprises monégasques qui ont besoin de travailler dans un souci d'équilibrer la commande publique. Deuxièmement, il y a un dispositif que vous connaissez très bien, vous, les

Conseillers Nationaux, de catégories qui classe en catégorie A les entreprises monégasques détenues par des intérêts monégasques et dirigées par des Monégasques jusqu'à la catégorie D et E pour les entreprises qui n'ont aucun lien avec Monaco et qui sont, de fait, défavorisées dans les attributions de marchés publics. Donc, ces équilibres sont difficiles à prendre. Ces critères d'attribution doivent être gérés de façon parfaitement mécanique et automatique, on n'est pas là dans des décisions politiques, on est dans la mise en œuvre de règles qui sont strictes. Je suis, moi, tout à fait ouvert, peut-être lors d'une prochaine Commission des Grands Travaux, à aborder cette question pour faire évaluer les systèmes. Je ne pense pas que dans l'attribution de ces marchés publics, il faille faire une Commission d'attribution large parce que les orientations politiques ne doivent pas être prises en compte dans cette Commission large, elles doivent être prises auparavant dans la mise en place de procédures et de règlements très stricts que les fonctionnaires se doivent d'appliquer. Et effectivement, si jamais un fonctionnaire, moi ou un autre fonctionnaire, n'applique pas ces règlements, il doit être sanctionné. C'est extrêmement clair. Mais il n'y a pas d'adaptation au cas par cas, au coup par coup de ces règles. Voilà les raisons pour lesquelles le Gouvernement se montre attentif à ne pas avancer vers une solution où seraient débattues largement toutes les attributions de marchés publics.

M. le Président.- Je voudrais conforter la position de mon Collègue et rappeler qu'effectivement, c'est un point du programme de l'Union Pour Monaco qui figure en bonne place dans le projet qui a été proposé aux électeurs monégasques en 2003. Pour préciser la pensée de mon Collègue et aller dans son sens : ce n'est pas tant pour les procédures, qui sont claires, fixées sur les marchés publics, que pour tout ce qui concernait les sociétés où l'Etat est actionnaire majoritaire, les sociétés qui bénéficient d'une concession publique à Monaco, les sociétés largement subventionnées par les fonds publics. C'était donc une proposition qui ne touchait pas les marchés publics de l'Etat qui sont effectivement régis par des règles que nous comprenons et que nous approuvons et qui sont certainement appliquées puisque ce sont des règles publiques. Mais nous pensions, par exemple, à la Société des Bains de Mer par rapport à ses fournisseurs, nous pensions à des sociétés concessionnaires de services publics, nous pensions au Grimaldi Forum... C'était une mesure qui était souhaitée par les commerçants et par les entrepreneurs monégasques et si on nous avait écouté, je pense, au contraire, dans le consensus, quand un entrepreneur se serait senti lésé par rapport à ces sociétés où le rôle de l'Etat est très important, il y aurait eu alors possibilité d'avoir un recours devant cette Commission

où le Gouvernement, l'Administration mais aussi les élus du Conseil National, de la Mairie et les représentants des commerçants et des entrepreneurs monégasques auraient été représentés. Et c'est vrai que nous sommes heurtés à une fin de non recevoir depuis le début de cette législature. C'est un point de désaccord entre le Gouvernement et le Conseil National depuis quatre ans. Vous avez parfaitement raison de le rappeler, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

Oui, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Effectivement, Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une Commission qui arbitrerait toutes les attributions de marchés, mais seulement lorsque des personnes la solliciteraient parce qu'elles se sentiraient lésées. Aujourd'hui, lorsque quelqu'un demande des informations sur le déroulement d'un appel d'offres, le Gouvernement répond qu'il n'est pas obligé de les fournir. Il n'est pas normal que l'Etat monégasque consulte des entreprises extérieures alors que les services ou les fournitures peuvent être trouvés auprès d'entreprises locales et compétentes.

Les appels d'offres sont souvent faussés par des bureaux d'études qui rédigent des cahiers des charges partiels qui avantagent certaines sociétés qui ne sont pas à Monaco. Ces sociétés, ensuite, viennent avec leur propre sous-traitant et le Service des Travaux Publics ne respecte pas souvent les critères du *vade-mecum* qui impose de vérifier les conditions de sous-traitance. Voilà pourquoi je suis en colère. Il y a énormément d'entreprises monégasques qui perdent des marchés dans des conditions inacceptables. Il faudrait que cela change, parce que je ne vois pas pourquoi le Gouvernement monégasque – ça, c'est une décision politique – n'imposerait pas le recours aux entreprises monégasques pour certains travaux. L'équilibrage et la priorité nationale, pour moi, c'est de la foutaise.

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Une remarque générale : M. le Président vient de l'énoncer, vous le sentez bien, c'est un système qui est complexe. Il est difficile, effectivement, de maintenir ces deux objectifs, ce ne sont pas des questions que nous avons évoquées en Commission Plénière d'Étude, mais je suis tout à fait prêt à en discuter de façon certainement un petit peu technique.

Sur les objectifs, je crois que le Gouvernement ne peut être que d'accord sur le fait, à la fois d'avoir une priorité aux entreprises monégasques, mais dans un second

temps – et vous-même l’avez dit – de maintenir l’équité, la transparence des attributions. Je crois – et je le répète – que lorsque vous dites que les systèmes existants sont de la foutaise, il y a plusieurs dizaines de millions d’euros de travaux qui sont données sous la forme de l’équilibrage qui sont réservées à des entreprises monégasques. Donc, cette catégorie existe. Et d’autre part, pour les autres travaux, les entreprises monégasques sont favorisées dans un écart de prix de 5 %, ce qui est souvent d’ailleurs dissuasif pour les entreprises extérieures à venir concourir. L’entreprise monégasque qui a le droit de s’aligner à 1 % près et d’obtenir le marché, c’est quand même un grand avantage. Mais je crois qu’il est aussi normal que le Gouvernement qui se préoccupe des coûts de revient de ces grands travaux maintienne un certain équilibre : le nombre d’entreprises monégasques est malheureusement souvent limité à quelques unités et il est quelquefois important, dans une mise en compétition, de garder un degré de référence et de comparaison dans la nature des prix qui sont proposés par les entreprises. Donc, c’est à cet équilibre que nous devons faire face.

M. le Président.- Deux Conseillers attendent la parole.

Monsieur NIGIONI puis M. le Président de la Commission des Finances.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une explication de vote parce que je suis d’accord avec ce qui a été dit par notre Collègue M. SPILLOTIS-SAQUET et par vous, Monsieur le Président, et personnellement, je voterai contre ce chapitre.

Je tiens à préciser à M. le Conseiller que ce que demande le programme sur lequel nous avons été élus, ce n’est pas de contrôler tout ce qui se passe au niveau de l’Administration, mais c’est qu’il puisse y avoir une Commission que nous réclamons depuis quatre ans et qui soit là uniquement en cas de litige et pour donner la garantie à des personnes qui se sentiraient lésées, que des personnes neutres dans ces dossiers aient eu un regard sur le litige et puissent leur dire : « Ça s’est bien passé, ça s’est mal passé, il y a des problèmes, il n’y a pas de problème ». Aujourd’hui, l’Administration oppose un refus pour une raison probablement justifiée mais sans explication et les demandeurs ont l’impression d’être lésés. Si avait été créée la commission que les signataires du programme UpM préconisent, les gens pourraient avoir recours à cette commission indépendante et avoir des informations qui ne proviennent pas directement de la personne qui leur a opposé ce refus, parce que là, vous êtes juge et partie. Donc, la neutralité de cette Commission pourrait rassurer les personnes qui ont le

sentiment d’avoir été écartées sans raison. C’est pour cela que je fais partie des gens qui continuent de penser que cette Commission de contrôle des priorités est utile, voire indispensable pour que l’Administration apparaisse plus transparente.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais ça fait plusieurs années que nous réclamons cette Commission et je ne comprends pas du tout les explications que vous fournissez, vous ou vos prédécesseurs, pour justifier de ne pas la créer. Si tout se passe, que les choses sont faites comme elles doivent se faire et qu’il n’y a jamais de problème, eh bien, il y aurait quatre ou cinq réunions de la Commission, tout se passe bien. Le problème, c’est que vous ne pouvez pas nier une chose car c’est l’évidence : il y a des gens qui se plaignent – je ne dis pas à tort ou à raison – de ne pas avoir été choisis et ces personnes, quand elles constatent « pourquoi elle et pas moi », la personne qui leur donne les informations est la personne qui choisit. Alors, je ne dis pas que cette personne-là fait mal son travail, je suis incapable de juger et je ne me pose pas cette question-là, mais je ne vois pas où est le mal – au contraire, tout le monde ne peut en sortir que grandi – à ce qu’on puisse émettre, dans les cas où il y a un litige, ne serait-ce qu’une contestation ou une demande d’informations, les cartes sur table. Ce n’est pas public, c’est une commission privée. Je ne vois pas où est le problème. Au contraire, je ne vois que des choses que vous avez à gagner. Cela fait trois ans que nous le disons, il n’y a pas de réponse et je vais redire ce que j’ai déjà dit : je trouve que malheureusement, cette attitude ne permet qu’une chose, c’est la suspicion. Lorsqu’on n’a rien à reprocher et que tout se passe bien, il n’y a pas de raison de ne pas le dire. Donc, je suis désolé, je suis persuadé que cela n’est pas le cas ; mais en attendant, reconnaissez que ce genre d’attitude peut laisser croire que, justement, il y a des choses qui ne se passent pas bien.

M. le Président.- La seule excuse que je vois, c’est que le nouveau Conseiller n’a pas étudié cette demande, parce que c’est la première fois qu’elle est formulée devant lui. Mais il y a une continuité du Gouvernement et on nous a dit non par le passé. M. SPILLOTIS-SAQUET nous rappelle à juste titre que nous n’avons pas voté cette ligne parce que nous n’avons pas eu gain de cause il y a un an, je ne vois pas comment ce soir nous pourrions la voter. Donc, Monsieur CALCAGNO, étudiez cette demande ; ce vote négatif rappelle que c’est un point important pour le Conseil National, que cela fait presque

quatre ans que nous prêchons dans le désert et il vous est adressé, non pas comme un reproche à vous-même qui arrivez dans votre fonction, mais plutôt comme un appel à regarder de beaucoup plus près que vos prédécesseurs la demande de notre Assemblée.

Monsieur le Président de la Commission des Finances sera, je pense, d'accord avec cette analyse.

Monsieur le Président de la Commission du Logement, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Monsieur CALCAGNO, il y a un mot qui va vous faire plaisir, c'est « éthique ». Il s'agit en fait tout simplement d'avoir de l'éthique dans la réflexion et dans la démarche et je suis persuadé que le relief que vous avez mis dans l'éthique depuis que vous êtes aux affaires va vous conduire forcément à analyser favorablement la création de cette Commission. Cela me paraît tout à fait bienvenu dans le cadre de ce que souhaite le Souverain.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, vous souhaitez dire encore quelques mots.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Un point, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers. Je crois que nous abordons, effectivement, en séance publique, cette question alors qu'elle n'a pas été évoquée en séance privée, ce qu'on peut regretter. On aurait pu y travailler et vous apporter des réponses. Je pense que c'est tout de même une question complexe, parce que si c'est pour réfléchir au mécanisme à mettre en place, je crois que nous devons en discuter. Et je partage tout à fait le point de vue du Conseiller National M. RAYMOND en disant que l'éthique est importante, la transparence est importante, l'équité est importante, la priorité aux entreprises monégasques aussi et il est normal que sur ces points, nous puissions vous informer et d'une certaine manière travailler et vous rendre compte.

Maintenant, de là à ce qu'une commission parlementaire vérifie...

M. le Président.- Non, non, il ne s'agit pas de cela....

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- ... les conditions d'attribution ou une commission large dans laquelle le Conseil National est représenté vérifie les conditions d'attribution des marchés publics, eh bien, là, il y a un juge qui est compétent si les règlements et les systèmes ne sont pas respectés. Je pense aussi qu'il y a

deux problèmes spécifiques : depuis un an que je suis avec vous en Principauté, j'ai rarement entendu des critiques sur les attributions des marchés de l'Etat. Ces marchés se font, je le rappelle, après adjudication publique, il y a ouverture des plis et il est rare que le moins-disant – qui est souvent le mieux-disant – ne soit pas sélectionné. Par contre, c'est vrai que depuis quelques temps, il y a eu des remarques et des réactions nombreuses sur les attributions de sous-traitance dans la maîtrise d'ouvrage déléguée ; ça, c'est vrai que c'est un problème qui a donné lieu à de nombreux recours. C'est autre chose que les marchés publics parce que ce choix de la sous-traitance n'appartient plus à l'Etat et c'est vrai que la maîtrise d'ouvrage a été déléguée ; et c'est vrai que si nous devons renouveler cette opération, il est évident qu'il faudrait réfléchir à cette question. Mais là, on met le doigt sur un point qui est particulièrement délicat où on confie au privé – parce que le privé peut, dans certains cas, aller plus vite que l'Etat car il n'a pas de règles à respecter, des Commissions, etc.... – en lui donnant des règles d'Etat, on se mord un peu la queue, donc c'est une question qui n'est pas facile.

M. le Président.- Une précision : il ne s'agit pas d'une commission parlementaire mais bien d'une commission mixte où le Gouvernement, l'Administration gérerait la commission, comme toutes les commissions mixtes, mais qui serait ouverte, comme les autres commissions, à un représentant du Conseil National, à un représentant de la Mairie et à un représentant des Associations concernées. Je pourrais vous en citer dix : si on prend les Bourses par exemple, vous avez les parents d'élèves, vous avez le Conseil National, la Mairie et le Gouvernement. Donc, ce n'est pas pour autant une commission parlementaire. Ce serait une commission mixte de ce type et pas pour les marchés publics, je vous le redis, mais pour les marchés des sociétés où l'Etat est actionnaire majoritaire, ou les sociétés concessionnaires de services publics.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Il s'agit évidemment du contrôle des travaux qui sont donnés en sous-traitance dont les conditions d'attribution doivent être regardées de près par le Service des Travaux Publics, conformément au *vade-mecum* qui les régit. Pour les travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée dont vous parliez, il n'y a eu que des opérateurs monégasques qui ont été consultés. Pourquoi est-ce que l'Etat ne leur a pas imposé, à eux aussi, de limiter leur sous-traitance aux entreprises installées en Principauté ? Je regrette amèrement que notre Gouvernement ne veuille pas protéger davantage nos entreprises locales et par conséquent notre économie.

M. le Président.- Je mets à présent aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Quinze avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est rejeté.

(Rejeté ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITTLLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET et Stéphane VALERI votent contre ; Mme Christine PASQUIER-CIULLA et M. Vincent PALMARO votent pour).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 77 – DEUC – URBANISME

377.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	960.800
377.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	40.400
377.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	14.300
	<u>1.015.500</u>

M. le Président.- La parole est à Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cette même enceinte, lors du Rectificatif, je suis intervenu sur la même ligne et dans la presse, j'ai pu lire que je « stigmatisais la DEUC ». Alors en fait, ce n'est pas du tout le cas, j'aimerais porter une rectification. Si j'ai stigmatisé quelque chose, c'est la mise en œuvre de règlements de voirie ou de règlements d'hygiène ou la mise en œuvre du droit du travail dans les entreprises et

c'est sur cela que je suis intervenu. Et donc je propose qu'on se reporte à la transcription de mes propos de l'époque.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 77 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 78 – AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.306.000
378.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	41.000
378.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	56.500
378.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	4.652.000
378.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	64.000
	<u>6.119.500</u>

M. le Président.- Monsieur CELLARIO a la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis de nombreuses années, Monaco a entrepris de rénover les trottoirs de la Principauté. En effet, il y a

quelques années, le revêtement posé était beau, mais présentait un inconvénient considérable : il était glissant. Depuis, il a été trouvé une forme de revêtement d'apparence plus stable notamment dans des rues en pente, comme la rue Caroline ou l'avenue Prince Pierre. Où en est-on à l'heure actuelle de cet aménagement ?

Existe-t-il encore des endroits à Monaco où malheureusement les trottoirs, par temps de pluie, sont glissants ?

M. le Président.- Monsieur NOTARI a demandé la parole sur le même sujet.

M. Fabrice NOTARI.- Exactement. Sur le même sujet : je voulais dire qu'on a lancé une campagne de réfection des trottoirs sur les endroits les plus plats de Monaco, c'est-à-dire le boulevard des Moulins ou l'avenue de Grande-Bretagne, alors qu'il existe toujours des endroits glissants et j'ai assisté, dernièrement à plusieurs accidents – je ne sais pas si le Docteur RIT en a suivi quelques-uns – et je pense qu'on pourrait donner une priorité aux endroits en pente plutôt qu'aux endroits plats.

M. le Président.- Oui, à ce sujet, en tant que riverain de la pente du début du boulevard d'Italie, je peux vous dire qu'il vaut mieux rentrer avant qu'il ne pleuve, parce que c'est vraiment très glissant ; et étant encore physiquement dans la force de l'âge, je m'accroche, mais je vois beaucoup de personnes âgées qui ont du mal. On ne peut que redire que là où c'est en pente, c'est très glissant et il y a encore des endroits franchement qu'il faut supprimer, sans attendre un plan décennal ou une génération. Parce que ce n'est pas grand-chose, ce ne sont pas des sommes importantes et ce sont des risques qu'on fait prendre notamment aux personnes âgées lorsque c'est humide, mais aussi à toutes et à tous, parce que tout le monde peut glisser, même quelqu'un qui est physiquement parfaitement en forme.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Président, si vous permettez, je voudrais ajouter que les trottoirs sont nombreux. J'engage le Gouvernement à remplacer en priorité ceux qui sont en pente, car ceux à « plat », à la limite, demandent moins d'urgence.

M. le Président.- C'est sûr, ceux qui sont en pente sont les plus dangereux.

Sur le même sujet, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Juste une anecdote : cette année, nous avons évoqué qu'il y a encore des trottoirs qui étaient beaux mais glissants. Je vous parie que l'année prochaine, au Budget, on dira qu'on a des trottoirs pas glissants mais qui ne sont pas beaux. On le voit au boulevard des Moulins : les trottoirs ne sont pas beaux parce que la porosité crée un encrassement et permet de ne pas glisser ; c'est inesthétique mais donnons la priorité à la sécurité.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND a la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Je voudrais m'adresser à Monsieur CALCAGNO en faisant un clin d'œil au Conseiller TONELLI et lui dire avec quelle satisfaction j'emprunte aujourd'hui la Dorsale, en particulier dans la partie de chaussée qui a été refaite sous l'IM2S. C'est tellement confortable, c'est tellement beau, ça brille, que finalement je ne puis résister au plaisir de faire le tour une fois pour le refaire encore une deuxième fois...

(Rires).

J'ai tellement souffert sur cette voie de circulation que je ressens vraiment du plaisir à conduire sur cette portion de voie qu'il faudrait peut-être continuer d'améliorer en partie haute lorsqu'on rejoint l'avenue de la Costa, parce que là, ce n'est pas fini et ça cahote encore beaucoup. Franchement, bravo ! C'était plus que nécessaire et je suis ravi que vous soyez enfin arrivés à terminer ces travaux pour une plus grande sécurité des usagers.

M. le Président.- Vous m'avez un instant rappelé un sketch du regretté Raymond DEVOS ! Ceux qui connaissent Raymond DEVOS me comprendront.

Qui souhaite intervenir encore ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 79 – AMENAGEMENT URBAIN – JARDINS

379.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.435.000
379.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	48.700
379.040 – ACHAT & ENTRETIEN.....	368.000
379.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	124.800
379.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	391.500
	<u>4.638.000</u>

M. le Président.- Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Excusez-moi, mais la pelouse ! Une nouvelle fois, à l'époque, c'était effectivement ce Service qui s'occupait de la gestion de la pelouse. Bon, pour des raisons qui nous ont échappé, on l'a remplacé par une société privée, mais apparemment, les problèmes de la pelouse ne sont pas résolus. J'en veux pour preuve aussi la discussion qu'on a eue l'autre soir où, semble-t-il la pelouse, avec les chocs thermiques – puisqu'à l'époque, on avait mis des éoliennes pour la ventiler, on avait fait tout un tas de travaux pour la conserver – ont aussi abîmé le dessous puisque les lampadaires de la piscine tombent à cause de la pelouse. Donc, on est dans une situation toujours aussi ubuesque avec cette pelouse et je sais que – mon Collègue M. BOISSON en a parlé l'autre soir – on va avoir des problèmes d'étanchéité, d'évacuation des eaux et les footballeurs ne peuvent toujours pas jouer. On n'a pas le Stade de France, c'est vrai. Mais ce week-end, au Stade de France a été fait un énorme travail avec la course des champions, c'est-à-dire qu'ils ont créé un circuit automobile sur la pelouse du Stade de France qui a été

repliée en quelques minutes et quelques jours après, on peut rejouer au football, rejouer au rugby ; pourquoi à Monaco ne peut-on pas le faire ? Parce qu'on a une pelouse qui n'est pas adaptée et qui n'est adaptée à rien du tout. Nos jeunes ne peuvent même pas en profiter. On n'a pas le droit de faire quoi que ce soit sur la pelouse de Monaco. Ça fait depuis 1986 qu'on s'en plaint.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je comprends M. NOTARI. Mais une petite nuance : je ne suis pas, personnellement, convaincu que ce soit le problème de la pelouse. Le problème c'est entre la pelouse et la dalle. C'est là que ça se passe. Mais on est d'accord.

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES.....	<u>7.873.500</u>
--------------------------------------	------------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.352.800
385.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	233.700
385.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	243.300
385.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	200.800
385.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>2.200</u>
	<u>2.032.800</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS 14.244.800

M. le Président.- Je voudrais faire remarquer – en séance publique, nous ne l'avons jamais fait – que comme nous le souhaitions, nous avons constaté la mise en place de la facturation dans les parkings publics par tranche de vingt minutes et non plus d'une heure, comme c'était le cas auparavant, pour mieux coller à la durée réelle de stationnement. C'était une mesure qui était attendue par les usagers, qui est favorable pour les commerçants de Monaco et nous n'en avons encore jamais parlé publiquement ; donc je souhaitais, ce soir, le rappeler en remerciant M. le Conseiller pour l'Environnement, l'Équipement et l'Urbanisme ainsi que M. le Chef du Service des Parkings et toute leur équipe, parce que c'est une mesure positive. Donc, désormais, à Monaco, quand vous stationnez dix-huit minutes, vous ne payez plus une heure mais vingt minutes. Il fallait le rappeler. C'est en fonction depuis quelques mois déjà, n'est-ce pas, Monsieur le Conseiller ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, merci de saluer cette réalisation décidée par mon prédécesseur, mais vous associez à juste titre le personnel du Service des Parkings à cette initiative. Je crois pouvoir dire que nous avons là un Service qui est un Service difficile, avec un grand nombre de personnels d'exploitation et c'est un Service qui tourne très bien. Et quand on parle de modernisation de l'Administration, je m'aperçois qu'un Directeur du

Service des Parkings publics, qui fonctionne avec des contrats d'objectifs, avec ses responsables de parkings, des objectifs annuels qui sont fixés et qui sont validés et évalués chaque année, je crois qu'au sein d'une Administration, ce type de fonctionnement est tout à fait à saluer et participe à la modernisation de l'Administration voulu par notre Ministre d'État.

M. le Président.- Merci, Monsieur CALCAGNO.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je voudrais aussi saluer la propreté des parkings entretenus par le personnel du Service des Parkings, ce qui n'est pas négligeable et qui signifie une maîtrise du matériel, des produits et de l'espace. A cela s'associe bien sûr la qualité de la luminosité. Qu'on fasse le tour en France et on ne trouvera pas beaucoup de parkings comme ceux-là.

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 87 – AVIATION CIVILE

387.010 – FRAIS DE PERSONNEL 747.000

387.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT 12.000

387.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL 1.011.400

387.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE 571.900

2.342.300

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 88 – BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.433.000
388.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	18.800
388.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	42.400
	<u>1.494.200</u>

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne sais pas si c'est sur cette ligne que je dois intervenir, mais je fais suite à la discussion que nous avons eue l'autre soir sur la chute, toujours, du fameux lampadaire dans la piscine. En effet, on a parlé de la surveillance des ouvrages. Donc, il y a certains ouvrages qui sont surveillés, on le sait, parce qu'il y a un entretien régulier – c'est pour cela que j'interviens sur la ligne des Bâtiments Domaniaux – mais il y a peut-être des ouvrages plus conséquents qui méritent aussi d'être suivis, ça peut être le cas de la Digue, de la rotule – on en a parlé aussi – ça peut être le cas du terre-plein de Fontvieille – on ne sait pas effectivement si l'enrochement à la base du terre-plein est surveillé – ça peut être le cas d'autres ouvrages, comme les tunnels et diverses autres choses. Donc, je voudrais être sûr et certain qu'il y ait bien une campagne de surveillance pour que des accidents tels que ceux dont on a parlé l'autre soir ne puissent pas se reproduire dans d'autres ouvrages.

M. le Président.- Nous écoutons la réponse de Monsieur CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur NOTARI, vous mettez le doigt sur un point qui

est important. Il est tout à fait important de construire, mais il est encore plus essentiel de maintenir et d'entretenir ce qui a été construit. Je crois que c'est une préoccupation constante du Gouvernement : à ce moment-là, il faut effectivement – je viens de l'indiquer – répartir les responsabilités d'entretien et c'est un souci du Gouvernement de faire en sorte qu'une fois la construction faite, l'ouvrage soit transféré à une équipe qui est responsable. Je parlais tout à l'heure des parkings publics : il est clair que la responsabilité de la maintenance, elle est transférée au Service des Parkings publics dont le Directeur l'a transférée au responsable du parking qui est le mieux à même de tirer des sonnettes d'alarme, de demander des audits. Sur les grands ouvrages comme la Digue ou Fontvieille, cette responsabilité reste pleinement au niveau du Département et du Service des Travaux Publics. Nous essayons, constamment et consciemment, de mettre en place ces politiques de surveillance et de maintenance. Donc, je vous rassure.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 89 – DEUC – ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	511.000
389.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	453.100
389.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	235.500
389.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	100.700
	<u>1.300.300</u>

M. le Président.- Monsieur BLANCHY a la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

C'est à propos du Code de l'environnement. Vous parliez tout à l'heure du sketch de Raymond DEVOS,

mais je crois qu'il pourrait s'y appliquer. Je place cette intervention au niveau de la DEUC, même si ça ne concerne pas directement la DEUC. Ce Code de l'environnement ne cesse de tourner dans les Services d'une année à l'autre, donc on ne sait pas bien où il se trouve à l'heure actuelle. Comme on nous l'annonce en

général pour le Budget Primitif chaque année, je ne sais pas si ce sera la bonne fois pour le Budget Primitif 2008 ?

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO, nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Le but principal des Codes – mais il faut que je fasse attention parce que je parle sous l'écoute et le contrôle d'éminents spécialistes – est de rassembler un corpus de lois et de documents. Dans le cadre du Code de l'environnement, nous souhaitons et nous avançons avec vous dans ces domaines de façon très importante, ce qui fait que c'est un Code qui est en constante construction et rénovation et qu'effectivement, le Gouvernement a un

peu du mal : quand on prépare le Code, il est quasiment obsolète parce qu'on a déjà avancé. Donc, nous avançons là-dessus, c'est un chantier de travail important et comme on le disait tout à l'heure sur d'autres lois, j'espère que la réalisation des promesses se rapproche et que nous n'aurons pas cette discussion l'an prochain.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 90 – DIRECTION AFFAIRES MARITIMES

390.010 – FRAIS DE PERSONNEL	384.000
390.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	17.000
390.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	160.000
390.050 – ENTRETIEN AMELIORATION LOCAUX.....	35.000
390.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	2.000
390.080 – TAXES ET DOTATIONS	<u>2.000</u>
	<u>600.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 91 – AMENAGEMENT URBAIN – ASSAINISSEMENT

391.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.239.000
391.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	20.000
391.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	92.000
391.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	1.137.000
391.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>356.000</u>
	<u>2.844.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 92 – CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	560.000
392.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	100.000
392.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	23.600
392.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	19.000
392.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>624.800</u>
	<u>1.327.400</u>

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, Monsieur le Président. C'est plus une question qu'une intervention. Nous sommes dans une situation, à Monaco, où il n'y a pas de loi qui régule les télécommunications. Le Gouvernement, il y a quelques années, je crois même que c'était le prédécesseur de M. le Ministre d'Etat, nous avait laissé entendre qu'un texte pourrait voir le jour. Je souhaiterais savoir si c'est toujours d'actualité. Si cela ne l'est plus, pour quelle raison ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- La question des télécommunications au sein de la Principauté de Monaco est un peu spécifique puisqu'il a été attribué un monopole à une société et donc, Monaco Télécom a aujourd'hui le monopole des télécommunications. Ce qui est donc important, c'est de traiter et de contrôler la réalisation de Monaco Télécom face aux exigences du Gouvernement d'avoir des services de télécommunications de la meilleure qualité et à un coût compétitif. Donc, je pense que plutôt que de parler de loi qui conviendrait dans un système où nous avons besoin de réguler une compétition et une concurrence, il est important de travailler pour que le contrat de concession de Monaco Télécom reflète bien ce que le Gouvernement attend des services de sa société monopolistique. D'autre part, la société Monaco Télécom est sous un contrôle minoritaire – mais contrôle tout de même – de la part de l'Etat qui a une minorité de blocage au sein de Monaco Télécom.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous entends bien, Monsieur le Conseiller, mais je pense que le monopole n'est pas incompatible avec une loi qui régule les services de télécommunication, quitte à prévoir, d'ailleurs, le monopole dans la loi, parce qu'en l'absence de loi, vous avez des tas de situations concrètes qui ne sont pas traitées. Par exemple, la diffusion de programmes

satellites ou la diffusion de données par satellite sur la Principauté : dans quelles conditions cela peut-il se faire ? On ne le sait pas. Le contrat de concession de Monaco Télécom ne répond pas à ce genre de question. Donc, il me semble qu'un texte qui régisse la matière des télécommunications n'est pas exclusif du monopole qui, pour l'instant, est donné à Monaco Télécom.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Sur la nécessité de préciser et d'améliorer la qualité du document qui confie à Monaco Télécom le monopole des technologies de télécommunications modernes – vous en avez cité un qui est le transfert de données par satellite, mais on pourrait citer les systèmes Wifi, Wimax ou autres – sur la nécessité effectivement de prendre en compte ces nouvelles technologies et de renforcer la qualité du document nous liant à Monaco Télécom, je suis tout à fait d'accord avec vous. Est-ce qu'il faut le rajouter dans le contrat de concession ou dans une loi *ad hoc*, c'est là où la question doit se traiter puisqu'une loi normalement doit s'adresser à tous et si ça s'adresse uniquement à une société, peut-être est-il plus facile de le traiter dans le cadre d'un contrat.

M. Jean-Charles GARDETTO.- L'avantage de la loi c'est qu'elle pose un cadre général quitte, ensuite, une fois que les règles de base sont établies, à dire que ça sera la société Monaco Télécom qui sera gestionnaire du service dans le cadre de la concession ; mais on a parlé des opérations satellitaires, ça vaut aussi dans le sens inverse, c'est-à-dire la diffusion satellitaire sur la Principauté. Dans quelles conditions un opérateur pourrait diffuser un signal sur la Principauté ? Il n'y a aucune règle qui se rapporte à ce genre de dossier. On est dans une situation qui n'est pas très claire. Je pense qu'un texte aurait le mérite de clarifier le paysage des télécommunications et de l'audiovisuel monégasque.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur GARDETTO, vous signalez là des questions qui sont effectivement nouvelles, importantes et modernes,

notamment dans le cadre des technologies qui sont contrôlées. Je suis tout à fait d'accord, effectivement, pour regarder ces questions, mener une étude, faire le point de l'ensemble des questions qui sont posées par ces nouvelles technologies pour voir comment on peut au mieux y répondre.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Donc, nous attendons avec intérêt le résultat de ces travaux qui prendront quelques mois, je le suppose. Peut-être d'ici le Budget Rectificatif ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Cette question, nous l'abordons ici. Je fais faire effectivement un point pour voir. Il est vraisemblable que nous aurons besoin d'un petit support extérieur sur ce point-là, alors encore faut-il le choisir, de qualité et à un prix compétitif, pour nous aider à poser une question qui n'est pas simple, vous le comprendrez aisément, puisqu'elle mélange des questions de nouvelles technologies, de finances et juridiques assez complexes et dans un cadre, il est vrai, contraint par l'existence du contrat de monopole avec Monaco Télécom.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président. Vous avez clairement dit que Monaco Télécom a un monopole, c'est une société privée, donc ça pose parfois

certain problèmes. Aujourd'hui, Monaco Télécom fait un très gros effort au niveau d'Internet pour qu'on puisse avoir plus de puissance. Malheureusement, cela entraîne des désagréments. Il n'y a pas simplement du bruit quand on fait des travaux, mais quand on fait évoluer un réseau, ça pose un certain nombre de problèmes. Je voudrais encourager la société à mieux communiquer avec les usagers, surtout que cela entraîne des mises à niveau de matériel, c'est-à-dire que – je n'ai pas eu de chance, j'étais le numéro 16 sur la liste, j'ai dû changer mon routeur à mon travail – tous ces travaux ont probablement été faits sans tous les tests nécessaires au préalable et depuis le mois d'octobre – c'est malheureusement à chaque fois que j'en ai le plus besoin – ma connexion Internet est coupée. Je comprends très bien les nécessités techniques. Mais lorsqu'on téléphone et qu'il y a un disque qui nous dit « Neuf minutes d'attente. Ensuite trois minutes d'attente, etc... », ça énerve un petit peu. Je pense que la société a déjà fait des efforts de communication, mais je voudrais que le Gouvernement, en tant qu'actionnaire minoritaire, encourage cette société dans ce sens car c'est une société qui propose un service public, on le ressent comme tel en tant que client.

Merci.

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 93 – DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES ETUDES D'URBANISME

393.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	426.500
393.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	18.000
393.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>1.000</u>
	<u>445.500</u>

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Daniel RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Monsieur le Conseiller, je voudrais savoir si vous avez dans vos plans, l'objectif de réaliser une prospective de la Prospective, parce que ce Service est appelé souvent – vous ne l'ignorez pas – à donner des informations au pied levé à vos Services ou lorsqu'en réunion du Comité Consultatif nous planchons sur la faisabilité avérée d'une opération ou d'une autre.

Je prends par exemple le nouveau bâtiment du Conseil National. Ce nouveau Conseil National, on le sait, a fait l'objet dans son projet d'une extension du parking de la Visitation qui va coûter horriblement cher, puisqu'on parle du prix de revient d'une place de parking entre 90.000 et 100.000 €. Oui! Vous avez bien entendu 100.000 € ! C'est une opération qu'on qualifie d'un procédé d'excavation « en taupe », mais la taupe, comme on le sait, n'existe que dans la mesure où il y a du terrain meuble où la taupe peut se frayer un passage et ramasser

un peu de terre par ci, par là, pour faire du vide qui sera occupé par les futures fondations. Dans ce cas, lorsque la terre n'existe pas du fait de la présence de rocher extrêmement dur et compact, on utilise une taupe en diamant. Il est évident que cette taupe en diamant coûte horriblement cher. La plus-value, par rapport à un terrassement normal à ciel ouvert, serait de l'ordre de 3 M€ ! Au moment même où on fixe un objectif dans une faisabilité de cette importance, vous comprenez bien qu'il devient tout à fait intéressant de savoir si par hasard... à Monaco-Ville... il n'y a pas une ou deux opérations de prévues qui pourraient comporter un terrassement classique qui pourraient se réaliser dans l'année à venir ou dans les deux ans, de telle manière qu'on puisse envisager, peut-être, un parking moins coûteux que celui que l'on s'appête à réaliser sous l'avenue des Pins, avec tous les inconvénients que cela comporte. C'est pour cela que je parle de prospective de la Prospective. Aujourd'hui, la dynamique du montage dans l'urgence des dossiers, s'effectue au coup par coup : un peu on travaille sur le Jardin Exotique, puis on revient sur Saint Roman, etc... On a l'impression, vraiment, que ce Service n'a pas une vision très claire, une dynamique très claire d'analyse de l'ensemble du territoire monégasque : savoir ce qu'on va exactement faire ? Où ? Comment ? Avez-vous une stratégie pour organiser ce Service de telle manière qu'on puisse vraiment bénéficier, dans le cadre des faisabilités diverses qui se présentent, des informations qui nous sont nécessaires pour qu'on ne commette pas de bêtises quand on initie un programme aussi coûteux que celui dont j'ai pris l'exemple ? Mais il y en a d'autres !

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO, nous écoutons votre réponse.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Conseiller RAYMOND, vous posez là une question importante et je crois que mes prédécesseurs se sont attachés, au cours des récentes dernières années, à faire effectivement de la prospective et à avancer. On peut le constater : je citais tout à l'heure le Jardin Exotique, Saint Roman, auparavant nous avons eu les bas Spélugues et les Moulins, le Port Hercule, Fontvieille, donc dans tous les quartiers ordonnancés de la Principauté de Monaco, on a fait de la prospective. Ceci ayant maintenant bien avancé, je pense que nous allons pouvoir faire des pas vers ce que vous appelez la prospective de la Prospective et que, dans un jour que j'espère pas si lointain, nous commençons – nous avons posé cette question, il n'y a vraiment que quelques semaines, peut-être suite à des discussions en Comité Consultatif de la Construction qui est une Commission

mixte qui travaille bien – à avoir une vision globale de toute la Principauté. Il y a des coins qui nécessiteront encore de nombreuses études et réflexions : nous allons pouvoir avancer dans les semaines qui viennent sur la Condamine Sud, puisque nous voyons assez bien ce que nous allons en faire. Vous savez tout comme moi – et j'informe les autres Conseillers – que nous sommes encore en train de lancer une réflexion extrêmement en amont sur la Condamine Nord, parce que là, nous avons un système qui a déjà évolué par rapport à la Condamine du début du XX^{ème} siècle et il faut vraiment penser à refaire quelque chose de correct, donc là, il est peu vraisemblable qu'en 2007, nous ayons une Ordonnance Souveraine sur ce quartier.

La question que vous posez d'avoir une vision globale de l'ensemble du territoire de la Principauté de Monaco est, je crois, une question qui est, aujourd'hui, tout à fait opportune. Je pense qu'elle était déjà opportune il y a quelques années, mais on n'aurait pas pu l'envisager correctement ; je pense qu'avec tout le travail préparatoire qui a été fait, maintenant nous pouvons avancer sur cette question. Je ne peux pas vous faire de promesse en termes de nombre de mois, mais je pense que nous en reparlerons prochainement, notamment en Comité Consultatif de la Construction, pour voir comment nous allons pouvoir avancer.

Quant à la question plus spécifique du Conseil National, certes, nous avons noté effectivement qu'avec une certaine évolution du programme et des demandes, le coût de cette construction s'est également développé, pas seulement pour la partie émergée du Conseil National, mais surtout pour la partie souterraine et notamment l'extension du parking. La préoccupation d'avoir un bâtiment de haute qualité environnementale et qui, pour abriter la Haute Assemblée, soit tout à fait exemplaire en qualité de développement durable, nous a amenés, je crois d'un commun accord, à nous donner une phase de réflexion que nous pourrions appeler « ingénierie de la valeur » pour vraiment se poser les questions de savoir : faut-il faire ce parking ? N'y a-t-il pas d'autre solution plus économique ? Et c'est le travail que nous allons faire, si vous le voulez bien, ensemble, au cours des prochains mois.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-**G. SERVICES JUDICIAIRES**

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	745.400
395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	37.900
395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	389.500
395.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	5.300
	<u>1.178.100</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir d'autres fois là-dessus, mais permettez-moi à nouveau de m'étonner d'une bizarrerie monégasque qui consiste à demander au Parlement monégasque de voter les crédits des Services Judiciaires sans pouvoir poser de question au Directeur des Services Judiciaires. C'est vraiment une bizarrerie monégasque qui n'a pas d'équivalent dans les autres pays que je connais. Il me semble qu'il faut être cohérent. De deux choses l'une : soit on demande effectivement au Parlement de voter des crédits, mais on lui donne la possibilité aussi de poser des questions au Directeur, puisque là, en fait, on donne un chèque en blanc. Ou alors, on estime effectivement qu'il faut une séparation absolue des pouvoirs et alors le standard – notamment prôné par le Conseil de l'Europe – c'est que la Justice ait un budget séparé qu'elle fixe seule et à ce moment-là, on est sûr d'avoir une indépendance totale. Mais là, actuellement, nous sommes dans une situation ambiguë, qui n'est pas cohérente. Permettez-moi de le signaler, Monsieur le Président.

Je tiens aussi à compléter mon propos en attirant l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur la nécessité de tenir compte des réflexions qui existent actuellement dans le pays voisin en matière d'organisation judiciaire et de statut de la magistrature. Je pense qu'on ne peut pas faire l'impasse, ne pas se poser de questions sur la façon dont les choses fonctionnent. Nous avons la chance, à Monaco, que la Justice fonctionne bien, donc je pense que les problèmes se posent avec moins d'acuité mais on est obligé, compte tenu d'une mondialisation qui existe et du fait que les problèmes se posent aussi dans les mêmes termes, de faire attention au défi qui existe et de s'interroger s'il n'y a pas matière à, chez nous, adapter également le fonctionnement des Services Judiciaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

S'il n'y a pas de réaction du Gouvernement, je mets aux voix ce chapitre.

Monsieur le Vice-Président, une réaction ?

M. Bernard MARQUET.- Je trouve anormal qu'il n'y ait pas de réaction du Gouvernement sur un sujet aussi important.

M. le Président.- Un mot, Monsieur le Ministre, vous nous l'avez expliqué en séance privée, mais je vous en prie, exprimez-vous en séance publique.

M. le Ministre d'Etat.- Président, je vous ai déjà dit que l'indépendance de la Justice fait que le pouvoir exécutif, et d'ailleurs aussi le pouvoir législatif, doivent respecter la Justice et son autorité. Moyennant quoi, Monsieur GARDETTO, il y a un budget. Vous avez le moyen de voter ou de ne pas voter ce Budget. Je ne peux pas défendre un Budget que je ne connais pas et sur lequel je n'ai aucune emprise. Je vous présente les demandes de l'Autorité judiciaire. Que voulez-vous que je fasse d'autre, Monsieur GARDETTO ? Si je les présentais avec des appréciations, vous me diriez que je m'occupe de ce qui ne me regarde pas, non ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ce que je souhaiterais, Monsieur le Ministre, si on maintient le mode de gestion actuel du budget de la Justice au sein du Budget de l'Etat, c'est que le Directeur des Services Judiciaires vienne s'expliquer.

M. le Ministre d'Etat.- Mais dans quel Budget voulez-vous que la Justice soit si ce n'est pas dans le Budget de l'Etat ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vais peut-être vous informer... Il y a des recommandations qui existent au niveau européen en ce qui concerne la Justice qui consistent à donner un Budget séparé qui est inclus dans le Budget de l'Etat mais fixé en toute indépendance, donc ça permet d'assurer aussi l'indépendance du pouvoir judiciaire.

M. le Ministre d'Etat.- Il est séparé.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui. Ça, c'est une possibilité, mais à partir du moment où on demande à la représentation nationale de se prononcer sur des sommes qui sont quand même conséquentes, il est logique que la représentation nationale puisse poser des questions, puisse s'enquérir de l'usage de ces fonds. Je pense qu'il n'y a rien de choquant à cela.

M. le Ministre d'Etat.- Il est tout à fait légitime, d'ailleurs c'est aussi mon cas, de poser des questions sur le bon fonctionnement de la Justice ; simplement, nous nous interdisons, vous et moi, de rentrer dans des problèmes de Justice. Si vous estimez qu'il manque des postes, si vous estimez qu'il y en a trop, si vous estimez, sur le fonctionnement, que les délais sont trop longs, etc... vous avez parfaitement le droit de le dire, et moi aussi d'ailleurs. Et c'est tout, notre pouvoir s'arrête là.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Néanmoins, il me paraît anormal de ne pas pouvoir s'informer davantage sur l'utilisation des fonds qu'on nous demande de voter.

M. le Ministre d'Etat.- Mais quelle est votre question ? On va peut-être y répondre.

M. le Président.- Je voudrais dire, pour être le plus objectif possible, que nous posons des questions sur les sommes que nous votons. Nous les posons, conformément à nos prérogatives prévues par la Constitution, dans le cadre des questions sur la loi de Budget. Nous les adressons au Ministre d'Etat et lui, va transmettre ces questions à la Direction des Services Judiciaires et revient en séance de préparation devant le Conseil National, avec les réponses. Donc, on ne peut pas dire qu'on ne peut pas poser de question et qu'on n'a pas de réponse ; par contre, on ne les a pas directement par la Direction des Services Judiciaires. Je pense que c'est cela que vous voulez dire ce soir. Vous ne pouvez pas les poser directement à la Direction des Services Judiciaires et la Direction des Services Judiciaires a refusé de venir devant vous répondre à vos questions.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est bien le but du débat budgétaire.

M. le Président.- Mais pour être objectif, nous avons posé des questions sur les lignes que nous votons et M. le Ministre d'Etat les a transmises et est revenu avec les réponses.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Si on veut bien les lui donner.

M. le Président.- C'est bien cela.

M. le Ministre d'Etat.- Jusqu'à maintenant, quand j'ai posé des questions, on m'a donné les réponses.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il me paraît, Monsieur le Président, qu'effectivement, dans le cadre du débat budgétaire, il n'est pas possible d'avoir un débat avec la Direction des Services Judiciaires. Je le constate et je le déplore.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI et ensuite Mme PASQUIER-CIULLA.

M. Thomas GIACCARDI.- Le Ministre d'Etat a fait en partie mon intervention en disant que l'indépendance de la Justice, c'est-à-dire dans le prononcé des décisions, n'a rien à voir avec le fonctionnement de la Justice, ce sont deux notions totalement différentes. Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Pour compléter ce que vous avez dit, c'est vrai qu'il y a parfois des réponses aux questions que nous posons, parfois aussi, M. le Ministre d'Etat, même si ça ne concerne pas l'indépendance de la Justice, nous dit « finalement, l'indépendance de la Justice m'interdit de répondre », même quand ce sont des questions sur le fonctionnement. Ça vous est arrivé, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Ça m'est arrivé quand vous parlez de tel ou tel magistrat, alors là, je ne me sens pas compétent pour répondre. Par contre, si vous me dites « il manque tant de magistrats », là, je peux être compétent.

M. le Président.- S'il n'y a plus de Collègue qui souhaite intervenir, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.085.700
396.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	1.191.800
	<u>4.277.500</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 97 – MAISON D'ARRET

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.378.000
397.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	54.100
397.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	232.700
397.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	400.700
	<u>2.065.500</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-****SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.**

CH. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES – TITULAIRES	54.357.600
401.230 – CHARGES SOCIALES – NON TITULAIRES.....	13.733.400
401.231 – CAISSE PREVOYANCE RETRAITES AVOCATS	113.900
	<u>68.204.900</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.257 – FRAIS DE JUSTICE	100
402.265 – TRANSPORTS & DEMENAGEMENTS FONCTIONNAIRES	50.000
402.317 – REPARATIONS CIVILES.....	35.000
402.330 – PREST. SERVICES TELEPHONIQUES.....	2.990.000

402.331 – NETTOYAGE LOCAUX : PERSONNEL	1.178.500
402.3311 – NETTOYAGE LOCAUX : PRESTATIONS	2.112.000
402.334 – EAU, GAZ, ELECTRICITE, CLIMATISATION BATIMENTS DOMANIAUX.....	2.320.000
402.336 – CHAUFFAGE DES IMMEUBLES DOMAINE PUBLIC.	510.000
402.337 – LOGEMENTS DE FONCTION	2.077.500
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADMINISTRATIF.....	1.768.000
402.3391 – ASSURANCE IMMEUBLES.....	1.192.000
402.3392 – ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX.....	180.000
402.371 – HABILLEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF.....	<u>16.000</u>
	<u>14.429.100</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.352 – MOBILIER DES SERVICES ADMINISTRATIFS.....	442.000
403.353 – MOBILIER DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.....	265.000
403.3541 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL EDUCATIF.....	100.000
403.3542 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL ADMINISTRATIF.....	100.000
403.355 – MOBILIER DES AMBASSADES.	628.500
403.356 – MOBILIER DES EGLISES.....	45.000
403.368 – MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	1.136.000
403.3681 – MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.....	375.000
403.369 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	33.000
403.3691 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.....	5.000
403.370 – LOCATION PHOTOCOPIEURS SERVICES ADMINISTRATIFS.....	<u>286.600</u>
	<u>3.396.100</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 4 – TRAVAUX

404.381 – PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN.....	2.405.000
404.382 – GROSSES REPARATIONS.....	4.567.500
404.383 – REPARATIONS & ENTRETIEN AMBASSADES.....	743.800
	<u>7.716.300</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 5 – TRAITEMENTS – PRESTATIONS

405.111 – CREDIT PROVISIONNEL – TITULAIRES	40.000
405.211 – CREDIT PROVISIONNEL – NON TITULAIRES.	<u>229.000</u>
	<u>269.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER	<u>17.334.800</u>
------------------------------------	-------------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 7 – DOMAINE FINANCIER

407.000 – DOMAINE FINANCIER	<u>5.278.500</u>
-----------------------------------	------------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CH. 1 – ASSAINISSEMENT

501.4321 – NETTOIEMENT DE LA VILLE	7.850.000
501.4322 – COLLECTE ET INCINERATION	7.700.000
501.4323 – ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMATIQUE	<u>98.000</u>
	<u>15.648.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 – CONSOMMATION.....	705.000
502.435 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	<u>1.465.000</u>
	<u>2.170.000</u>

M. le Président.- Monsieur RAYMOND souhaite intervenir.

M. Daniel RAYMOND.- Je refais toujours la même intervention. Chaque fois, j'interviens sur l'éclairage public, en particulier pour Fontvieille, où je trouve que, vraiment, l'éclairage est très dilué et voire même dangereux. J'avais souhaité, que l'on puisse réfléchir sur la méthode pour pouvoir remonter le niveau d'éclairage des rues. Nous avons eu une réponse positive du Gouvernement à l'époque, qui devait examiner la question, mais cela fait trois ans déjà et l'éclairage est toujours le même.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je ferai un point là-dessus pour essayer de répondre à votre question. Ce que je peux indiquer c'est qu'il y a eu de gros efforts qui ont été faits pour optimiser l'éclairage public parce que c'est un système, à l'évidence, qui est très consommateur en énergie électrique et avec les

technologies modernes de réglage et d'adaptation de l'éclairage, il est tout à fait possible de gagner beaucoup d'énergie ; donc, nous avons mis en place ce système progressivement en test – parce que ce sont des technologies assez modernes et encore un peu fragiles – et visiblement, les résultats sont très prometteurs puisqu'on arrive à gagner de l'ordre de 30 % sur la facture d'énergie. Donc, si je pouvais vous proposer l'an prochain d'éclairer un peu mieux Fontvieille sans pour cela augmenter la facture, ce serait l'idéal.

M. le Président.- Merci.

Sur cette perspective lumineuse, je vous propose de mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 3 – EAUX

503.436 – CONSOMMATION.....	1.115.000
503.437 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	<u>230.000</u>
	<u>1.345.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.438 – CIE AUTOBUS MC - MINORATION RECETTES.....	3.500.000
504.439 – CIE AUTOBUS MC - ESSAI LIGNES NOUVELLES.....	<u>150.000</u>
	<u>3.650.000</u>

M. le Président.- Nous écoutons Madame la Présidente de la Commission de la Culture.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souligne et je salue l'effort réalisé par la Compagnie des Autobus de Monaco qui, sous l'impulsion de M. le Conseiller en charge du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, accélère la cadence de ses véhicules pour le plus grand confort de nos concitoyens. De plus, vous nous avez appris, Monsieur le Ministre d'État, qu'une politique tarifaire très attractive sera proposée très bientôt – et j'en suis ravie – pour les habitants de la Principauté. Permettez-moi, Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller, de déplorer toutefois, une desserte insuffisante à un moment lié indirectement à la culture. Je veux parler de l'horaire qui correspond à la fin des spectacles. Il m'est souvent rapporté qu'à la sortie de manifestations culturelles, il est difficile d'attraper le dernier bus. Notre politique culturelle ambitieuse doit aussi prendre en compte ce petit problème, me semble-t-il, afin de mieux associer la population locale aux événements culturels élitistes ou populaires.

Je vous remercie d'en prendre compte.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Madame DITLOT, votre intervention est de saluer la politique du Gouvernement, donc je vous remercie. On va dans votre sens, puisque dans le nouveau contrat de concession qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2007 et qui a été approuvé la semaine dernière par la Commission mixte des Concessions de services publics, nous avons prévu non seulement une baisse de la tarification, une augmentation de la fréquentation des autobus, mais également une extension de la plage horaire. Donc, à titre d'exemple, la ligne n° 1 dont le dernier bus partait à 20 heures 30 jusqu'à maintenant va être augmentée de 50 minutes pour aller à 21 heures 30. C'est un pas dans cette direction. Beaucoup de personnes, d'ailleurs, dans la rue – parce qu'on a nous

aussi quelques contacts avec des utilisateurs – nous ont remercié – il y a une petite dame qui m'a dit « ça me permettra de partir de chez mon fils après avoir dîné et rentrer chez moi en autobus » – on voit qu'il y a des phénomènes. Il faudra également qu'on voie si ça ne concerne pas que quelques personnes parce que si on fait rouler des autobus vides, ça coûte beaucoup d'argent et ça ne sert pas à grand-chose. Si les autobus de 21 heures 20 sont relativement bien employés, je pense que l'année prochaine, on pourra refaire une étape ; il faut avancer progressivement.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Juste une précision : je me souviens que jadis, il y avait un autobus des spectacles qui tournait aux alentours de 23 heures/minuit, donc qui permettait vraiment d'aller au spectacle et de revenir en autobus.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Il faut que nous réfléchissions, effectivement ; ce qui est évident, c'est qu'à 23 heures ou minuit, on ne va pas pouvoir arriver à faire tourner les cinq lignes avec des fréquences de dix ou de quinze minutes. Donc, la réflexion est peut-être de mettre en place ce qu'on pourrait appeler un « noctambus » qui serait vraisemblablement sur la ligne 1 avec une fréquence relativement large qui permettrait peut-être de couvrir cette fin des spectacles. On peut regarder cette question mais la difficulté est que souvent, les demandes sont là et quand on met en place l'autobus, il est pratiquement vide. A 23 heures ou minuit, les gens n'aiment pas prendre l'autobus et se retrouver à marcher un petit peu et préfèrent continuer à se rendre aux spectacles en voiture, malheureusement.

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-**SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES****I. COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS****CH. 1 – BUDGET COMMUNAL**

601.101 – DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT.....	29.294.000
601.1012 – SUBVENTION SPECIALE COMMUNE.....	<u>4.322.000</u>
	<u>33.616.000</u>

M. le Président.- Monsieur BOISSON et ensuite M. BORDERO.

M. Claude BOISSON.- C'est très bref. J'ai bien entendu que le Conseil National avait attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité de maîtriser les dépenses des interventions publiques et j'ai aussi entendu que le Gouvernement s'était engagé à le faire. Je voudrais attirer l'attention de tout le monde sur le fait que, s'il y a un certain nombre de postes où c'est absolument nécessaire, il faut éviter des coupures importantes dans le domaine éducatif, culturel et dans le domaine social également. Je veux simplement faire une référence : il y a quelques années, lorsque la même disposition avait été prise et qu'il avait été décidé de ne pas indexer pendant quelques années les subventions, il faut savoir qu'un certain nombre d'associations – caritatives notamment et culturelles ou éducatives – fonctionnant avec du personnel, devant suivre et respecter les lois, avec des indexations réglementaires des salaires, se sont retrouvées avec des retards considérables, notamment avec le problème que nous avons évoqué tout à l'heure de l'incidence de la RTT en France et ensuite, ont dû faire des demandes importantes de subvention pour rattraper le retard. Je souhaite que soit bien faite la distinction entre les postes où il peut y avoir des efforts entrepris et les postes qui correspondent véritablement à des objectifs d'utilité publique et sociale.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire, s'agissant du chapitre 1 « Budget communal », comme vous le constatez, que la dotation à la Commune augmente de Primitif à Primitif, de 12,2 % : c'est dire que le Gouvernement a tenu à saluer le début de l'autonomie communale par un geste significatif. Il faut savoir que désormais, ces dépenses sont indexées sur les dépenses de l'Etat et j'espère bien que les dépenses de fonctionnement de l'Etat ne seront pas l'année prochaine de 12, 2 %.

M. le Président.- C'est évident.

Monsieur BORDERO attend la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

La Commune gère en ce moment le Stade Nautique Rainier III et on sait qu'il y a dans les projets du Gouvernement une option qui serait de « déménager » le Stade Nautique Rainier III au pied du Fort Antoine. Il faut savoir que cette piscine est très fréquentée en été, elle est même à la limite de la saturation, particulièrement cet été où il y a eu une longue période avec des méduses et où les plages du Larvotto étaient infréquentables puisqu'il y avait le drapeau rouge. On peut donc s'inquiéter car il ne faudrait pas que le transfert du Stade Nautique Rainier III se traduise par une diminution de la surface du plan d'eau ou une diminution de ce qu'on appelle les plages ou les pourtours du bassin.

Par ailleurs, durant les mois d'hiver, donc en ce moment, est installée sur ce stade nautique, une patinoire qui rencontre un grand succès, tant auprès du public qu'auprès des jeunes qui veulent pratiquer les sports de glace. Il faut savoir aussi que la Fédération Monégasque de Patinage est débordée et qu'elle n'arrive pas à accepter toutes les inscriptions de jeunes qui veulent pratiquer le patin à glace. Alors la question qui pourrait se poser, c'est qu'étant donné qu'au Club des Jeunes, la patinoire qui va être construite sera plutôt une patinoire pour les tout-petits – vu ses dimensions – est-ce qu'il n'y a pas moyen de trouver, à Monaco, un lieu ou de la surface pour construire une patinoire qui permette de faire à la fois du patin à glace et de la compétition de hockey sur glace, c'est-à-dire une vraie patinoire de compétition aux dimensions internationales, sachant qu'on manque de place, mais qu'il est possible, pour une patinoire, d'être intégrée dans un immeuble ? A Nice, on voit que la patinoire est au sommet d'un parking, donc, ne pourrait-on pas réfléchir lorsqu'on va construire des immeubles industriels ou des immeubles de bureaux à intégrer un tel équipement qui ferait la joie et l'intérêt de beaucoup de monde en Principauté ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous écoutons votre réponse.

M. le Ministre d'Etat.- Ma réponse sera partiellement positive et un peu plus réservée sur le deuxième point.

Positive sur le premier point : si on déménage la piscine – et patinoire en hiver – de la Mairie qui se trouve au Port, il est bien évident qu'il faudra que dans les projets, on ait reconstitué au minimum le même service public, aussi bien en dimensions qu'en qualité, aussi bien pour la piscine en été que la patinoire en hiver. J'en donne la garantie.

Le deuxième point : vous posez la question d'une patinoire toute l'année en dehors de celle qui est effectivement le tiers de la patinoire actuelle qui est prévue dans le Centre des Jeunes et qui ne peut pas être considérée comme une patinoire autre qu'une patinoire d'initiation pour les jeunes enfants ; là-dessus, je suis d'accord avec vous. Ceci dit, il faut quand même regarder : une patinoire d'été, ça coûte très cher et ça prend beaucoup d'espace. Alors, faut-il en rester à une patinoire d'hiver, piscine l'été, comme c'est actuellement le cas et qui marche bien d'ailleurs ? Je vous signale quand même que, dès qu'on arrive aux premiers jours du printemps et qu'on approche de la fin de la patinoire d'hiver, on n'a plus grand monde. Donc, est-ce qu'on en a la possibilité ? Je ne dis pas non, mais il faut vraiment bien regarder. Ça coûte très cher d'avoir une patinoire d'été de la dimension de la patinoire actuelle. Je pense, a

priori, que ce n'est pas évident qu'on puisse se l'offrir pour un nombre d'utilisateurs limités après les premiers jours ensoleillés du printemps.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je me permets d'intervenir à nouveau parce que je pense qu'il y a un malentendu. Tout à l'heure, vous avez abordé le chapitre 1, mais mon intervention était dans le cadre de la section 6, c'est-à-dire de manière globale, ce qui veut dire qu'elle touchait aussi bien le chapitre 2 « Domaine social », le chapitre 5 « Domaine éducatif et culturel » et le chapitre 6 « Domaine social et humanitaire ». C'était vraiment en introduction.

Je ne peux pas évoquer le même sujet trois fois d'affilée.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.1011 – C.H.P.G.....	17.643.800
602.1013 – RESIDENCE DU CAP FLEURI.....	2.931.800
602.1016 – C.H.P.G. SUBVENTION D'EQUIPEMENT	1.450.000
602.1018 – C.H.P.G. THERAPIES NOVATRICES	700.000
602.102 – ECOLE D'INFIRMIERES.....	246.800
602.103 – DEFICIT DU C.T.S.	1.075.000
602.1031 – EQUIPEMENT DU C.T.S.	106.000
602.104 – OFFICE DE PROTECTION SOCIALE.....	10.366.200
602.108 – SERVICE MEDICAL D'URGENCE & REANIMATION	341.100
	<u>34.860.700</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'en avais parlé lors des séances privées. Je voudrais parler du Centre de Transfusion Sanguine. Je voudrais rappeler à toute la population de Monaco que nous sommes déficitaires, pas seulement en argent, mais aussi

en sang. Les campagnes de don du sang sont nombreuses. Monsieur le Président, avec les autres Conseillers Nationaux, pourquoi ne pas organiser une journée de don du sang, au sein du Conseil National, pour en faire la pédagogie et faire appel au sens civique de nos concitoyens et des résidents ?

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Jacques RIT souhaite intervenir sur le même chapitre.

M. Jacques Rit.- Pas sur le même sujet. Je voudrais intervenir sur le CHPG.

Le projet du nouvel hôpital est maintenant bien lancé et les travaux de rénovation et de mise à niveau de l'hôpital actuel se cumulent et se succèdent, avec quelques retards qui ne soulèvent en fait plus beaucoup d'émoi. Il est vrai que l'imposant déficit prévu pour le CHPG au Budget Primitif 2007 a volé la vedette aux autres problèmes de la santé. C'est donc tout naturellement de ce déficit que nous allons parler.

Tout d'abord, j'insisterais à nouveau, après l'avoir évoquée lors des débats de la T2A, sur la cause première de ce déficit : la diminution de la durée moyenne de séjour des patients, appelée DMS. C'est là une tendance naturelle des médecines modernes, mais aussi et surtout un garrot financier imposé par le système T2A. En tout état de cause, c'est la principale raison de l'augmentation vertigineuse de la subvention d'équilibre que nous allons voter.

Mais allons plus loin dans l'analyse de la réduction, à la fois souhaitée et imposée, de la DMS. La T2A nous y oblige sous peine d'authentiques sanctions financières. Certains patients en sont satisfaits, mais pour beaucoup, surtout parmi les personnes âgées, ces sorties précoces sont vécues comme inhumaines. « On m'a mis dehors », entend-on fréquemment. Et je rappelle les spécificités locales qui ont toujours, au CHPG, apporté beaucoup de souplesse et de tolérance dans le règlement de ces problèmes de prolongation de séjour souhaitée et ce, d'autant plus que dans un système de facturation au prix de journée, les recettes ne s'en portaient que mieux. Il faut bien comprendre que le déficit 2007 du Centre Hospitalier Princesse Grace, nous l'évaluons par rapport à un référentiel obsolète, celui des déficits des budgets établis sur la base de la facturation au forfait journalier et sans contrainte de DMS. Ainsi, pour endiguer ses déficits futurs, le CHPG devra, à coûts de production sensiblement constants, traiter chaque année plus de patients chacun d'entre eux restant hospitalisé moins longtemps. A cette condition, le remplissage du futur établissement pourra rester satisfaisant.

Donc, deux défis nous font face : faire sortir plus vite, faire rentrer plus de patients.

Faire sortir plus vite, cela implique de créer des lits dits de soin de suite, seuls susceptibles d'assurer une transition humaine et sans risque vers le retour au domicile. Trente lits de suite gériatriques sont prévus

dans le futur Centre de Gérontologie Clinique et ce seront les seuls, en Principauté, à l'ouverture du nouvel hôpital ; pourtant, quarante à cinquante lits supplémentaires seront nécessaires pour relever ce défi et je demande solennellement à notre Conseiller pour la Santé de faciliter, par tous les moyens opportuns, l'aboutissement des deux projets actuellement à l'étude par le Gouvernement et visant à la création des indispensables lits de suite sur le territoire des communes françaises, proches de nos frontières.

Faire rentrer plus de patients : les équipes médicales sont prêtes à relever ce défi. Mais serait-ce suffisant ? Il me paraît sage d'évaluer la faisabilité d'un projet qui consisterait, comme le font de grands centres chirurgicaux italiens, à importer des patients de pays demandeurs – certains pays du Maghreb, par exemple – hors T2A et sur la base de forfaits thérapeutiques.

J'ai presque terminé. Comme il est connu qu'à la loterie, plus on achète de billets, plus on a la chance de gagner, je dirais, pour conclure, Monsieur le Ministre, qu'un comité de pilotage de la T2A depuis trois ans à l'état de chrysalide et le groupe santé du Conseil National ne seront pas de trop pour vous aider dans cette formidable tâche.

A propos du groupe santé que vous évoquez dans votre réponse au Rapporteur, il a hélas disparu depuis plusieurs années. Je suggère que nous jetions un œil dans les vitrines du Musée d'Anthropologie, il pourrait bien s'y trouver.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT. Votre intervention portait sur la ligne 602.1011 et effectivement, pour l'information de ceux qui nous écoutent, la ligne passe à peu près de 5,8 M€ pour la subvention du CHPG à 17,6 M€, donc ce n'est pas rien et ça valait bien une intervention.

Nous écoutons Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais répondre au Docteur RIT que j'ai une expérience douloureuse de la T2A, parce que j'ai eu à gérer l'hôpital le plus épouvantable, le plus immonde, le plus retardé qui puisse exister dans toute la France. Il s'appelait le Cache de Nanterre. C'est un hôpital qui remonte à Zola, XIX^{ème} siècle, et qui accueillait les SDF de Paris qu'on jetait hors des frontières de la ville de Paris pour les envoyer au Cache de Nanterre. Vous êtes dans un autre monde. C'est terrible parce que l'horreur pour le gestionnaire que j'étais – c'était le Préfet de Police, c'était une affaire de police parce qu'il s'agissait de SDF malades en dehors

des murs – est arrivé avec la T2A. Vous imaginez ce que la T2A donne là dedans, parce que les SDF, quand ils arrivent à l'hôpital, ils veulent y rester, longtemps et toujours...

(Rires).

Donc, vous imaginez la tarification à l'acte. J'ai vraiment souffert de la T2A. Mais je considère, comme vous, que si c'est bien mené, ce n'est pas forcément stupide, parce qu'il y a effectivement un problème d'améliorer la performance de nos hôpitaux et je suis d'accord avec vous qu'à ce moment-là, il faut organiser, au niveau régional, le problème des lits de suite, parce qu'on ne sait pas faire autrement. C'est pour nous une priorité d'organiser cela. C'est une affaire suffisamment complexe, Docteur, pour que non seulement le Comité de pilotage qui a été constitué à l'hôpital pour cela, mais également le groupe de santé soient réanimés – on va essayer de les retrouver – et je pense que ça mérite un suivi particulier, mais il faut avoir un peu d'audace par rapport à ce problème et je sais que vous n'êtes pas contre, c'est un pilotage délicat à conduire si on veut sortir notre hôpital par le haut dans les moins mauvaises conditions financières, parce que c'est notre objectif.

M. le Président.- Nous écoutons le Conseiller pour les Affaires Sociales.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Dans les propos de Jacques RIT, je retrouve la feuille de route qu'il faut donner au CHPG pour réussir la T2A. Donc oui, je partage tout à fait ce qui a été dit et j'espère bien que le Comité de pilotage du CHPG suivra cette feuille de route que vous avez donnée, Docteur.

M. le Président.- M. RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Je vois qu'il n'était pas inutile de parler trois fois de ce comité de pilotage parce que tout repose sur un immense malentendu. Comme nous avons souhaité, à la première époque, lorsque ce comité de pilotage a été évoqué pour la première fois dans ces murs, créer un comité de pilotage doué du pluralisme adéquat pour le choix des pilotes, il s'agissait d'un groupe où seraient représentés, le Conseil National, naturellement le Gouvernement, les Caisses Sociales, le CHPG et là, il s'agit d'un comité de pilotage extrêmement réducteur, puisqu'il s'agit d'un comité de pilotage créé au sein même du CHPG et imaginez, ô scandale, je n'en fais pas partie ! J'ai été oublié. Je m'étais inscrit, mais bon. Donc, effectivement, il est

difficile d'imaginer qu'un comité de pilotage au sein seul du CHPG puisse être d'une utilité suffisante. Il manque la voix des Caisses Sociales, il manque la voix du Gouvernement, il manque la voix du Conseil National là-dedans, peut-être des usagers aussi et le Comité de pilotage que nous avons évoqué était un comité de pilotage pluraliste, sans aucune ambiguïté depuis le départ, je me souviens encore des interventions. A raison de trois ou quatre interventions par Budget, je ne me trompe pas.

M. le Ministre d'Etat.- On est d'accord.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND et Mme PASQUIER-CIULLA ensuite.

M. Daniel RAYMOND.- Je sens que c'est le groupe santé, Monsieur le Président, qui va ranimer le comité de pilotage.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Dans un registre un peu différent.

C'est vrai qu'en prenant un peu de recul sur le CHPG, on parle souvent de chiffres, de nombre de lits et c'est normal, mais je laisse cela aux professionnels qui connaissent bien le sujet. *Moi, ce soir, je voudrais avoir une petite pensée pour les équipes médicales, de soin, parce qu'elles font toutes un travail formidable et c'est vrai qu'on a tendance à parler beaucoup de chiffres. Le CHPG a beaucoup fait parler de lui de manière péjorative, mais on oublie ces gens qui font un travail très difficile, qui sont très dévoués et qui donnent un service absolument remarquable.* Je crois qu'il faut le souligner et je pense que les médecins qui sont là ne me contrediront pas.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- En tous les cas, Madame le Conseiller, je m'associe de tout cœur à ce que vous venez de dire.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 3 – DOMAINE CULTUREL

603.101 – MUSEE NATIONAL.....	506.900
603.1011 – NOUVEAU MUSEE NATIONAL MONACO	1.351.100
603.102 – CENTRE SCIENTIFIQUE.....	1.744.100
603.103 – FONDATION PRINCE PIERRE	456.000
	<u>4.058.100</u>

M. le Président.- Madame DITLOT a la parole.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est à propos du Nouveau Musée National de Monaco : le NMNM voit au Budget Primitif 2007 sa subvention majorée de Primitif à Primitif de 46 %, atteignant donc 1,351 M€ en raison « de la mise en place progressive des équipes et des missions ».

Je rappellerais qu'au Budget Rectificatif 2006, nous avons voté une somme importante pour l'exposition « Acte 2 » du NMNM, exposition qui s'est tenue en octobre et novembre derniers, Quai Antoine 1^{er}. Cette exposition avait pour objectif, je cite : « de décliner la thématique de la transparence dans le tableau présentant les nouvelles acquisitions du nouveau futur Musée ». J'observe qu'un langage un peu hermétique tente de justifier au public les sommes des lignes budgétaires relatives à ce Musée abrité Villa Paloma. Ne pourrait-on pas présenter cette entité plus clairement, plus simplement, au risque sinon de jeter la confusion dans les esprits ?

NMNM, Musée National, Villa Sauber, tout cela manque de clarté pour désigner une même entité, même si elle est éclatée en différents lieux.

Par ailleurs – Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur me reprendra si je me trompe – ce Nouveau Musée National de Monaco n'est-il pas une entité de transition en attendant l'édification du Musée-phare culturel sur la future extension en mer ? Si cela est bien le cas, j'engage le Gouvernement à plus de modération dans les dépenses visant à réaménager la Villa Paloma en un Musée intermédiaire. Je ne parle pas évidemment des nouvelles

acquisitions qui me semblent tout à fait opportunes, bien sûr.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, un Musée-phare ou un phare Musée sur l'extension en mer ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Les deux peut-être, pourquoi pas ? Je retiens ce qu'a dit Mme DITLOT en ce qui concerne l'opacité de certaines présentations ; nous essaierons de faire effectivement mieux l'année prochaine.

Pour le reste, le Nouveau Musée National étant monté en puissance, petit à petit, même si c'est une phase transitoire, il convient de lui donner les moyens d'exister. D'autre part, Madame DITLOT, vous le savez comme moi, ce qui se fait à la Villa Paloma est utile, non seulement pour le court et le moyen terme, mais, après tout, rien ne dit que la Villa Paloma ne pourrait pas constituer l'un des sites du Nouveau Musée, le moment venu.

Mme Michèle DITLOT.- Merci.

Si vous permettez, Monsieur le Président, je ferai une petite intervention un peu plus tard, toujours sur le même sujet qui revient à la ligne 706.929.

M. le Président.- Je mets alors aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-**II. INTERVENTIONS**

CH. 4 – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 – SUBVENTIONS

604.102 – BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL	57.000
604.103 – COMMISSION MEDICO-JURIDIQUE.....	2.000
604.105 – AGENCE INTERNATIONALE ENERGIE ATOMIQUE.....	1.150.000

604.108 – INSTITUT DROIT ECONOMIQUE DE LA MER.....	90.000
604.124 – INSTITUT D’ETUDES POLITIQUES MEDITERRANEENNES.....	<u>314.500</u>
	1.613.500
SC. 4.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
604.201 – COTISATIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	1.360.000
604.206 – AIDE HUMANITAIRE D’URGENCE.....	150.000
604.216 – ORGANISATION SECURITE & COOPERATION EN EUROPE.....	12.200
604.217 – COOPERATION INTERNATIONALE.....	3.737.500
604.218 – PROTOCOLE KYOTO.....	300.000
604.219 – EXPO INTERNATIONALE SARAGOSSE 2008 (MIE).....	<u>1.000.000</u>
	6.559.700
	<u>8.173.200</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d’avis contraire.

Abstentions ? Pas d’abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 – SUBVENTIONS

605.101 – ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MONACO.....	7.779.900
605.1012 – OPERA DE MONTE-CARLO.....	761.200
605.102 – COMMISSION NATIONALE UNESCO.....	4.000
605.103 – COMITE NATIONAL ARTS PLASTIQUES.....	11.700
605.104 – C.I.M.....	5.700
605.105 – MUSEE OCEANOGRAPHIQUE.....	61.200
605.106 – INSTITUT DE PALEONTOLOGIE HUMAINE.....	34.200
605.110 – JEUNESSE AVENIR.....	8.000
605.112 – STUDIO DE MONACO.....	21.600
605.113 – SCOUTS ET GUIDES DE MONACO.....	51.500
605.115 – COEURS VAILLANTS.....	56.500
605.116 – JEUNESSE CATHOLIQUE.....	13.400
605.117 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	160.500
605.122 – COMITE NATIONAL TRADITIONS MONEGASQUES.....	8.400
605.124 – COMPAGNIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO.....	5.628.500
605.125 – CENTRE JEUNESSE PRINCESSE STEPHANIE.....	470.000
605.126 – ASSOCIATION DES JEUNES MONEGASQUES.....	101.600
605.128 – ACADEMIE LANGUES DIALECTALES.....	7.000
605.129 – ASSOCIATION FOI ACTION RAYONNEMENT.....	206.000
605.131 – LES ARTS DANS LA RUE.....	157.000
605.132 – ARCHIVES AUDIOVISUELLES.....	655.000
605.133 – A.P.E.E.M.....	9.500
605.137 – FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS.....	1.116.000
605.138 – THEATRE PRINCESSE GRACE.....	1.200.000
605.139 – GARDEN CLUB.....	268.300
605.140 – MONACO DANCE FORUM.....	690.000

605.141 – CULTURE – CONTRIBUTIONS.....	1.411.100
605.142 – DIVERS CONTRIBUTIONS	10.000
605.143 – MEDIARAMA.....	10.400
605.144 – AIDES DIVERSES CULTES.....	<u>34.800</u>
	20.953.000
SC. 5.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
605.220 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE	7.679.000
605.230 – VOYAGES ECOLIERS - PROJET JEUNES.....	130.900
605.234 – PROGRAMME JEUNESSE	<u>111.500</u>
	7.921.400
	<u>28.874.400</u>

M. le Président.- Je donne la parole à Madame la Présidente de la Commission de la Culture.

Mme Michèle DITLOT.- Une petite interrogation qui s'adresse encore à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, en charge de la culture.

A présent que la sérénité semble être revenue au sein des musiciens de l'Orchestre Philharmonique, est-il envisagé qu'ils enregistrent prochainement des disques ? Et d'autre part, peut-on savoir si l'Orchestre bénéficiera d'un Chef titulaire dès le premier trimestre 2007 ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- La réponse à la première question est qu'il n'y a aucune espèce d'objection à ce qu'il soit procédé à des enregistrements de disques. Je crois que la nouvelle direction administrative et artistique de l'Orchestre, en liaison avec les musiciens, a bien cette intention.

Pour la deuxième question qui concerne le Directeur musical, vous savez comme moi, Madame DITLOT, que les recherches sont forcément longues et, même si elles devaient aboutir rapidement, il est bien évident que celui qui serait choisi, de toute façon, aurait déjà un certain nombre d'engagements ; donc on ne peut pas imaginer qu'un nouveau Directeur musical prenne ses fonctions à temps plein à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, à très brève échéance. En revanche, je pense que dès qu'il sera choisi, il y aura une négociation pour déterminer dans quelle mesure il ne pourrait pas collaborer artistiquement avec l'Orchestre avant de prendre à temps plein ses fonctions, c'est-à-dire avant la fin de ses engagements actuels et ceci, quel que soit le Chef d'Orchestre qui sera définitivement choisi. Je crois que le même problème se pose dans tous les cas de figure.

Mme Michèle DITLOT.- On peut espérer pour 2007, quand même ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il n'est jamais interdit d'espérer, au contraire : je crois qu'il faut être positif et vous savez comme moi, Madame la Présidente, que nous ne ménageons pas nos efforts et tout particulièrement S.A.R. la Princesse de Hanovre.

Mme Michèle DITLOT.- Merci.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, nous vous écoutons.

M. Claude BOISSON.- L'article 605.140 « Monaco Dance Forum », nous en avons déjà parlé. Je voudrais insister sur la conviction que j'avais des retombées évidentes de cette manifestation : il suffisait de regarder hier soir la télévision à TF1, à un moment de forte écoute, peu avant les informations, le reportage qui en a été fait. Je crois que non seulement ça démontrait les retombées importantes de cette manifestation, mais également notre diversité culturelle, la façon également de faire de la culture qui ne soit pas de la culture élitiste, je confirme donc ce soir, mon encouragement à cette manifestation.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Mme Michèle DITLOT.- Je partage tout à fait l'avis de M. BOISSON là-dessus.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 – SUBVENTIONS

606.101 – CROIX-ROUGE MONEGASQUE.....	1.561.000
606.102 – AMICALE DES DONNEURS DE SANG.....	31.000
606.103 – ASSOCIATION MONDIALE (AMADE).....	155.000
606.113 – SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX.....	75.200
606.114 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	163.400
606.127 – ASSOCIATION MONEGASQUE HANDICAPES MOTEURS.....	100
606.129 – JEUNE J'ECOUTE.....	350.000
606.130 – AIDE ET PRESENCE.....	52.500
606.135 – LUTTE CANCER.....	100.000
606.137 – AMAPEI – CAPS.....	1.235.000
606.139 – MISSION ENFANCE.....	<u>94.300</u>
	3.817.500

SC. 6.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

606.203 – PRESTATIONS SOCIALES AUX ETUDIANTS MONEGASQUES.....	100.000
606.204 – GRATIFICATIONS & AIDES SOCIALES.....	205.000
606.205 – BOURSES D'ETUDES.....	2.122.000
606.206 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE.....	290.200
606.207 – AIDE A LA FAMILLE.....	125.000
606.208 – FONCTIONNEMENT CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE.....	710.400
606.209 – AIDE TRAVAILLEURS-INDEPENDANTS AUXILIAIRES.....	1.090.000
606.211 – AMELIORATION HABITAT.....	300.000
606.212 – MEDECINS – INDEMNITE COMPENSATOIRE.....	74.000
606.215 – ALLOCATION DE LOYER.....	14.600
606.216 – AIDE AUX PERSONNES AGEES.....	287.000
606.217 – CENTRE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE.....	141.000
606.218 – STRUCTURE D'ACCUEIL SPERANZA.....	344.000
606.219 – FORMATION PROFESSIONNELLE.....	60.500
606.220 – PRESTATIONS SOCIALES EN NATURE.....	345.000
606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	8.460.00
606.223 – MESURES EN FAVEUR PERSONNES HANDICAPEES.....	360.000
606.224 – BONIFICATION PRETS ACCESSION PROPRIETE.....	20.000
606.228 – AIDE A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE.....	560.000
606.238 – AMAPEI – FOYER VIE HANDICAPES.....	438.000
606.242 – ALLOCATION DIFFERENTIELLE DE LOYER.....	1.450.000
606.246 – COLONIES DE VACANCES.....	<u>88.900</u>
	17.585.600
	<u>21.403.100</u>

M. le Président.- Nous écoutons Madame la Présidente de la Commission de la Culture.

Mme Michèle DITTLLOT.- Monsieur le Président, c'est à propos de la ligne 606.103 « AMADE » : 155.000 €, subvention évoluant modérément. Il y a peu de temps encore, l'AMADE Mondiale comptait un Secrétaire Général bénévole. Est-il exact que depuis peu, ce ne soit

plus le cas et que le Secrétaire Général actuel, résidant en Afrique du Sud, perçoive à présent un salaire et bénéficie de l'aide de deux secrétaires appointées par l'AMADE à Cape Town ? Si cela est le cas, j'engage le Gouvernement à veiller à ce que ces nouveaux salaires ne desservent pas la carrière des enfants du pays employés en Principauté par l'AMADE Mondiale. Il s'agit, je pense, de quatre ou cinq personnes.

M. le Président.- Le Gouvernement a-t-il une réponse à formuler ?

M. le Ministre d'Etat.- On vous le dira, Madame, mais personne ne peut répondre.

M. le Président.- Merci de noter la question.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous prie de m'excuser, il n'était pas dans mon intention de vous coller, Monsieur le Ministre, mais j'ai eu cette information, il y a très peu de temps après que nous ayons eu nos séances privées.

M. le Ministre d'Etat.- On vous répondra, Madame.

M. le Président.- La question est notée.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 7 – DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 – SUBVENTIONS

607.101 – CENTRE FORMATION ASM FC.....	2.119.300
607.105 – YACHT CLUB DE MONACO.....	361.300
607.107 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	381.800
607.110 – FEDERATION MOTONAUTIQUE.....	52.000
607.117 – AGFIS – ATP.....	<u>116.800</u>
	3.031.200

SC. 7.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

607.202 – SPORT SCOLAIRE.....	1.041.700
607.203 – COMITE OLYMPIQUE.....	4.822.700
607.204 – AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU.....	245.000
607.208 – BOURSES SPORTIVES.....	<u>56.000</u>
	6.165.400
	<u>9.196.600</u>

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Une question, Monsieur le Conseiller de l'Intérieur, s'il vous plaît : est-ce que le Centre de Formation serait susceptible de connaître des modifications dans son fonctionnement, ou pas ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Qu'entendez-vous par « des modifications » ?

M. Claude BOISSON.- Des modifications d'organisation. Aujourd'hui, le Centre de formation gère lui-même son organisation, un certain nombre de professeurs qu'il emploie. Peut-il être imaginé que cela se fasse différemment, sous la forme, par exemple, d'une externalisation ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vois très bien ce à quoi vous faites allusion et aux rumeurs qui sont parvenues à vos oreilles. Je crois très simplement que l'AS Monaco Football Club, dans l'ensemble de son fonctionnement, comme d'ailleurs me semble-t-il, vous l'y engagez, essaie de regarder poste par poste s'il n'y a pas de possibilité de réduction de coût. A ce titre, l'équipe dirigeante a examiné l'ensemble de l'activité de l'AS Monaco Football Club. Alors, en ce qui concerne le Centre de Formation, c'est vrai qu'il y a peut-être eu quelques interrogations en ce qui concerne certains coûts, qui sont apparus – d'après ce que je crois savoir – comme plutôt supérieurs à la moyenne des clubs professionnels français de même importance. En revanche, je peux vous assurer qu'en ce qui concerne les dépenses d'enseignement du Centre de Formation, d'après les éléments d'information qui ont été portés à ma connaissance, il n'est pas dans les intentions de l'AS Monaco de modifier le système existant.

M. Claude BOISSON.- C'est l'essentiel. Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Oui, parce que je vous rappelle que la somme que nous votons, de l'ordre de 2 M€, doit représenter en étant large 3,5 % du budget de l'AS Monaco Football Club et que s'il y a des économies à faire, c'est sans doute du côté des transferts et de certains transferts plus qu'onéreux qui ont été réalisés pour des résultats pour le moins pas à la hauteur des investissements réalisés. Alors, nous n'accepterons pas que l'on touche à 2 ou 3 % des dépenses, que représente le Centre de Formation, car c'est l'avenir du club et ce n'est certainement pas là que sont à faire les économies pour une bonne gestion de l'AS Monaco Football Club que nous appelons de nos vœux.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'enregistre vos propos, Monsieur le Président, mais comme vous le savez, je ne m'occupe pas des transferts à l'AS Monaco, ni des salaires des joueurs.

M. le Président.- J'entends ce que vous dites aussi sur la recherche d'économies, Monsieur le Conseiller.

M. le Ministre d'Etat.- C'est peut-être dommage que M. MASSERON ne s'occupe pas des transferts, mais je signale que si vous regardez cette ligne, elle est résolument la même de 2.119.300 €. Elle est toujours la même parce que c'est le tarif syndical fixé par la Ligue 1 du maximum des collectivités territoriales pour la formation des joueurs et elles font toutes pareil. Vous n'avez qu'à regarder dans les vingt budgets des collectivités qui ont des clubs, il y a 2.119.300 €.

M. le Président.- Apparemment, ils ne la réévaluent pas avec l'inflation, puisque chaque année, c'est la même somme. C'est une des rares lignes qui n'a pas évolué, effectivement, avec l'inflation.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

III. MANIFESTATIONS

CH. 8 – ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 – SUBVENTIONS

608.103 – FESTIVAL INTERNATIONAL TV / MEDIAX	4.850.000
608.104 – EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBILES.....	8.920.000
608.112 – FESTIVAL MONDIAL THEATRE AMATEUR	1.000
608.114 – MANIFESTATIONS NOUVELLES.	100.000
608.116 – EXPLOITATION GRIMALDI FORUM SAM.....	7.050.000
608.120 – CONGRES MEDICAL.....	38.000
608.129 – GRANDS PRIX MAGIQUES	160.800
608.130 – EXPOSITIONS FLORALES.....	14.000
608.132 – MANIFESTATIONS SPORTIVES.....	1.015.300
608.134 – MONACO INTER EXPO.....	440.000
608.137 – EVENEMENT CULTUREL GRIMALDI FORUM.....	4.850.000
608.141 – CONVENTION SERVICES ASM FC SAM.....	<u>1.825.000</u>
	29.264.100

SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

608.201 – MANIFESTATIONS NATIONALES	433.000
608.2012 – CAMPAGNE ELECTORALE.....	40.000
608.205 – CONGRES – RECEPTIONS.	1.420.000
608.206 – CONGRES – CONTRIBUTIONS.....	1.200.000
608.207 – MANIFESTATIONS CULTURELLES.	479.700
608.213 – ANIMATION.....	<u>150.000</u>
	3.722.700
	<u>32.986.800</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

IV. INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CH. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 – SUBVENTIONS

609.112 – ACTIVITES AUDIO-VISUELLES	750.000
609.117 – CHAMBRE DE DEVELOPPEMENT	1.000.000
609.119 – COORDINATION TUB-CAM	147.000
609.121 – MC2D	<u>30.000</u>
	1.927.000
SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
609.201 – AIDE COMMERCE.....	390.000
609.202 – AIDE INDUSTRIE.....	1.390.000
609.203 – PROSPECTION ECONOMIQUE.....	20.000
609.204 – BONIFICATIONS DE PRETS.....	26.000
609.208 – ETUDES ECONOMIQUES.....	2.000.000
609.210 – AIDE VEHICULES ELECTRIQUES & COVOITURAGE.....	270.000
609.213 – RACHAT INVESTISSEMENT.....	1.000
609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	2.500.000
609.218 – EXPLOITATION GARE.....	<u>750.000</u>
	7.347.000
	<u>9.274.000</u>

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais avoir quelques informations concernant le plan d'activités de la Chambre de Développement, puisque nous sommes sur le point de voter une subvention de l'ordre d'1 M€. Quel est donc le programme prévu en 2007 ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il y a un programme de prévu effectivement sur l'année 2007 qui fait suite à ce qui a déjà été entrepris l'an dernier, notamment la

mission à Londres qui avait été organisée en mars 2006. Cette démarche sera poursuivie et encore approfondie l'année prochaine. Il y a également des démarches dans des pays du Nord de l'Europe, Suède, Danemark, Norvège, qui sont prévues pour l'année à venir.

Ce que je vous propose, c'est que nous vous adressions, dans les prochains jours, le programme tel qu'il est aujourd'hui envisagé, de toutes les missions que la Chambre de Développement Economique souhaite accomplir dans le courant de l'année qui vient.

M. le Ministre d'Etat.- J'ajoute qu'une mission vient d'être accomplie en Algérie, qui donnait, d'après les chefs d'entreprise que j'ai rencontrés, des résultats extrêmement intéressants sur un certain nombre de marchés en Algérie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ce serait intéressant que l'information puisse être partagée.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avouerez que ce ne sont pas des informations qui méritent un débat en séance publique, parce qu'il y a quand même la confidentialité commerciale et que ce n'est pas nécessaire d'étaler les cahiers des charges des entreprises en séance publique, donc je préférerais que ce genre de questions vienne en séance plénière.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mon objet n'est pas, naturellement, que vous nous dévoiliez la partie confidentielle des missions économiques, mais de nous parler des actions que peut faire la Chambre de Développement Economique pour promouvoir la Principauté. Il me paraît normal d'être informé de ses actions qui ont une double vocation tournée vers l'extérieur et tournée vers l'intérieur des entreprises implantées en Principauté. C'est dans ce sens-là où je pense qu'il est intéressant de partager les orientations stratégiques et les plans d'action imaginés par la CDE.

M. le Ministre d'Etat.- On est d'accord.

M. le Président.- J'allais intervenir pour aller dans le sens de ma Collègue, mais bon, puisque vous êtes d'accord, Monsieur le Ministre, car ça n'a rien d'étonnant qu'on vous demande ce que fait la Chambre de Développement, son plan d'action et comment est utilisé le million d'euros qu'on lui donne. Mais bon, vous êtes d'accord, je ne veux pas polémiquer.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas une polémique. J'ai dit que je suis d'accord. Il y a de belles opérations en Algérie et je ne peux pas vous en dire plus en séance publique.

M. le Président.- Voyez, on apprend ce soir qu'il y a des opérations en Algérie. Je ne crois pas, bien que nous ayons posé des questions en séance privée – c'était au Budget Rectificatif en octobre – qu'on ait appris alors qu'il y avait une mission en Algérie. Très bien, on l'apprend grâce à Mme POYARD-VATRICAN.

M. le Ministre d'Etat.- Merci de votre question. Ce n'est pas confidentiel qu'il y ait eu une opération en Algérie. Je pense que ça mériterait des rapports de temps en temps pour que vous soyez informés.

M. le Président.- C'est vrai qu'on en a moins parlé que du voyage de Zinedine ZIDANE, mais bon...

M. le Ministre d'Etat.- C'était en même temps, mais chacun voit ce qu'il veut.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, nous vous écoutons sur le même chapitre.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Sur le même chapitre mais pas sur la même ligne : c'est sur les activités audiovisuelles. En fait, c'est une intervention *sur la liberté d'expression* et j'ai choisi cette ligne pour la faire parce que je ne savais pas trop bien où la placer. Vous le savez, Monsieur le Ministre, je ne mâche généralement pas mes mots et je suis très attachée à pouvoir continuer à le faire en toute liberté. Constaté que la liberté d'expression, valeur absolument nécessaire à toute démocratie moderne et un de ses corollaires fondamental, le droit à l'information sur l'action publique, sont écorchés, voire malmenés, m'inquiète au plus haut point. *En partant des pressions exercées sur telle ou telle rédaction de presse, tel ou tel pharmacien, jusqu'à l'impossibilité de disposer, pour les parlementaires de la copie de rapport sur le Fonds de Réserve Constitutionnel ou sur les finances du Conseil National, j'entrevois les résurgences de pratiques issues d'une époque que je pensais révolue.* Alors, oui, cette liberté est une liberté qui gêne, qui peut peut-être blesser même, mais finalement, n'est-ce pas là le lot de toute vie publique, quant au droit à l'information ? N'est-il pas légitime pour la population d'exiger d'avoir un plein accès à toute information concernant la gestion de l'Etat dont il est ressortissant ? Dès lors, ne doit-on pas, nous, plus que tous autres, qui sommes au centre du dispositif, veiller à ce que chacun puisse s'exprimer comme il l'entend, veiller à ce que la pluralité de la presse, donc de l'information, existe et enfin que chaque élu soit en mesure de disposer de toute information nécessaire à l'accomplissement de la mission que lui a confiée le peuple ?

A ce titre, j'aurais trois requêtes à formuler :

- Premièrement, que toute pression avérée pour empêcher l'usage de la liberté d'information soit considérée comme un abus de pouvoir.
- Deuxièmement, que chaque élu dispose de *copies* de tous les documents nécessaires à sa tâche et qu'il puisse en disposer comme il l'entend. *Il n'appartient pas à un petit nombre de décider si une information est pertinente ou pas, mais à ceux que nous représentons les uns et les autres.*
- Troisièmement, afin qu'on réfléchisse à un système qui permette de garantir et préserver la pluralité de la presse et son indépendance, pourquoi ne pas penser à une subvention, comme cela se pratique d'ailleurs chez notre voisin, et quand nos finances nous le permettrons, cela va de soi ? Après tout, nous subventionnons déjà une chaîne de télévision qui appartient à un groupe qui, *a priori*, n'a pas besoin d'être aidé. Alors, pourquoi n'en ferions-nous pas autant pour ceux qui consacrent exclusivement leur travail à la vie de la Principauté ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Madame, je voudrais que vous précisiez votre question, parce qu'en dehors d'un verbiage – excusez-moi – un peu confus et un peu général, je n'ai pas compris votre question. Donc, je vous demande quelle est votre question ?

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- C'est une déclaration, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Ah, c'est une déclaration ! Donc, il n'y a pas de réponse.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Oui. Déclaration qui tend à considérer qu'il manque une liberté d'information. Nous ne pouvons pas disposer des copies de l'intégralité des documents en interne, en tant que parlementaires. Je n'ai pas l'impression que la presse soit totalement libre. Alors, c'est peut-être une erreur de ma part, mais quand je vois les débats qui sont retranscrits, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait une grande liberté d'information. Si vous voulez une question, je vous demande quel est votre sentiment. Et si vous voulez que je vous la précise, je peux encore vous demander très précisément : *est-ce que vous trouvez normal qu'un certain nombre de documents ne soient pas à disposition des élus en copie ?*

M. le Ministre d'Etat.- Non, Madame. Je peux vous dire que je n'ai pas eu l'impression – comme vous tous, je rencontre les journalistes – qu'il pèse une chape de plomb au-dessus d'eux et j'ai le sentiment qu'ils ont accès à beaucoup d'informations, tout autant que dans le pays voisin, largement autant.

Sur l'autre question, que vous n'avez pas accès à certaines pièces, alors dites-moi lesquelles, parce que je suis partisan de la transparence, donc on vous donnera tous les documents que vous souhaitez. Je ne peux pas vous dire mieux.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- *Le rapport sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, le procès-verbal de la Commission de Placement des Fonds.*

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, toutes les copies des courriers que m'adresse le Ministre d'Etat sont, depuis que je suis Président, diffusées à tous les Conseillers Nationaux et vous avez reconnu vous-même que vous avez accès au rapport sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, et vous en avez même recopié de très longs extraits pendant toute la durée d'une Commission Plénière.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Oui, j'ai recopié pendant deux heures et demie et je pense que j'aurais pu utiliser mon temps à faire autre chose de plus utile à ma fonction d'élue ! Effectivement, Monsieur le Président.

M. le Président.- Donc où est le problème ? Vous avez donc accès à toutes les informations.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je souhaiterais en avoir une copie pour pouvoir la travailler chez moi, tranquillement, comme vous le faites certainement, Monsieur le Président.

M. le Ministre d'Etat.- Ah ! Si c'est une question de confort, on va y veiller.

M. le Président.- Vous faites un procès d'intention, parce que les seuls documents sont ici, au Conseil National, et la copie que je reçois en tant que membre de la Commission de Placement des Fonds, je la consulte comme vous ici, mais c'est certain que j'y suis plus souvent que vous. Mais je les consulte ici, comme tous les autres élus. M. REY, je lui rends hommage pour son objectivité sur ce point ; vous a déjà répondu, comme moi, en séance privée, que ça a toujours été comme cela parce que le Conseil National a toujours estimé que ce document-là ne pouvait pas circuler en ville et se retrouver par exemple sur des sites Internet...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Il n'est pas question de le faire circuler sur des sites Internet !

M. le Président.- ... les informations confidentielles sur le placement de nos actions. Voulez-vous que la concurrence puisse avoir connaissance de toutes les stratégies de placements de la Principauté ? Voulez-vous qu'on retrouve cela sur les sites Internet comme on y retrouve le rapport sur les Finances du Conseil National que nous avons, en toute transparence, diffusé à tous les élus ? Franchement, ce que vous faites ce soir, c'est de la démagogie !

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- *Je ne vous permets pas de dire que je fais de la démagogie, je suis une élue comme vous et je représente des gens qui ont le droit à l'information. Cette information-là, il n'y a pas de raison qu'elle soit camouflée. Il y a des dépenses publiques qui sont financées par le Fonds de Réserve, il n'y a pas de raison que nous ne puissions pas avoir copie de ce document.*

M. le Président.- Je regrette que vous n'ayez pas fait ces interventions dans les cinq dernières années, sous l'ancienne législature, quand vous faisiez partie de l'ancienne majorité, parce que...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je les ai faites, Monsieur.

M. le Président.- Eh bien écoutez, on ne les entendait pas.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Vous n'étiez pas là pour les entendre.

M. le Président.- Peut-être qu'à l'époque vous vous censuriez, mais moi, je suivais les débats et donc, vous ne les avez pas faites en public en tout cas.

Vous avez consulté ces documents, comme tous les autres élus, au siège du Conseil National. Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant. Vous avez accès à toutes les informations, mais il faut se déplacer une heure ou deux. Quand on est un élu, je pense qu'on doit être capable de trouver une heure ou deux de temps en temps pour travailler pour le Conseil National, pour votre activité politique, Madame.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Qu'est-ce que vous croyez que nous sommes tous en train de faire, ici ? Vous, vous êtes au Conseil National toute la journée, c'est très facile pour vous, nous, nous avons des professions, vous le savez, et ce n'est pas facile.

M. le Président.- Mais moi aussi, Madame, j'ai une profession.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Quant au procès d'intention de dire que ces documents vont finir sur Internet, je suis désolée, *je n'ai pas l'habitude de publier les documents internes sur Internet. Alors, je vous en prie, si vous avez des procès d'intention à faire, vous les faites à quelqu'un d'autre.*

Ceci dit, je représente des gens qui ont le droit à l'information, comme vous.

M. le Président.- Eh bien, informez-les. Vous êtes élue pour les informer, Madame.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- C'est ce que je fais à travers les différentes séances publiques.

M. le Président.- Parfait !

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je ne comprends pas pourquoi des documents qui concernent les dépenses publiques de l'Etat ne nous sont pas donnés en copie, au même titre que le Budget !

M. le Président.- Demandez à M. Henry REY, il vous expliquera.

Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voudrais témoigner, en tant qu'élue, que j'ai accès à toutes les informations qui sont nécessaires. Il y a des informations qui sont traitées de manière différente, mais les documents dont parle Mme PASQUIER-CIULLA sont consultables au Conseil National, on peut les consulter autant qu'on veut, il n'y a aucun problème à ce niveau-là. Tous les documents, les rapports sont diffusés à l'ensemble des élus qui ont tous exactement le même traitement. Je ne comprends pas l'énerverment de ma Collègue sur le sujet, on fait tous notre travail comme on l'entend et si on souhaite venir consulter des documents au Conseil National, on le fait.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Comment pouvez-vous justifier que ces documents ne soient pas à notre disposition, comme le reste ? Pourquoi est-ce que ces documents-là sont cachés et pas les autres ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ils sont à notre disposition et ne sont pas cachés.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je suis désolée, mais pourquoi est-ce que vous avez une copie du Budget, alors ? Pourquoi ne venez-vous pas consulter le document budgétaire ici, au Conseil National ? Pourquoi en avons-nous une copie ? C'est la même chose.

M. le Président.- Ce n'est pas du tout la même chose, chacun pourra le comprendre, lorsqu'il s'agit des stratégies de placement du Fonds de Réserve de l'Etat.

Monsieur CELLARIO demande la parole.

M. Claude CELLARIO.- Ce que je retiens de cette conversation, c'est la confusion de Mme PASQUIER-CIULLA. Elle considère, que si elle ne reçoit pas tout chez elle, elle n'est pas informée. *A priori*, ce n'est pas comme cela qu'on voit la liberté d'expression et d'information. La liberté d'information est que l'on peut y accéder et depuis 2003, cette règle est respectée au Conseil National. Toutefois je reconnais que nous ne voulons pas que certains documents sortent de cette enceinte. Certes

c'est un choix délibéré, mais cela n'empêche pas un Conseiller National de consulter tous les documents désirés. D'autres en ont témoigné avant moi, de cette liberté d'information.

Pour répondre à M. le Ministre sur ce point, je suis d'accord avec lui. Si maintenant on parle de « confort personnel » les choses sont différentes. Il est vrai que pour des raisons sans doute légitimes, étant donné que la plupart des Conseillers Nationaux exercent une activité professionnelle en dehors de leur mandat, recevoir toutes les informations et autres documents chez soi serait plus facile mais, pour certains documents, cela s'avère impossible. Néanmoins, chacun peut consulter au Conseil National quand il veut.

Je rappelle que depuis 2003, cet effort de démocratisation est réel et énorme. Je connais d'autant plus le sujet que, lors de mon élection en 1993, j'étais informé de pas grand-chose, voire de rien.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- *Je voudrais réitérer ma question au Gouvernement : est-ce que le Gouvernement trouve normal que ces documents ne nous soient pas adressés en copie ? Si c'est une décision majoritaire et du Gouvernement, je ne pourrai que m'y plier ; si c'est une décision de la majorité, je pourrai m'en plaindre et si le Ministre d'Etat considère qu'il est normal que ce document ne soit pas transmis aux élus... je pose la question au Ministre d'Etat, pas à vous, Monsieur le Président...*

M. le Président.- Il y a un seul document qui est au Conseil National. Je tiens quand même à mettre les choses au point : vous recevez tous les jours des dizaines de pages de documents sur tous les sujets, toutes les lettres du Ministre qui sont reçues, toutes les lettres des Conseillers de Gouvernement qui me sont adressées, je les fais suivre – c'était loin d'être le cas quand moi j'étais Conseiller National – vous recevez tous les procès-verbaux possibles de toutes les réunions. Bon, il y a un document, un seul qui fait exception, c'est la gestion, dans le détail, de notre Fonds de Réserve. Moi, je considère, sans démagogie, j'en assume la responsabilité, qu'il y a un certain nombre de stratégies de placement de fonds qu'il n'est bon de voir circuler par dizaine de copies, sur des bureaux, partout en ville et qu'il y a un danger pour notre pays et pour son intérêt national. Si M. le Ministre considère que non, moi, je vous le donne et il en prend la responsabilité, mais alors je le donne à tous les élus et après, on verra ce qu'il adviendra.

Monsieur le Ministre, je veux que vous preniez vos responsabilités.

M. le Ministre d'Etat.- Je les prends tout à fait, mes

responsabilités. Je considère qu'il y a des documents qui doivent être de nature publique et diffusés largement. Celui que vous êtes en train d'étudier, le projet de Budget de l'Etat, c'est un document public. Et puis, il y a des documents d'information – comme dans tous les pays, allez voir dans tous les pays européens et aux Etats-Unis, c'est pareil – auxquels les parlementaires peuvent accéder – parce qu'ils sont parlementaires et qu'ils ont une responsabilité particulière dans l'Etat – mais qu'il n'est pas nécessaire d'avoir, ni même possible dans certains cas, une diffusion de nature publique. Je suis désolé, Madame, même pour des raisons concurrentielles. Si je publie, par exemple dans le journal – je prends un exemple anodin – la rentabilité de chacune des OPCVM des sept grandes banques monégasques, j'ai un procès, parce que je fais de la publicité, parce que je suis en train de classer les banques par niveau de rentabilité. C'est normal que vous, vous sachiez la rentabilité des fonds, mais je ne suis pas chargé – sinon on va croire que je fais de la publicité – de diffuser ces informations au grand public, d'autant plus qu'il peut y avoir des explications complémentaires plutôt qu'un seul chiffre. C'est normal, il y a des documents publics, qu'on peut mettre sur Internet, je suis d'accord, et puis il y a des documents qui sont à la disposition des parlementaires pour leur permettre d'avoir un certain nombre de réponses à leurs questions que légitimement ils se posent. Et cela, ça existe dans toutes les démocraties. Certains documents, je demande qu'ils ne soient pas photocopiés, je demande qu'ils ne soient pas diffusés, parce qu'ils ont un caractère confidentiel, pas confidentiel parce qu'on cache des choses, non, Madame, on ne cache rien. On est quand même dans un système de représentation parlementaire. Jusqu'à maintenant, ce n'est pas la démocratie directe. On ne met pas les OPCVM aux enchères sur la Place de la Condamine, Madame ! En cela, je dis que les parlementaires ont droit à une information qui n'est pas nécessairement grand public, je le dis même devant la presse, en séance publique, parce que ça me paraît normal en démocratie. C'est le fonctionnement normal.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Si vous permettez, Monsieur le Ministre, je suis tout à fait d'accord avec vous à une exception près, dans notre cas aujourd'hui – et nous allons reprendre le débat que nous avons tenu il y a quelques jours de cela – *le document en question entérine des dépenses publiques et c'est en cela qu'il devrait être public.*

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, quand je donne un document aux parlementaires et que je le retrouve trois jours après dans le journal, je ne suis pas content ! J'estime que la déontologie n'a pas été respectée dans ce cas-là, Madame.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je ne sais pas de quoi vous vous plaignez...

M. le Ministre d'Etat.- Je me plains de choses précises et je peux vous les dire, je trouve que ce débat, c'est un peu trop, Madame.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je ne comprends pas de quoi vous parlez, Monsieur le Ministre. Précisez votre pensée.

M. le Ministre d'Etat.- Je parle des indiscretions que se permettent, par rapport à la Principauté de Monaco, de faire certains parlementaires. C'est tout, Madame.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je ne comprends pas, dites-en plus.

M. le Ministre d'Etat.- Et ça, c'est contraire à vos devoirs et à la déontologie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Mais de quelle déontologie parlez-vous, Monsieur le Ministre, nous sommes des parlementaires !

M. le Ministre d'Etat.- De celle des représentants de la Principauté, Madame. Comme tout parlementaire de tout grand Etat du monde, vous avez des devoirs et des devoirs, notamment, de ne pas diffuser n'importe quoi pour se faire valoir.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Est-ce que vous pouvez donner des exemples précis ? Parce que j'avoue ne pas comprendre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous les donnerai, mais pas en séance publique, excusez-moi. J'ai une liste.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Très bien. J'espère que vous ne visez pas d'intervention que j'aurais pu faire, moi, parce que je n'en n'ai pas faite.

M. le Ministre d'Etat.- Non, non.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Voilà, c'est gentil de le préciser, parce que tout ce que je demande, c'est d'avoir un accès simple à l'information qui concerne les dépenses publiques.

M. le Président.- Vous avez accès à toute l'information puisque vous avez pris des pages de notes du document en question et vous pouvez venir aussi souvent que vous le souhaitez lire ce document dont vous avez parlé ce soir sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Je donne la parole à Monsieur le Président de la Commission des Finances qui l'a demandée le premier, puis à Monsieur PALMARO.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Il y a des interventions que je ne comprends pas bien.

Sur la presse : la presse est là, il ne me semble pas qu'elle subisse de pression particulière, on ne crypte pas ce qu'on dit, nous sommes en séance publique, la presse est là. Bon, je n'ai pas bien compris, vous m'expliquez.

Sur le rapport du Fonds de Réserve, vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas accès à l'information. La façon dont vous présentez les choses, Madame PASQUIER-CIULLA, est un véritable mensonge...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Ça suffit maintenant. Je ne vous permets pas de dire que je mens, enfin ! J'ai dit que j'étais venue prendre des notes ici ! Arrêtez de déformer les propos des gens !

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous ai laissée parler, j'ai attendu que vous ayez fini, largement, je vous prie d'avoir la courtoisie de me laisser parler à mon tour.

Vous avez dit qu'il y a un problème d'accès à l'information et que vous n'avez pas accès aux informations. Je vous dis : « c'est faux ». Que vous trouviez peu agréable de devoir perdre deux heures de votre précieux temps, deux fois par an, pour venir recopier quelques pages, certes, je peux l'admettre et vous pouvez vous en plaindre, c'est votre droit.

Moi, en tant que Président de la Commission des Finances, et la majorité du Conseil National, comme le Conseil National précédent, et comme semble-t-il le Gouvernement également, nous estimons qu'il y a des documents qui restent à l'intérieur du Conseil National. Alors, vous avez le droit de vous en plaindre mais vous n'avez pas le droit de dire que vous n'avez pas accès à l'information, parce que cela, c'est un mensonge !

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je n'ai jamais dit que je n'avais pas accès à l'information.

M. le Président.- Si !

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Non ! J'ai dit que je venais recopier l'information ici.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Faites lire la cassette !

M. le Président.- Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Je ne sais pas si ça va calmer Monsieur le Ministre...

M. Jean-Pierre LICARI.- Vous pouvez toujours essayer, Monsieur PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- En essayant de ne pas faire de galimatias !

(Rires).

M. le Président.- Ça, ça renvoie à une autre séance, Monsieur PALMARO, c'est bien cela ?

M. Vincent PALMARO.- Oh, peut-être que certains téléspectateurs l'ont vue !

Je voudrais redemander si la liste que vous aviez – parce que vous avez une liste – est confidentielle. J'aimerais bien la voir. Je peux m'engager à ne pas la transmettre, mais j'aimerais bien la voir. Je ne sais pas si c'est possible, mais je voulais vous la demander.

M. le Ministre d'Etat.- On peut l'établir.

M. Vincent PALMARO.- Elle n'est pas établie, mais vous pouvez ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, oui.

M. Vincent PALMARO.- Bien, alors j'aimerais bien la voir pour la lire. Si c'est possible.

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait.

M. Vincent PALMARO.- Je ne la copierai pas, devant vous, je la lirai, c'est tout.

M. le Ministre d'Etat.- Vous pourrez la regarder et vous en souvenir.

M. Vincent PALMARO.- Je suis encore membre de la Commission de Placement des Fonds et à ce titre, j'ai le document, jusqu'en avril. A partir d'avril, je n'aurai plus le document, parce que je ne crois pas que je serai membre de la Commission de Placement des Fonds.

(Rires).

Mais au fond, en écoutant, je me demandais tout de même au nom de quoi j'ai ce rapport et les autres élus ne l'ont pas. C'est vrai. C'est quelque chose qui me gêne. Voyez, ça fait quatre ans que ça se passe ainsi et je ne me suis jamais posé la question, mais compte tenu de ce qui se dit ici, c'est vrai en théorie, alors, je n'exige pas que ce document soit en public, d'ailleurs, je demande à ce qu'il ne soit pas dans le public, je partage votre avis, mais enfin, il y a des élus qui ont ce rapport et d'autres qui ne l'ont pas. Qu'en pensez-vous, Monsieur le Ministre ? Parce que nous avons les mêmes responsabilités, nous représentons les électeurs, comme vous le disiez.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai qu'un discours, Monsieur le Président. Je souhaite que les élus aient accès à toute l'information, c'est pour cela que je suis aussi d'accord pour vous donner un mode d'emploi, pour dire ce qu'on peut diffuser et ce qu'il est préférable de ne pas diffuser. Mais j'estime que tous les élus doivent avoir accès à l'information. Si ce n'est pas le cas, il faut s'organiser pour que ce soit le cas, mais je demande à l'inverse que les élus respectent des règles de savoir qu'il y a des choses qu'on ne rend pas public et des choses qu'on peut rendre public.

M. Vincent PALMARO.- Je le comprends très bien et je partage votre avis. Mais ne croyez-vous pas que les élus étant tous des élus, ils pourraient avoir certaines informations à caractère confidentiel, peut-être avec un tampon, mais s'engager par écrit, à respecter la non-diffusion, ou quelque chose dans ce genre ?

M. le Ministre d'Etat.- J'ai confiance. Je n'ai pas besoin d'engagement écrit, Monsieur le Président, j'ai confiance. Je n'ai pas de problème, simplement, j'ai quelques désagréments quand je lis dans le journal ce qui a été communiqué de manière confidentielle quelques jours avant. Là, je m'en plains et je dis que c'est dommage. Mais si tous les élus respectent les règles de déontologie, ça serait encore plus facile de diffuser auprès d'eux, ce qui me paraît légitime ; ils ont parfaitement le droit à l'information, mais pour cela, il faut respecter certaines règles du jeu.

M. Vincent PALMARO.- Oui, je le pense aussi.

M. le Président.- Je rappelle que le document dont on parle est à la disposition de tous les élus au Secrétariat Général du Conseil National.

Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- Ce qui pourrait être fait, Monsieur le Président, c'est de nous fournir la liste des

documents accessibles. L'existence de documents accessibles peut nous échapper, à nous Conseillers.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous dirai très simplement, c'est que la liste des choses qu'il ne vaut mieux pas diffuser sera extrêmement courte, c'est donc un document très court parce que 99 % de l'information peuvent être, sans difficulté, rendus public.

M. le Président.- Et c'est le cas.

Je crois que ceux qui reçoivent l'abondant courrier du Conseil National ici présents ne me démentiront pas ; le nombre de procès-verbaux, le nombre de lettres du Ministre d'Etat que vous recevez tous les jours est peut-être trop important pour qu'on puisse vraiment en prendre connaissance avec le temps nécessaire.

Mme Michèle DITTLLOT.- Nous sommes parfois submergés d'informations.

M. le Président.- Merci de le dire, Madame DITTLLOT.

Qui demande encore la parole ? Monsieur le Vice-Président MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- L'incident de ce soir a au moins un mérite, c'est de poser les vraies questions. Quelques-unes. Je me souviens avoir ramené du Conseil de l'Europe un petit fascicule que j'avais fait diffuser à tous les élus sur les rapports d'un élu avec la presse, par exemple. Ce sont des principes simples d'éthique et de morale, parce que nous-mêmes, en tant qu'élus, si nous avons des droits, nous avons surtout des devoirs. Et je reviens sur la nécessité, Monsieur le Ministre d'Etat, vu l'évolution, depuis le changement constitutionnel, du travail qu'il y a à faire de formation des élus. Il faudrait que, comme dans tous les pays où un élu arrive, on lui remet une mallette d'informations avec, à l'intérieur, le règlement du Parlement, des règles d'éthique, comment se comporter, quels documents sont diffusables ou pas diffusables. Je pense qu'à l'avenir c'est quelque chose à laquelle il faudra penser. De la même manière que je considère nécessaire et utile une formation au niveau des élus qui devrait être fortement conseillée, on le constate ce soir.

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Madame DITTLLOT, vous voulez intervenir ?

Mme Michèle DITTLLOT.- Je me rends compte que j'ai laissé filer le temps...

Le titre pouvait regrouper pas mal de choses puisqu'il s'intitule « Subventions diverses » article 605.117. Je voulais dire que cet article regroupe des subventions de fonctionnement d'un certain nombre d'associations culturelles mais il contient aussi une somme provisionnelle destinée à la Direction des Affaires Culturelles afin qu'elle soutienne, je cite : « les artistes locaux souhaitant participer à des expositions à l'étranger ». Si ma mémoire est bonne, au Budget Primitif 2006, nous apprenions que cette somme s'élevait au modeste montant de 15.000 €.

Premièrement, j'aimerais connaître le montant exact de cette somme provisionnelle pour 2007. Je pense qu'elle ne doit pas être très réévaluée.

Je souhaiterais, deuxièmement, que cette subvention puisse soutenir l'exportation de toutes les formes d'art exercé par nos artistes locaux, sans se limiter aux arts plastiques comme semble l'indiquer l'intitulé de cette somme provisionnelle.

Troisièmement, considérant son montant très modeste, je suggère au Gouvernement, à l'avenir, de l'augmenter et de limiter cette allocation aux seuls artistes monégasques et enfants du pays.

Enfin, pour terminer, regrettant que la Commission de la Culture du Conseil National ne fasse pas partie de la Commission de sélection de la Direction des Affaires Culturelles pour l'attribution de cette aide aux artistes, je souhaiterais que la Commission soit destinataire de l'identité des heureux élus.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne peux pas répondre à une réponse aussi précise ce soir. J'en suis tout à fait désolé. Je note la question de Mme DITTLLOT et je lui répondrai en particulier et vous communiquerai la réponse, Monsieur le Président ; mais je ne peux absolument pas vous donner tous ces éléments sur le siège.

Mme Michèle DITTLLOT.- Monsieur le Conseiller, ce sont plus des souhaits que des questions précises.

M. le Président.- Dès que possible, Monsieur MASSERON vous répondra.
 Nous revenons à l'ordre de notre Budget. Nous arrivons aux dépenses d'équipement et d'investissements.
 Madame la Chargée de Mission, je vous en prie.

Mme la Chargée de Mission.-

SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CH. 1 – GRANDS TRAVAUX – URBANISME

701.902 – FRAIS ETUDES URBANISME & GRANDS TRAVAUX.....	2.035.000
701.907 – AMELIORATION SECURITE TUNNELS ROUTIERS	5.000.000
701.908 – TUNNEL OUEST.....	7.500.000
701.910 – LIAISON BVF EST/RN 559.....	10.000
701.911 – URBANISATION SNCF – VOIRIE & RESEAUX	25.000.000
701.9131 – URBANISATION SNCF – ILOT AUREGLIA/GRIMALDI	17.600.000
701.9132 – URBANISATION SNCF – ILOT CHARLES III.....	150.000
701.9133 – URBANISATION SNCF – ILOT CANTON.....	300.000
701.9134 – URBANISATION SNCF – ILOT RAINIER III.....	2.000.000
701.9135 – URBANISATION SNCF – ILOT CASTELLERETTO	23.000.000
701.9136 – URBANISATION SNCF – ILOT PRINCE PIERRE	5.000.000
701.9137 – URBANISATION SNCF – ILOT PASTEUR.....	150.000
701.914 – TRANSPORT COLLECTIF & FUNICULAIRE.....	500.000
701.920 – CONFORTEMENT FALAISE TETE DE CHIEN	704.000
701.976 – TUNNEL MONTANT/RN 7 EST.....	100.000
701.983 – MINI TUNNEL CREMAILLIERE – BVF.....	150.000
701.998 – RAMES TER.....	<u>22.100.000</u>
	<u>111.299.300</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.903 – MOBILITE DURABLE.....	400.000
702.912 – AMELIORATION VOIES CIRCULATION OUVRAGES GENIE.....	320.000
702.914 – PARKING D'OSTENDE.....	1.570.000
702.921 – AMELIORATION PARKING - GARAGES PUBLICS.....	1.650.000
702.923 – PARKING PLACE DU PALAIS	200.000
702.943 – REMISE ETAT & SURVEILLANCE OUVRAGES D'ART.....	825.000
702.962 – PARKING - BUREAUX TESTIMONIO E6.....	3.500.000
702.974 – GESTION DU TRAFIC AMELIORATION CIRCULATION	350.000
702.9741 – REFECTION DE TROTTOIRS.....	<u>555.000</u>
	<u>9.370.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 – BASSIN HERCULE REPARATION OUVRAGES EXISTANTS.....	1.430.000
703.902 – ELARGISSEMENT QUAI ETATS-UNIS – EPI CENTRAL.....	300.000
703.903 – SUPERSTRUCTURES DIGUES NORD & SUD.....	1.000.000
703.904 – SUPERSTRUCTURE DIGUE FLOTTANTE	2.000.000
703.905 – ELARGISSEMENT DARSE NORD	800.000
703.934 – REAMENAGEMENT PORT FONTVIEILLE.....	575.000
703.935 – CONSTRUCTION SUR TERRE PLEIN DIGUE.....	1.000.000
703.940 – OUVRAGES MARITIMES & PORTUAIRES.....	65.000
703.9405 – URBANISATION EN MER – ETUDES.....	5.000.000
703.950 – REFECT. HABILLAGE FR. LARVOTTO.....	600.000
	<u>12.770.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.915 – REAMENAGEMENT SITE RADIO MUSEE.....	20.000
704.919 – ECLAIRAGE PUBLIC - EXTENSION MODIFICATION.....	570.000
704.920 – EGOUTS	1.297.500
704.9281 – HELIPORT EXTENSION (RENOV).....	400.000
704.939 – SERRES D'EZE.....	250.000
704.950 – SIGNALISATION ROUTIERE	115.000
704.954 – TRANSF. ELECTR./APP. PRESSION.....	80.000
704.957 – MARCHÉ CONDAM. & RENOV. PLACE D'ARMES.....	500.000
704.983 – TELESURVEILLANCE EXTENSION	427.200
704.985 – AMENAGEMENT JARDINS	143.000
704.986 – STATION D'EPURATION.....	1.000.000
704.988 – CIMETIERE MONACO	2.000
704.993 – U.I.R.U.I. – EPURATION FUMÉES.....	5.850.000
704.994 – DEV. DURABLE & ENERGIES RENOUV.	1.000.000
704.997 – EQUIPEMENT DES GALERIES TECHNIQUES	50.000
	<u>11.704.700</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.915 – OPERATION LA CACHETTE	6.150.000
705.920 – OPERATION DU DEVENS	22.000
705.930 – C.H.P.G. (MISE A NIVEAU).....	7.000.000
705.9301 – C.H.P.G. ULMS CENTRALE D'ENERGIE	30.000.000
705.9304 – C.H.P.G. – SOLUTION 5.....	4.500.000
705.931 – RESIDENCE ACCUEIL PERSONNES AGEES.....	9.000.000
705.932 – REHABILITATION CAP FLEURI.....	800.000
705.9336 – ZONE A.....	6.900.000
705.936 – OPERATION INDUSTRIA/MINERVE.....	18.070.000
705.946 – OPERATION TESTIMONIO.....	500.000
705.950 – RELOGEMENT DU FOYER D'ENFANCE	1.200.000
705.954 – OPERATION 21-25 RUE DE LA TURBIE	3.720.000
705.965 – OPERATION BOULEVARD RAINIER III.....	760.000
705.982 – ACQUISITION TERRAINS – IMMEUBLES	5.000.000
705.989 – GESTION TECHNIQUE PATRIMOINE IMMOBILIER	15.000
705.990 – GESTION DE L'AMIANTE	200.000
	<u>93.837.000</u>

M. le Président.- Monsieur BOISSON a la parole.

M. Claude BOISSON.- Ça concerne la ligne 705.946 « Opération Testimonio ».

En 2006, le Conseil National s'est prononcé contre la désaffectation de la parcelle qui concernait le projet du Testimonio. J'étais le seul de l'Assemblée favorable à ce projet et je persiste à assumer cette position. Je constate que ce que je craignais se confirme puisque depuis, aucun nouveau projet complet de substitution n'a été présenté avec logements sociaux, commerces, crèche, parkings. J'ai bien noté qu'il y a une ligne inscrite pour 2007, mais en conséquence, je souhaite qu'un projet soit présenté au Conseil National en 2007 car il est préférable de prévoir, déjà, des logements domaniaux après les années 2010 et d'autre part, il n'est pas évident d'entreprendre une étude pour réaliser un parking sans faire simultanément celle de la superstructure de l'ensemble du projet.

Merci.

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur le Président de la Commission des Finances.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Nous avons déjà eu ce débat, je vais en faire un bref historique. En effet, M. BOISSON était le seul à être favorable à ce projet qui nous avait semblé, à nous, particulièrement peu équitable pour l'Etat avec les arguments avancés, en effet, qu'il permettait certaines réalisations. C'est votre position. Nous, nous avons estimé que le marché n'était pas assez équitable pour qu'on le signe et donc, nous attendons

évidemment du Gouvernement un nouveau projet et nous assumons que le choix de ne pas avoir accepté un immeuble pont pour les Monégasques entraîne un certain retard dans les constructions. C'est une question de choix.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais rappeler, simplement pour l'histoire des choses, que le Gouvernement avait retiré sur le siège le projet avant qu'il ne soit procédé au vote.

M. le Président.- Ce n'est pas tout à fait ça. Vous aviez vous-même – puisque c'est un projet qui était antérieur à votre arrivée – indiqué que ce projet ne vous semblait plus d'actualité car insatisfaisant et donc, en cela vous rejoigniez la position de la majorité des Conseillers Nationaux.

M. le Ministre d'Etat.- Oui. J'avais retiré le projet disant qu'il n'était plus d'actualité.

M. le Président.- Nous avons eu un débat public, puis voté à la majorité contre ce projet.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais vous l'avez voté parce qu'il était sur la table. Mais j'avais indiqué, comme position du Gouvernement, qu'il n'était plus d'actualité. Je veux dire que ce n'était pas un problème de désaccord entre le Conseil National et le Gouvernement.

M. le Président.- Le Gouvernement et la majorité du Conseil National étaient d'accord pour ne pas le voter.

M. le Ministre d'Etat.- Et j'ai dit à l'époque que nous étudierions un nouveau projet qui serait présenté devant le Conseil National. Cette histoire n'est pas très ancienne, nous ne sommes pas tout à fait prêts mais nous le serons bientôt, parce que je souhaite vivement pouvoir engager au moins une première tranche qui concerne la réalisation de bureaux qui manquent à Monaco, mais à condition, bien sûr, que ce projet de bureaux s'intègre dans un ensemble plus vaste qui sera l'ensemble de l'opération, qui peut très bien avoir plusieurs tranches. Je souhaiterais qu'on ait assez vite des parkings et des bureaux qui manquent à l'entrée de la ville.

Dans quelques mois au plus tard, vous aurez un projet à débattre sur Testimonio.

M. le Président.- C'est ce que nous souhaitons, effectivement.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je n'en doute pas, Monsieur le Ministre.

La seule chose que j'assume pleinement, c'est qu'en effet, si on avait accepté le projet – en admettant qu'il soit resté en l'état, évidemment – l'opération aurait commencé. Donc, il est vrai que le fait qu'on n'ait pas accepté ce projet a entraîné un retard, mais c'est un choix volontaire, puisque le projet, nous avons estimé, nous, qu'il n'était pas équitable. Cette perte de temps va permettre de réaliser quelque chose de mieux pour les Monégasques, plus de bureaux, des parkings plus grands. C'est un choix.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord avec vous. Le Gouvernement est d'accord avec vous.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est parfait.

M. Claude BOISSON.- Vous êtes donc aussi d'accord avec moi puisque j'avais demandé un projet et vous répondez favorablement.

M. le Ministre d'Etat.- Il faut faire un projet.

M. le Président.- La parole est à Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Je voudrais dire à M. le Ministre qu'on répond favorablement puisque nous venons de voter 3,5 M€ concernant les parkings Testimonio, c'est la ligne 702.962. Donc, nous venons de voter et je ne peux qu'émettre la même réserve que celle que j'ai déjà formulée à plusieurs reprises, c'est que le dessous correspond bien à quelque chose qui sera sur le dessus, puisqu'effectivement, l'immeuble doit reposer sur un socle et que c'est sur ce socle qui en fera partie que nous devons voter aujourd'hui.

M. le Ministre d'Etat.- Je souhaite qu'il n'y ait pas d'interprétation, puisqu'on parle de la médiatisation de nos discussions. Comme je ne souhaite pas qu'il y ait d'interprétations les plus diverses qui seraient « On dit en ville, ici ou là : vous avez abandonné Testimonio, vous avez abandonné l'Annonciade », eh bien je dis : « Je n'ai pas abandonné Testimonio, je n'ai pas abandonné l'Annonciade ». On étudie et on va en discuter. Ce ne sont pas des projets abandonnés ; je le dis parce qu'on me le dit en ville. Ce n'est pas vrai.

M. le Président.- Quand dans quelques mois nous serons saisis d'un nouveau projet pour Testimonio, nous comparerons et nous verrons qui avait raison entre ce que nous n'avons pas voté qui, à notre avis, faisait la part trop belle aux intérêts d'un promoteur et pas à ceux de l'Etat et le projet final. On comparera et on verra qui a gagné. Je vous le dis d'avance : ce sont Monaco et les Monégasques, dont les appatements ne se situeront plus sur un pont routier. Mais réponse dans quelques mois avec le projet final. On comparera et j'attends, à ce moment-là, le débat et la comparaison.

Je voudrais préciser pour ceux qui peuvent penser que nous allons très vite sur ces importants chapitres, que les arbitrages les plus importants sur le Budget et les économies ont porté déjà sur ces grands chapitres-là et que donc nous avons déjà eu une longue lettre du Ministre d'Etat, on s'en est expliqué dans le rapport de la Commission des Finances, qu'il y a eu des réponses du Ministre et que donc ces chapitres ont été déjà largement abordés par ailleurs.

Qui souhaite à présent intervenir ?

Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur une adéquation qui me paraît tout à fait intéressante et pour laquelle il faudrait peut-être commencer à matérialiser d'abord un programme, bien sûr, et ensuite faire des études : vous savez combien le Conseil National, dans les années passées, a souhaité que le Cap Fleuri 2 soit très rapidement vidé de ses patients ; bien que les peintures aient été refaites, bien qu'on ait

retiré quelques tubes, bien qu'on ait remis un peu de ventilation mécanique, etc..., il n'y a rien qui a été fait pour modifier les espaces de vie, pour mettre des toilettes complémentaires, pour donner du confort dans les chambres. Ainsi, les conditions d'habitabilité de ce bâtiment sont toujours aussi minables que ce qu'elles étaient il y a trois ans, bien que la peinture ait été rafraîchie. Donc, ce qui serait intéressant, c'est qu'au moment même – alors que tout le débat a porté sur ce projet – où vous allez livrer le fameux RAPAD, que vous puissiez, effectivement, tout de suite, profiter d'un bâtiment libre de tout occupant et commencer les travaux du Cap Fleuri 2. Et pour cela, il faut bien entendu que vous ayez eu un programme, que vous ayez engagé le dossier et une réflexion sur la réhabilitation de ce bâtiment et que vous soyez donc prêts, aussi, à pouvoir engager les travaux ; c'est-à-dire que vous ayez fait les études, consulté les entreprises de telle manière que vous puissiez, dès que le RAPAD sera achevé, recevoir une sélection de patients du Cap 2, qui sera complétée ultérieurement sous la férule du Professeur PESCE et la Direction de l'hôpital pour d'autres patients du Cap Fleuri. Qu'enfin, on puisse espérer ne pas perdre de temps encore sur cette opération.

Cette orientation bien rationalisée sera extrêmement sensible dans le cadre du scénario 5 et de la reconstruction du CHPG. En effet, 70 lits de plus, avec les 220 lits de l'ULMS, le décompte sera important dans le phasage des travaux. Rendez-vous compte : 70 lits disponibles, 18 mois, voire deux ans avant le déménagement du Cap Fleuri vers le Centre de Gériatrie Clinique.

M. le Ministre d'Etat.- Excusez-moi, je vais vous poser une question, Monsieur le Conseiller National. Qu'est-ce que c'est que le RAPAD ?

(Rires).

(Explications de M. RAYMOND hors micro).

Je voudrais qu'on exclut cela à jamais du vocabulaire monégasque. Le RAPAD, ce n'est vraiment pas très joli pour une maison des personnes âgées ; appelez cela comme vous voulez : Foyer de la Condamine, ce que vous voulez, mais le RAPAD, ce n'est vraiment pas joli du tout.

M. le Président.- Maison de retraite médicalisée du 5/7 avenue du Port.

M. le Ministre d'Etat.- Ceci dit, sur le reste, je suis d'accord avec vous.

M. Daniel RAYMOND.- Quoique le 5/7, aussi, ça rappelle de mauvais souvenirs.

M. le Ministre d'Etat.- Trouvons un nom en rapport avec l'endroit et non pas le RAPAD. C'est terrible d'aller au RAPAD, vous ne trouvez pas, Docteur ? Il faut trouver un joli nom.

Je dis cela un peu en plaisantant, mais sur le fond, je suis d'accord avec vous.

M. le Président.- Merci.

C'est vrai qu'il faudra rebaptiser – on l'a déjà dit souvent en séance privée – cette résidence.

M. Daniel RAYMOND.- Je n'ai pas eu de réponse.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, pourriez-vous quand même répondre de manière plus précise aux attentes de notre Collègue Daniel RAYMOND, par rapport à ses questions sur le Cap 2 ?

M. le Ministre d'Etat.- On a déjà répondu. C'est bien dans la stratégie qui est la nôtre, d'avoir un enchaînement des opérations et d'engager les études suffisamment tôt pour que les opérations se fassent les unes après les autres sur un déroulé continu.

M. Daniel RAYMOND.- Donc, nous n'attendrons pas un an pour installer les résidents dans cette résidence ?

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord avec vous – c'est en cela que j'ai dit que j'étais d'accord sur le fond – il faut un déroulement continu des opérations pour essayer de gagner au maximum sur le calendrier.

M. Daniel RAYMOND.- Surtout, Monsieur le Ministre, le plus important, et pour cela, vous deviez m'accompagner pour qu'on fasse une visite ensemble, nous ne l'avons jamais faite – nous y allons demain – la qualité de l'habitat du Cap 2 : j'aimerais bien que vous puissiez vous rendre sur place et que vous puissiez vous rendre compte dans quelles conditions se trouvent nos patients.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord, mais vous me prenez un peu au dernier moment, pour demain.

(Rires).

M. Daniel RAYMOND.- Il n'est jamais trop tard pour bien faire, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Je mets à présent aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.901 – UNITE DE LOISIRS POUR JEUNES	950.000
706.919 – YACHT CLUB & MUSEE/MARINE.....	2.700.000
706.929 – MUSEE NATIONAL VILLA PALOMA.....	1.670.000
706.937 – ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART.....	1.020.000
706.945 – BATIMENTS DOMANIAUX AMELIORATION.....	1.910.000
706.947 – ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – GROS TRAVAUX.....	960.000
706.960 – GRIMALDI FORUM	1.550.000
706.961 – RENOVATION C.C.A.M.....	100.000
706.9651 – INST. DE PALEONTOLOGIE HUMAINE - RENOVATION.....	160.000
706.970 – DECORATION URBAINE.....	120.000
706.975 – REBOISEMENT.....	288.000
	<u>11.428.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 – STADE LOUIS II.....	4.300.000
707.9242 – AMENAGEMENT TERRAINS DE SPORT.....	1.300.000
707.970 – STADE NAUTIQUE RAINIER III	100.000
707.994 – EXTENSION QUAI ALBERT 1 ^{ER}	100.000
	<u>5.800.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 8 – EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.901 – MATERIEL HORAIRE DYNAMIQUE.....	60.000
708.904 – ACQUISITION INSTALLATION MATERIEL INFORMATIQUE.....	460.000
708.905 – RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION.....	2.000.000
708.948 – EXTENSION CASERNE POMPIERS FONTVIEILLE.....	500.000

708.979 – AMELIORATION & EXTENSION BATIMENTS PUBLICS.....	2.400.000
708.992 – PROJET DE LA VISITATION	<u>2.700.000</u>
	<u>8.120.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 9 – INVESTISSEMENTS

709.991 – ACQUISITIONS	9.700.000
709.995 – DIGUE – AMENAGEMENT PORT HERCULE.....	<u>7.500.000</u>
	<u>17.200.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 10 – EQUIPEMENT FONTVIEILLE

710.9581 – EQUIPEMENT GENERAL	<u>80.000</u>
-------------------------------------	---------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 11 – EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984 – PARKING DU QUAI ANTOINE 1ER	100.000
711.9841 – REHABILITATION IMMEUBLES QUAI ANTOINE 1ER.....	176.000
711.9845 – IMMEUBLES QUAI ANTOINE 1ER EXTENSION	<u>5.000.000</u>
	<u>5.276.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Je vous invite à présent à vous reporter aux Comptes Spéciaux du Trésor du document budgétaire, à la page 100.

Madame la Chargée de Mission, je vous en prie.

Mme la Chargée de Mission.-

	DEPENSES	RECETTES
80 – COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES		
8000 – EMISSION PIECES DE MONNAIES.....	<u>780.000</u>	<u>780.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 80 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

	DEPENSES	RECETTES
81 – COMPTES DE COMMERCES		
8120 – PREFINANCEMENT CONGRES.....	100.000	50.000
8125 – DEVELOPPEMENT DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU.....	5.000.000	3.500.000
8145 – EDUCATION NATIONALE – MANUELS SCOLAIRES.....	<u>15.000</u>	<u>15.000</u>
	<u>5.115.000</u>	<u>3.565.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 81 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

	DEPENSES	RECETTES
82 – COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES		
8217 – EDUCATION NATIONALE – FORM. ETUD. ETRANGERS.....	61.000	61.000
8220 – FISCALITE DE L'EPARGNE.....	<u>9.015.000</u>	<u>10.300.000</u>
	<u>9.076.000</u>	<u>10.361.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

	DEPENSES	RECETTES
83 – COMPTES D'AVANCES		
8300 – AVANCES SUR TRAITEMENTS.....	100.000	100.000
8310 – AVANCES EXCEPT. SUR TRAITEMENTS.....	50.000	50.000
8343 – PRESTATIONS MALADIE MAIRIE.....	2.590.000	2.590.000
8367 – AVANCES AUX ENTREPRISES.....	300.000	300.000
8370 – ASSURANCE PROSPECTION FOIRE.....	<u>636.000</u>	<u>301.800</u>
	<u>3.676.000</u>	<u>3.341.800</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

84 – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES
8410 – AVANCES DOMMAGES.....	1.257.000	607.000
8420 – DOMAINES – AVANCES.....	20.000	0
8421 – DOMAINES – DIVERS.....	50.000	50.000
8422 – FONCTION PUBLIQUE A.D.C.....	200.000	200.000
8431 – TRAVAUX GRIMALDI FORUM.....	500.000	0
8432 – TRAVAUX VILLA SPERANZA.....	270.000	0
8477 – FRAIS DE POURSUITE.....	<u>30.000</u>	<u>30.000</u>
	<u>2.327.000</u>	<u>887.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

85 – COMPTES DE PRETS	DEPENSES	RECETTES
8500 – PRETS A L'HABITATION.....	1.500.000	126.000
8510 – PRETS HOTELIERS.....	90.000	22.000
8520 – PRETS A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE.....	350.000	66.000
8530 – PRETS IMMOBILIERS.....	300.000	44.000
8551 – AIDE A LA FAMILLE MONEGASQUE.....	400.000	0
8560 – PRETS DIVERS.....	222.800	100.000
8566 – IMMEUBLE RUE FLORESTINE.....	180.000	0
8570 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	350.000	350.000
8595 – PARTICIPATION AUTOROUTE A8.....	0	3.120.000
8597 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	<u>500.000</u>	<u>500.000</u>
	<u>3.892.800</u>	<u>4.328.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 85 est adopté.

(Adopté).

Nous avons donc terminé l'examen des différents chapitres de la loi de Budget 2007, je vais donc lever la séance.
 Nous reprendrons nos travaux mercredi, à 18 heures 30, pour les explications de vote et le vote de la loi de Budget.
 Je vous remercie toutes et tous.
 La séance est levée.

—————
(La séance est levée à minuit).
 —————

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
